



HAL
open science

Place et rôle de l'agence de concertation dans l'accompagnement des habitants à la mise en mémoire des quartiers prioritaires de la ville, dans le cadre d'opérations de démolitions

Romane Juillet

► To cite this version:

Romane Juillet. Place et rôle de l'agence de concertation dans l'accompagnement des habitants à la mise en mémoire des quartiers prioritaires de la ville, dans le cadre d'opérations de démolitions. Sciences de l'Homme et Société. 2017. dumas-01618555

HAL Id: dumas-01618555

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01618555v1>

Submitted on 18 Oct 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Master 2 pro - Urbanisme et Aménagement

Spécialité Urbanisme durable, Projet et action opérationnelle

Place et rôle de l'agence de concertation dans l'accompagnement des habitants à la mise en mémoire des quartiers prioritaires de la ville dans le cadre d'opérations de démolitions

Le cas de l'agence de concertation Etat d'Esprit Stratis sur les quartiers du
Grand Vaux (Savigny-sur-Orge), des Paradis (Fontenay-aux-Roses) et de Bellevue (Brest)



Mémoire de fin d'études,
sous la direction d'Emmanuel Matteudi

Crédit photo couverture : 2013. «Une nouvelle géographie de l'exclusion », *La revue Urbanisme*, n°391, hiver 2013.

Remerciements

Je tiens à remercier chaleureusement toute l'équipe d'Etat d'Esprit-Stratis pour son accueil, sa confiance, sa bonne humeur et pour m'avoir permis de me faire rapidement une place au sein de l'agence.

Mes pensées vont tout particulièrement à Juliette Rohde pour son soutien capital et ses conseils très instructifs dans la réflexion et la rédaction de ce mémoire, ainsi que pour son attention singulière à m'intégrer aux missions de concertation dans les projets de renouvellement urbain qu'elle accompagnait.

J'adresse un remerciement bien spécial à Grégoire Mages pour m'avoir permis de découvrir le monde de la concertation et pour ses précieux conseils et témoignages professionnels. Ces échanges ont été d'une grande importance pour moi.

Je tiens aussi à faire part de ma gratitude envers Géraldine Brochon et Grégoire Milot pour leur disponibilité, leur écoute et leur ouverture.

Un clin d'œil à Adina, ma co-stagiaire pour l'énergie qu'elle a su me transmettre durant ces 6 mois de stage.

Sur un plan très différent mais tout aussi indispensable à mes yeux, j'adresse ma plus sincère reconnaissance, empreinte d'admiration, à Emmanuel Matteudi, Directeur de l'institut d'urbanisme et d'aménagement régional (IUAR) d'Aix-en-Provence qui a accepté de m'épauler sur ce mémoire malgré ses multiples autres engagements et responsabilités. Sa réactivité, la finesse de ses questionnements et sa capacité d'écoute ont beaucoup participé à produire ce mémoire dans la sérénité. Plus généralement, j'ai été particulièrement admirative, tout au long de cette année par sa sensibilité, son dévouement aux autres et sa détermination à aller au bout des choses. Le projet de l'atelier sur les agendas d'accessibilité programmés est une illustration très parlante de ces qualités qui a marqué chacun des étudiants de la promotion.

Ce sont pour moi de réels enseignements de vie auxquels je donne une importance toute particulière.

J'associe à Emmanuel Matteudi, l'équipe pédagogique de l'IUAR – Brigitte Bertoncetto, Emeline Hatt, Frédérique Hernandez – pour leur adresser ma reconnaissance d'avoir cru en mon potentiel d'intégrer cette deuxième année de master, qui m'a permis d'enrichir ma réflexion, tant sur le plan personnel que professionnel.

Je tiens ensuite à remercier tous ceux qui m'ont témoigné leur expérience tant de la politique de la ville que de travaux de mise en mémoire :

- Sylvain Renaud, Directeur du pôle Développement et Prospective à la ville de Mâcon (Saône-et-Loire),
- Elian Belon, consultant chez Missions Publiques,
- Sandrine Vivier, artiste pluridisciplinaire (cinéma, création numérique et plastique),
- Patrick Norynberg, formateur-consultant auprès des collectivités territoriales en ingénierie de projet collaboratif et pour le développement social et territorial
- et les habitants du quartier des Paradis de Fontenay-aux-Roses qui m'ont partagé leur vécu des démolitions programmées.

Un grand merci enfin à Sarah, Coline, Mathilde et mes parents qui se sont pliés au jeu de la relecture active ; et à Mégane pour son réconfort et son relativisme.

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	4
SOMMAIRE	6
TABLE DES ABREVIATIONS	7
PREAMBULE	9
INTRODUCTION	15
I. <u>UNE LEGISLATION DE LA PARTICIPATION DANS LES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN EN EVOLUTION CONSTANTE, MAIS PEU PROPICE AUX OPERATIONS DE DEMOLITION.</u>	18
1.1 GENESE ET APPLICATION DE LA PARTICIPATION DANS DES CONTEXTES URBAINS	18
1.2 LE RECOURS A L'AGENCE DE CONCERTATION POUR FAIRE FACE AUX ENJEUX DE PARTICIPATION DANS LES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN (PRU).	25
1.3 UN CADRE DE LA PARTICIPATION PEU ADAPTE AUX OPERATIONS DE DEMOLITION	31
II. <u>LA MISE EN MEMOIRE : DES STRATEGIES D'INTERVENTION DIVERSES POUR ACCOMPAGNER LES HABITANTS DANS L'ACCEPTATION D'UN ACTE TRAUMATISANT.</u>	39
2.1 UNE VOLONTE D'EUPHEMISER LA BRUTALITE DES OPERATIONS DE DEMOLITION.	39
2.2 DES ACTIONS DE MISE EN MEMOIRE REpondant A DIFFERENTS OBJECTIFS	43
2.3 UN MEME STATUT D'ACTEURS POUR DES LOGIQUES D'ACTION DIVERSES	49
III. <u>VERS UNE INTERVENTION DE L'AGENCE DE CONCERTATION DANS LE TRAVAIL DE MISE EN MEMOIRE.</u>	61
3.1 L'AGENCE DE CONCERTATION APPELEE A INTERVENIR EN PHASES DE DIAGNOSTIC ET D'ELABORATION DES SCENARII D'AMENAGEMENT : LE CAS DE L'AGENCE ETAT D'ESPRIT-STRATIS SUR LES QUARTIERS DES PARADIS, DU GRAND VAUX ET DE BELLEVUE.	61
3.2 L'INTERVENTION DE L'AGENCE DE CONCERTATION POUR DONNER DE NOUVELLES FINALITES AU TRAVAIL DE MEMOIRE.	73
3.3 L'HYPOTHESE D'UNE INTERVENTION COMPLEMENTAIRE ENTRE ARTISTES ET AGENCE DE CONCERTATION	79
CONCLUSION	85
BIBLIOGRAPHIE	89
TABLE DES MATIERES	94

Table des abréviations

ANAH - Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat

ANRU – Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

AMO – Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

CNDP – Commission Nationale du Débat Public

DRAC – Direction Régionale des Affaires Culturelles

DSQ – Développement Social des Quartiers

EES – Etat d'Esprit-Stratis

GAM – Groupe d'Action Municipale

HVS – Habitat et Vie Sociale

MOUS - Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale

NPNRU – Nouveau Programme National pour la Rénovation Urbaine

OPAC – Office Public d'Aménagement et de Construction

OPAH – Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat

ORIV - Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville

PALULOS - Prime à l'Amélioration des Logements à Usage Locatif et à Occupation Sociale

PLA - Prêt Locatif Aidé

PLUS-CD - Prêt Locatif à Usage Social-Construction/Démolition

PNRU – Programme National pour la Rénovation Urbaine

PRU – Projet de Renouvellement Urbain

QPV – Quartiers Prioritaires de la Ville

SAGE - Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux

ZPPAUP - Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager

Préambule

En préambule de ce mémoire, il est essentiel de présenter les terrains d'étude sur lesquels se basera l'ensemble de ce travail. En effet, il sera fait référence à ces terrains tout au long du déroulé, bien qu'une troisième partie leur soit plus spécifiquement dédiée.

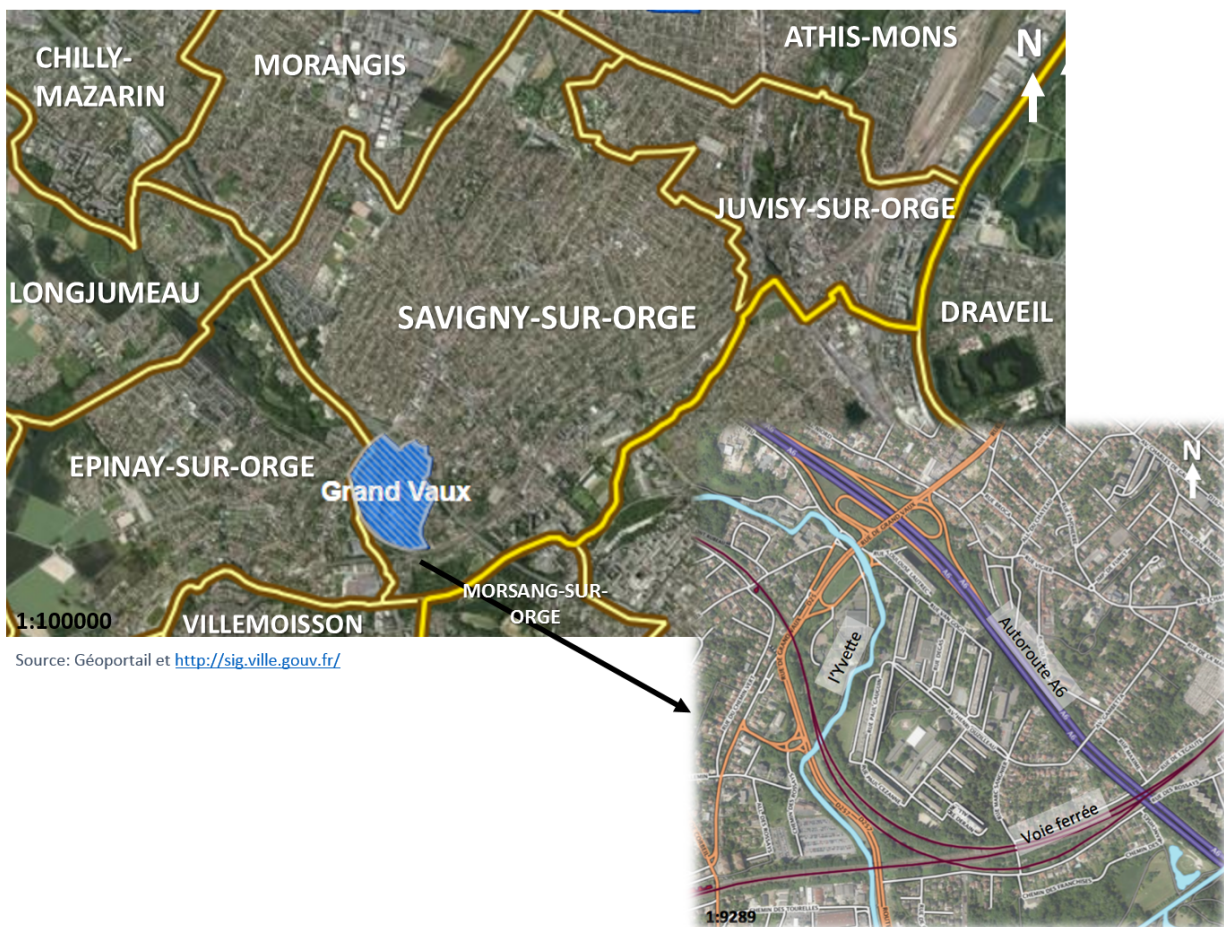
L'agence de concertation et de communication Etat d'Esprit-Stratis

Créée en 1989 par Grégoire Milot, l'agence État d'Esprit-Stratis (EES), dont le siège social est situé à Paris, permet aux acteurs du monde institutionnel et économique de réaliser leurs projets en associant à la prise de décisions les parties prenantes concernées, à travers l'organisation de processus de concertation. Si les domaines d'intervention de l'agence sont très divers – développement durable, travail, santé, transport... - nous nous intéresserons ici aux concertations organisées dans le cadre de projets de renouvellement urbain.

Ainsi, les actions de concertation présentées tout au long de cette étude s'appuient sur trois quartiers en renouvellement urbain : le quartier du Grand Vaux à Savigny-sur-Orge (Essonne), le quartier des Paradis à Fontenay-aux-Roses (Hauts-de-Seine) et dans une moindre mesure, le quartier de Bellevue à Brest (Finistère).

Le quartier du Grand Vaux – Savigny-sur-Orge

Quartier d'intérêt national du Grand Vaux du NPNRU



Le Grand Vaux est un quartier situé au sud de la commune de Savigny-sur-Orge. Il accueille 4 670 habitants sur 20 ha.

Le quartier du Grand Vaux a été bâti dans les années 1960. Géographiquement, il est situé entre l'autoroute A6, qui le sépare du reste de la ville, la voie ferrée et la rivière de l'Yvette provoquant l'isolement de ses habitants. L'architecture vieillissante et structurée par un foncier aux parcelles démesurées provoque un sentiment anxiogène sur certains espaces. Associées à un contexte socio-économique difficile – 20% de chômage, un taux de pauvreté s'élevant à 34% et des actes de violence récurrents¹ - ces caractéristiques ne font qu'accélérer la dépréciation de ce quartier.

Pourtant, le site compte de nombreux atouts, tels que sa proximité avec Paris, sa qualité paysagère et la présence des berges de l'Yvette, sans pouvoir en tirer les bénéfices, en termes d'attractivité.

Le quartier se compose aujourd'hui de 1 650 logements, dont la moitié est en locatif social, permettant ainsi d'héberger 12% de la population de Savigny-sur-Orge.

En 2014, le Grand Vaux a été retenu parmi les 200 quartiers d'intérêt national dans le cadre du Nouveau Programme National pour la Rénovation Urbaine (NPNRU). Le projet qui sera mis en œuvre aura pour principaux objectifs de relier le quartier avec son environnement, de requalifier les espaces extérieurs, d'améliorer la mixité sociale, de recalibrer l'offre commerciale et de services et de garantir une gestion apaisée du site.

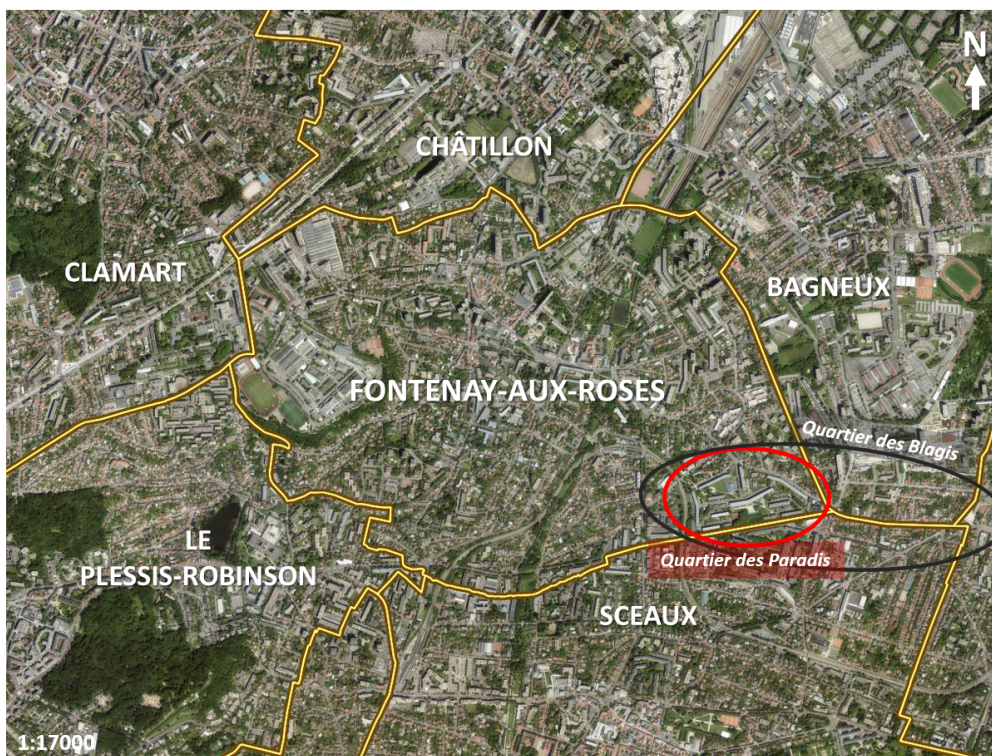
Aujourd'hui, le bureau d'étude en charge de l'élaboration du schéma d'aménagement a proposé plusieurs scénarii qui devront être discutés avec les habitants dans le cadre d'ateliers de concertation. Si le scénario retenu n'est pas encore connu, tous les scénarii font l'objet de démolitions plus ou moins importantes.

Pour ce projet, Etat d'Esprit-Stratis a intégré un groupement composé de la société d'économie mixte (SEM) aménageuse et d'un bureau de conseil spécialisé dans les questions foncières. Le rôle de l'agence de concertation est d'accompagner la commune de Savigny-sur-Orge dans la conception et la réalisation de la stratégie de concertation et de communication pour ce projet de renouvellement urbain.

¹ Etat d'Esprit-Stratis

Le quartier des Paradis – Fontenay-aux-Roses

Quartier des Paradis



Source: Géoportail

Le quartier des Paradis, au sud-est de la commune de Fontenay-aux-Roses, s'étend sur 8 ha et compte plus de 2 000 habitants.

Initialement constituée d'un tissu pavillonnaire, la ville de Fontenay-aux-Roses a été très marquée par les grandes opérations d'urbanisme des années 1950-60. Ces opérations ont conduit au doublement de la population passant de 8 626 habitants en 1954 à 20 237 en 1962.

Le quartier des Blagis fait partie de ces opérations structurantes. Il a été édifié à la fin des années 1950, à cheval sur quatre communes : Fontenay-aux-Roses, Bagneux, Sceaux et Bourg-la-Reine. Identifié dès les années 90 comme quartier dit prioritaire, les Blagis ont fait l'objet d'un ensemble de mesures s'inscrivant dans le cadre de la politique de la ville. D'abord intégré dans les opérations de développement social des quartiers, puis désigné comme zone urbaine sensible, le quartier a ensuite été éligible au programme national de renouvellement urbain (PNRU 1). Toutefois, l'ensemble du quartier n'a pas pu profiter de ce programme ; la partie « quartier des Paradis », située sur la commune de Fontenay-aux-Roses accuse une dégradation considérable de son parc de logements et des espaces publics.

Constitué d'une dizaine de barres d'immeubles, le bâti du quartier des Paradis date de deux périodes différentes : quelques 700 logements ont été construits sur 11 barres à la fin des années 50 ; puis une centaine d'autres ont été construits sur 5 immeubles en 1990. Si les immeubles datant des années 1950 ont déjà fait l'objet de réhabilitations au début des années 1990, ils apparaissent aujourd'hui comme inadaptés aux attentes des habitants, tant en matière d'accessibilité que d'isolation

thermique et phonique. La seconde tranche de construction présente un nombre de dysfonctionnements moindre mais bien existants, qu'il convient de traiter.

Concernant sa typologie urbaine, le quartier est victime d'un isolement formé par la ligne de RER et de deux voies de circulation connaissant un trafic important. Associé à cela, ce quartier concentre une population aux caractéristiques sociales fragiles.

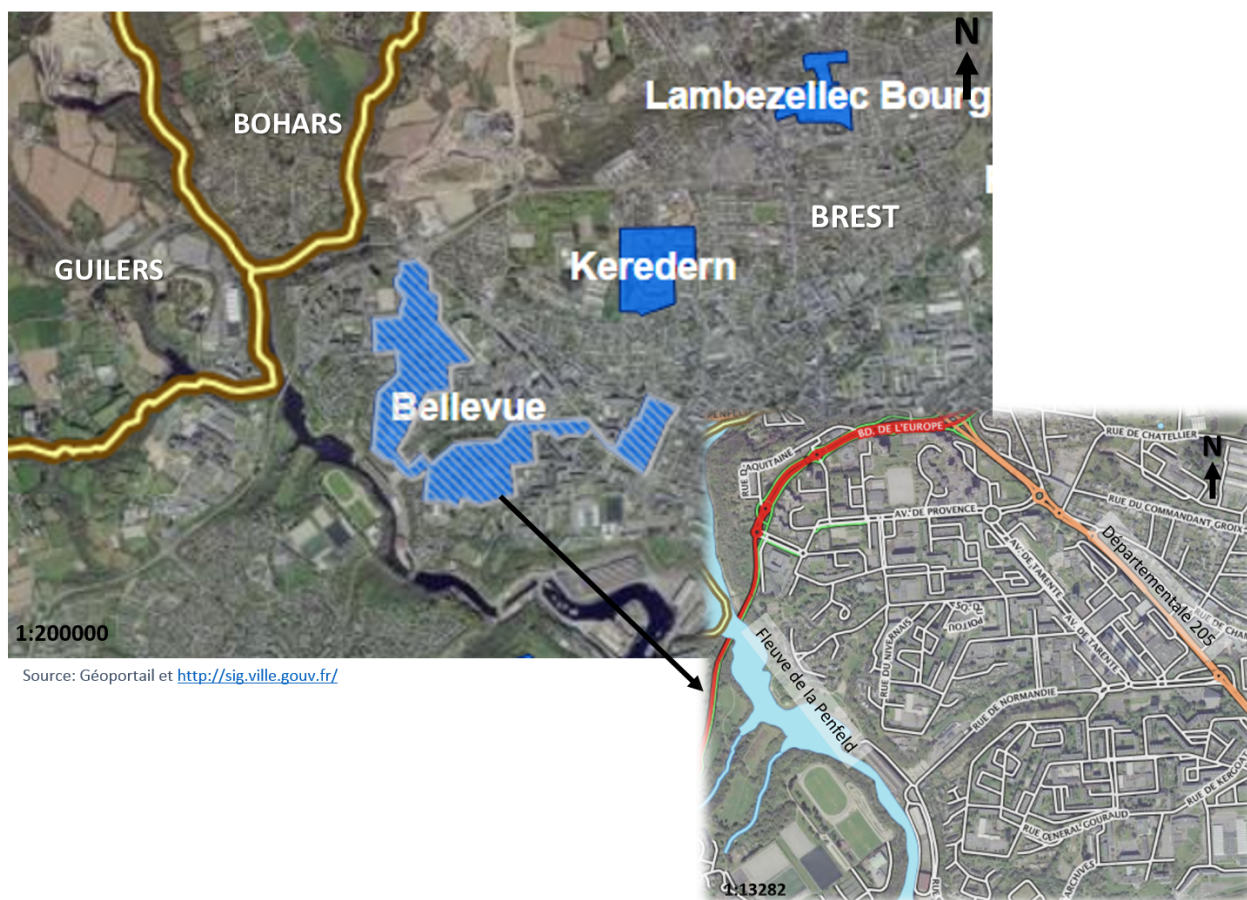
Cette situation a amené la ville de Fontenay-aux-Roses et le bailleur Hauts-de-Seine Habitat à s'engager dans une démarche de rénovation urbaine, à travers une convention de groupement, malgré la **non-éligibilité du quartier dans le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)**. Ce projet vise à désenclaver le quartier, à diversifier l'offre de logements, à encourager la mixité sociale, à améliorer l'habitat pour proposer un cadre de vie plus agréable aux habitants.

Dans ce cadre, la mission de l'agence Etat d'Esprit-Stratis est d'intervenir en tant qu'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition et la mise en place d'une démarche de communication et de concertation avec la population. Il s'agit d'assurer la conception et la production des supports de communication, tant en phase de conception de l'étude urbaine qu'en phase de proposition des scénarii d'aménagement.

En parallèle, le cabinet d'urbanisme retenu pour la conception du projet a élaboré son schéma directeur, lequel transforme le quartier dans sa totalité. L'ensemble des immeubles sera voué à être démoli puis reconstruit. Seule l'enveloppe du quartier sera conservée.

Le quartier de Bellevue – Brest

Quartier d'intérêt national de Bellevue du NPNRU



Situé en entrée de ville et au cœur de la métropole, le quartier de Bellevue accueille 13 160 habitants, soit près de 10% de la population brestoise, sur une superficie de 270 ha.

Ce quartier a été édifié en 1945 pour reloger les nombreux sinistrés de l'après-guerre. La ville de Brest a été totalement détruite pendant la seconde guerre mondiale.

Dans les années 1950, les maires successifs de Brest ont émis la volonté de créer un centre universitaire. Cette volonté, associée au besoin de logements a donné naissance à Bellevue, un quartier créé *ex nihilo* dans le cadre d'une zone à urbaniser en priorité (ZUP). Ce quartier est constitué d'un centre principal (Bellevue Centre), autour duquel gravitent sept secteurs périphériques. La disparité entre ces secteurs se fait de plus en plus ressentir à partir des années 1990, accompagnée d'une paupérisation et d'une précarisation d'une partie de la population et de fermetures en masse de commerces et d'écoles ; si bien que le quartier est rapidement classé en zone d'éducation prioritaire (ZEP). Aujourd'hui, le taux de vacance commerciale du quartier atteint 30%, 90% des logements sont sous forme collective, dont 57% en social. Le taux de chômage s'élève lui à 22%².

Concernant sa forme urbaine, le quartier de Bellevue est caractéristique de la morphologie des grands ensembles d'après-guerre, une succession de barres et de tours inspirées des préceptes de

² Etat d'Esprit-Stratis

l'architecture moderne, de l'urbanisme fonctionnel. Il est difficile de comprendre la structure hiérarchique du réseau viaire, lequel s'articule avec des espaces plus ou moins aménagés. Le passage de la route départementale 205 et du fleuve de la Penfeld accentue l'isolement du quartier par rapport au reste de la ville.

Les premières actions de réhabilitation du quartier commencent dans les années 1990 mais les premiers projets structurants se concrétisent en 2001, dans le cadre d'une convention d'Opération de Renouvellement Urbain (ORU), par des interventions sur le parc de logements et les commerces. Toutefois, ces actions n'ont pas permis d'enrayer le processus de décrochage du quartier. Aujourd'hui, Bellevue connaît des situations contrastées d'un secteur du quartier à un autre et une déprise démographique généralisée, trouvant ses origines dans une perte d'attractivité largement médiatisée.

Ainsi, le 15 décembre 2014, le quartier de Bellevue a été retenu parmi les 200 quartiers prioritaires d'intérêt national qui bénéficieront du NPNRU. L'objectif général est d'ouvrir le quartier sur le fleuve de la Penfeld et de l'insérer à l'échelle de l'agglomération à travers la recomposition et la requalification des espaces et une intervention sur le patrimoine bâti.

Pour atteindre cet objectif, le rôle de l'agence Etat d'Esprit-Stratis est de proposer une démarche pédagogique visant la meilleure appropriation possible du projet par l'ensemble des publics. Concrètement, il s'agit de mettre en place des dispositifs de concertation cohérents avec les autres dispositifs participatifs déjà existants sur le quartier. L'agence est tenue d'intervenir en phase de diagnostic du quartier pour que les habitants puissent apporter leur expertise aux bureaux d'études dans la compréhension des atouts, des faiblesses et des dynamiques qui s'opèrent sur le quartier ; ainsi que lors de la phase d'élaboration du schéma directeur sur des thèmes concernant l'offre commerciale et les équipements publics.

Ce quartier, créé à partir de rien et composé de différents secteurs manque d'une identité propre, d'une histoire rassembleuse.

« Tout ce qui est fait pour nous, sans nous, est fait contre nous ».

Tels sont les mots de Gandhi, repris ensuite par Nelson Mandela pour expliquer les échecs des projets humanitaires de développement qui proviennent souvent de la manière dont les décisions sont prises, c'est-à-dire sans concertation avec les personnes concernées. Ces décisions prises en huis clos soulèvent des oppositions, des révoltes, mais aussi des sentiments de peur et d'impuissance de la part de ceux qui les subissent.

C'est ce qu'ont ressenti les habitants de la cité Pierre Montillet du Blanc Mesnil (Seine-Saint-Denis) lorsque leur a été annoncée, au cours d'une réunion publique, la démolition de leur quartier pour des raisons de dégradations trop importantes des immeubles de logements que la réhabilitation ne permettrait pas de résorber. Face à cette situation, la ville du Blanc Mesnil a pris conscience de la nécessité de mettre en place un processus d'accompagnement pour donner la parole aux habitants et pour valoriser une histoire, un vécu, sur le point de disparaître.

Aujourd'hui, ces démarches de valorisation de vécus prenant la forme de mises en mémoire du quartier et de l'histoire de ses habitants se font de plus en plus ressentir du fait de l'intensification des opérations de démolition dans le cadre de projets de renouvellement urbain (PRU). Les acteurs de la politique de la ville et de la rénovation urbaine ont probablement sous-estimé l'attachement des habitants à leur lieu de vie. En parallèle à ces démarches, la participation des habitants à la conception des PRU est de plus en plus valorisée au fur et à mesure des législations concernant la politique de la ville. S'il est aisé d'introduire cette notion dans les objectifs du protocole de préfiguration, il est plus difficile de la mettre en œuvre dû à un manque de précisions de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) concernant le fond et la forme de cette concertation, mais aussi du fait d'une méconnaissance de ce domaine par les maîtres d'ouvrage.

Dès lors, pour des raisons de temps, de compétences, de disponibilités, mais aussi pour mieux définir et suivre une concertation, les porteurs de projets peuvent associer à leur démarche, un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) dédié à l'élaboration et à l'animation du processus de concertation avec les habitants. Les champs d'intervention de ces AMO sont larges : conseil stratégique, animation de la concertation, conception/réalisation/impression/diffusion de supports d'information, prestations techniques telles que la conception de vidéos ou de maquettes. En étant à la fois force de proposition, conseiller permanent, concepteur et rédacteur de supports et organisateur des différents rendez-vous de la concertation, le rôle de ce partenaire est tout aussi large que ses champs d'intervention, ce qui lui procure une place majeure dans la gestion des différentes phases de la concertation.

Les questions qui émergent alors sont : quelles sont ces phases de concertation ? Comment se coordonnent-elles aux phases du projet urbain ? Et quel est le degré d'implication demandé aux habitants ?

En effet, dans ces projets de renouvellement, si certains éléments du schéma d'aménagement peuvent faire l'objet d'une co-construction avec les habitants, d'autres éléments sont considérés comme invariants du fait de contraintes particulières. De plus en plus aujourd'hui, ces invariants

concernent les intentions de démolitions, notamment depuis la création de l'ANRU en 2003, qui fixe un quota de démolitions à 250 000 sur une période de 10 ans, dans le cadre du premier programme national pour la rénovation urbaine (PNRU 1). Si le règlement du nouveau programme national pour la rénovation urbaine (NPNRU) ne fixe plus de quotas de démolitions, l'ANRU subventionne les opérations de démolition à hauteur de 80% de leur coût. Ce mode de calcul des subventions amène les bailleurs à privilégier les démolitions sur les réhabilitations. Mais quelles sont les raisons de ces démolitions massives ? Quel en est leur sens ? Comment les habitants vivent-ils ces opérations et comment sont-ils accompagnés ?

Par ailleurs, une opération de démolition ne se qualifie pas seulement par la disparition d'un cadre bâti. Au-delà de la matérialité de la démolition, cette opération est également relative à un vécu, à des événements passés, des rencontres... réduits en poussière en seulement quelques secondes.

Consciente de ces bouleversements psychologiques, l'ANRU précise dans sa feuille de route qu'elle «*accordera des subventions en ingénierie pour les actions portant sur [...] l'histoire et la mémoire des quartiers*³ ».

Que signifie mettre en mémoire un quartier ? A quels types d'action se rapporte cette démarche ?

Dans ses réponses à appel d'offre, l'agence de concertation Etat d'Esprit-Stratis (EES) précise que la co-construction formelle du projet urbain n'est pas le seul chemin pour impliquer les habitants dans le renouvellement du quartier. Il est important de diversifier les moyens de les associer, pour que des publics différents puissent participer et au dispositif de concertation de se pérenniser.

L'agence place le travail de mémoire comme un point d'entrée au travail de co-construction, car très fédérateur et intergénérationnel. En cela, elle propose de mettre en œuvre des actions concrètes telles que l'élaboration collective d'une exposition sur le quartier avec recueil de témoignages et de photographies auprès des habitants, que pourront venir compléter des documents d'archive de la part des urbanistes à l'œuvre sur le quartier.

Malgré la volonté de l'agence EES d'engager des travaux mémoriels sur les quartiers prioritaires, on constate que concrètement, ces travaux sont davantage portés par des acteurs associatifs ou des personnes venant du monde artistique, mobilisant leurs talents et compétences au service des habitants des quartiers voués à être démolis.

Comment se réalisent ces actions de mise en mémoire ? Quels en sont leurs buts et leurs impacts ?

Face à l'ensemble de ces questionnements, ce mémoire s'articulera autour de la réflexion suivante : **Comment intégrer et articuler le travail de mise en mémoire des quartiers prioritaires de la ville entre le processus de communication et de concertation mené par l'agence de concertation et les initiatives artistiques ?**

Pour répondre à cette question, nous établirons dans une première partie un état des lieux législatif de la participation des habitants dans les contextes urbains pour comprendre le positionnement des agences de concertation dans ce contexte et la façon dont s'adapte ce cadre de la participation dans les opérations de démolition.

Une seconde partie s'articulera autour des enjeux de la mise en mémoire des quartiers prioritaires de la ville et l'accompagnement des habitants qui peut être mis en œuvre dans ce cadre.

³ Loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Enfin, la dernière partie s'efforcera d'analyser les méthodes de communication et de concertation développées par une agence de concertation et la façon dont elles peuvent s'articuler à un travail de mémoire.

I. Une législation de la participation dans les projets de renouvellement urbain en évolution constante, mais peu propice aux opérations de démolition.

1.1 Genèse et application de la participation dans des contextes urbains

1.1.1 Le champ urbain, longtemps oublié des processus participatifs

Une participation d'abord très centrée sur le domaine environnemental

Le terme de participation s'institutionnalise dans les années 1970 avec la création du Ministère de l'environnement qui expérimente les « Rivières propres » en mobilisant riverains, collectivités et industriels autour de la préservation des cours d'eau.

Avec la décentralisation, les années 1980 puis 1990 sont une période législative importante. Nous pouvons citer la loi Bouchardeau du 12 juillet 1983 qui généralise l'enquête publique aux projets pouvant impacter l'environnement. Le Sommet de la terre de 1992 à Rio de Janeiro affirme la nécessité d'une participation des citoyens dans les questions environnementales. Cette affirmation est notamment concrétisée par les commissions locales de l'eau, structures décentralisées composées d'élus, de représentants de l'Etat, d'usagers, de professionnels et d'associations, chargés de l'élaboration des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). C'est un véritable tournant qui se dessine ici puisque la définition du bien commun ne relève plus essentiellement de l'Etat, mais d'une démarche de co-construction entre plusieurs acteurs.

Un élargissement progressif du champ de la participation

Suite à des conflits d'ampleur des années 1980 et 1990 autour de projets d'aménagement⁴, le principe de participation sort du domaine strictement environnemental pour se généraliser. La Commission Nationale du Débat Public (CNDP) créée par la loi Barnier du 2 février 1995, organise des consultations ayant trait à des opérations d'aménagement d'intérêt national. Ces débats publics diffèrent des processus de co-construction menés dans le domaine de l'environnement dans le sens où ils ont seulement vocation à faire connaître les différentes opinions relatives à un thème et les arguments qui soutiennent ces opinions.

Au cours des années 1990, des démarches innovantes de participation émergent à l'instar d'expériences étrangères. Nous pouvons citer les conférences de citoyens, beaucoup utilisées au Danemark et au Canada, qui mobilisent une dizaine de citoyens autour de questions de politique publique. Une autre avancée qui sort du cadre législatif est la rédaction de la charte de la concertation en 1996 dont l'objectif principal est de faciliter la réalisation de projets en y associant, dès l'origine, le plus grand nombre possible d'acteurs concernés.

⁴ Un conflit important avait émergé autour du TGV Méditerranée dans les années 1990. La concertation y était restreinte aux seuls élus.

Dans les années 2000, c'est le droit à l'information et à la participation aux décisions publiques qui est réaffirmé à travers la Convention internationale d'Aarhus ratifiée par la France en 2002, la Charte de l'environnement en 2005 puis la loi Grenelle II en 2010.

L'année 2016 marque un tournant dans l'ambition législative liée à la participation. La charte de la concertation de 1996 est renouvelée en charte de la participation qui s'apparente à un guide de bonnes pratiques en matière de participation du public. En plus de cela, l'ordonnance du 3 août 2016 instaure la création d'un vivier de garants de la concertation nommés par la CNDP et chargés d'assurer la sincérité et le bon déroulement d'une concertation, dans un climat de confiance entre les différentes parties prenantes. Les garants peuvent demander des études techniques complémentaires à la CNDP et établissent un bilan de la concertation, rendu public. L'ordonnance crée également un droit d'initiative qui permet aux citoyens, parlementaires, collectivités locales et associations de demander à la CNDP l'organisation d'une concertation préalable à des grands projets d'aménagement de plus de 150 millions d'euros⁵.

Nous constatons que si la participation a été impulsée par des mobilisations de la société civile, elle a très vite été canalisée par des démarches législatives régulières. Après le domaine environnemental, cette législation a été notable dans le domaine de l'urbanisme et l'aménagement.

Dans le domaine urbanistique, une participation qui émerge doucement

Dans le domaine urbanistique, la participation a émergé très lentement. A en croire les écrits de Jodelle Zetlaoui-Léger, urbanisme et participation seraient deux termes incompatibles⁶. L'auteure revient sur les fondements de la planification territoriale et urbaine au cours de la première révolution industrielle. A cette époque, les ingénieurs et les architectes ont la mainmise sur la gestion de l'aménagement urbain. Cette domination de la pensée technique et scientifique ne laisse que très peu de place à l'expression des habitants - du fait d'un vocabulaire et de pratiques qu'ils ne maîtrisent pas - si ce n'est dans la procédure d'expropriation, dans laquelle les habitants peuvent s'exprimer via l'enquête publique.

Le fonctionnalisme du XX^e siècle porté par Le Corbusier et la charte d'Athènes ne viendront pas améliorer cette participation. En effet, ce courant considère l'habitant comme « *incapable de porter un avis pertinent sur des questions d'architecture ou d'urbanisme*⁷ ».

Plus tard, les dimensions sociales et économiques qu'implique l'urbanisation conduisent certains urbanistes à repenser la place de la population dans de telles opérations, à travers les enquêtes préalables à la planification. C'est le biologiste et presbytérien écossais, Patrick Geddes (1854-1932) qui plaide le premier pour des dispositifs coopératifs avec les habitants dans des projets d'urbanisme. Il remet ainsi en cause l'approche hiérarchique du rapport à l'aménagement des villes⁸. A la fin des années 1950, des voix s'élèvent contre la négligence du courant fonctionnalisme des spécificités locales, de l'histoire des lieux et des différentes formes d'appropriation de l'espace selon les groupes sociaux, au nom d'une normalisation des besoins. C'est ainsi que des mouvements de

⁵ Ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016.

⁶ Zetlaoui-Léger Jodelle, *Urbanisme Participatif*, in Casillo I et al (dir.) Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation, Paris, 2013

⁷ Ibid.

⁸ Ibid.

contestation de diverses natures émergent, à la fin des années 1960, notamment contre les programmes de démolitions massives qui s'accompagnent de déplacements forcés vers les périphéries. A la fin des années 1990 en Europe, des démarches de *community planning* se développent dans l'optique de construire une vision partagée entre habitants, acteurs publics et aménageurs de l'avenir d'un quartier ou d'une ville. En France, les « luttés pour l'amélioration du cadre de vie » apparaissent au milieu des années 1960 dans des quartiers créés en périphérie de ville, en réponse au besoin de reconstruction massive de l'après-guerre. L'emplacement de ces quartiers, dénués d'équipements (écoles, transports collectifs, services publics, etc.), les isole du reste de la ville et crée un sentiment d'abandon de leurs habitants. Les réactions à ce sentiment vont provoquer un essor associatif d'ampleur s'illustrant notamment par la création de groupes d'action municipaux (GAM) dans les villes de banlieues. Ces groupes constituent une première expérience de démocratie participative à l'échelle locale. Ils se définissent comme « *un mouvement capable de mobiliser des citoyens prêts à prendre en charge les problèmes de leur cité*⁹ ». La ville de Grenoble est pionnière de ce mouvement en créant le premier GAM, à l'initiative d'Hubert Dubedout alors cadre au Commissariat à l'Energie Atomique.

Ces luttés urbaines vont être à l'origine du déploiement d'une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers les plus défavorisés et leurs habitants : la Politique de la Ville.

1.1.2 La participation, un concept d'abord peu considéré puis devenu injonction de la politique de la ville.

L'absence de participation des habitants aux origines de la Politique de la Ville

Les débuts de la Politique de la Ville peuvent être situés aux opérations « Habitat et vie sociale» (HVS) de 1972, de par leur globalité (HVS est une politique urbaine et sociale), leur transversalité (elles impliquent plusieurs ministères) et leur système de travail partenarial (on parle de conventions HVS). A l'époque, ces opérations concernent une cinquantaine de cités HLM dégradées et leur financement provient du fonds d'aménagement urbain. Un des axes principaux développés est le rôle laissé à l'habitant, dans le sens où il doit être en mesure de s'impliquer directement dans les programmes de rénovation. Robert Lion, directeur de la Construction au sein du Ministère de l'équipement affirmait même que « *la concertation avec les usagers est non seulement souhaitable mais nécessaire*¹⁰ ». Et le Secrétaire d'Etat au logement, Christian Bonnet d'ajouter : « *La mise en œuvre de toute politique de l'habitat suppose la participation de tous ceux qui interviennent à quelque titre que ce soit. [...] La concertation doit comprendre [...] les habitants et leurs multiples associations qui favorisent le développement de la vie sociale*¹¹ ». Toutefois, le bilan des premières réhabilitations dans le cadre des opérations HVS établit le constat que la participation des habitants a principalement été axée autour de l'animation sociale, en renforçant les structures sociales déjà existantes.

⁹ Revue française de science politique XXII (2), avril 1972

¹⁰ Desponds Didier et al. *Les habitants, acteurs de la rénovation urbaine ?*, Rennes, PUR, 2011, p.27

¹¹ Ibid, p.32

Si la participation des habitants n'est pas reconnue par la loi, pour autant, des mobilisations informelles émergent, à l'image des habitants du quartier de l'Alma-gare à Roubaix (Nord). En 1967, sous l'égide de la Confédération Syndicale du Cadre de Vie, les habitants se regroupent pour contester le projet de rénovation urbaine de leur quartier, imposé par la ville. En 1973, les membres de ce mouvement de contestation font appel à des experts pour mettre en place un contre-projet, basé sur les qualités spatiales du quartier. Ce contre-projet s'élabore au sein d'un Atelier Populaire d'Urbanisme. C'est en 1978 que les efforts de cette mobilisation sont reconnus par la mairie de Roubaix qui accepte les grandes lignes du contre-projet.

Sur la même période, la crise économique de 1974 impose à l'Etat de faire des choix en matière budgétaire, ce qui l'amène à déconcentrer un certain nombre de programmes au niveau local. Par conséquent, le thème de la participation des citoyens dans les politiques publiques et plus particulièrement dans la réhabilitation du logement social, devient un axe majeur. En 1976, un colloque est organisé à La Baule par les Ministères de l'Intérieur et de l'Equipement sur le thème « Participation et Urbanisme ». La même année, Pierre Delmon, ancien président des Houillères du bassin du Nord Pas de Calais¹², préside le groupe de travail « La participation des français à l'amélioration de leur cadre de vie ». Puis, dans son rapport « Vivre ensemble » de 1976 au Premier Ministre, Olivier Guichard fait de la participation des habitants, un axe structurant.

Néanmoins, la volonté des pouvoirs publics de faire participer les habitants semble déconnectée de la réalité. En effet, les priorités sont à la lutte contre les différentes formes de précarité telles que l'échec scolaire, le chômage ou les violences urbaines. Ainsi, tous les bilans des opérations de rénovation urbaine font état d'un déficit de participation des habitants.

Les prémices de la participation des habitants dans le rapport Dubedout, puis répétée au fil de la législation.

L'alternance politique de 1981 conduira à la définition d'un nouveau cadre en matière de participation des habitants dans la rénovation urbaine. C'est à cette période que la politique de développement social des quartiers (DSQ) apparaît. Elle évoque l'idée de la collaboration des habitants dans les projets qui les concernent.

Suite aux émeutes des banlieues lyonnaises, notamment dans le quartier des Minguettes à Vénissieux, en décembre 1981, le Président de la République, François Mitterrand demande en 1982, la mise en place d'une « Commission pour le développement social des quartiers » chargée d'élaborer des préconisations pour pallier les difficultés que connaissent certains quartiers d'habitat social. La présidence de cette Commission est confiée à Hubert Dubedout, devenu maire (PS) de Grenoble. La Commission préconise en effet de « démocratiser la gestion de la ville¹³ » en axant ses actions sur les habitants, plus que sur le territoire en lui-même. Le rapport va jusqu'à dépasser les registres de la concertation et de la participation pour atteindre « l'intervention active des habitants¹⁴ ». Concrètement, le rapport préconise la création de Commissions locales au niveau des

¹² Les Houillères du bassin du Nord Pas de Calais (HBNPC) est le nom donné aux anciennes concessions minières après la seconde guerre mondiale.

¹³ David Jérôme, *Politique de la ville : chronologie*, Revue française des affaires sociales, 2001, p.17

¹⁴ Ibid, p.19

quartiers concernés par la politique de la ville, réunissant les acteurs institutionnels et la société civile pour élaborer de façon collective les projets du quartier.

En réservant une place plus importante à l'échelle locale, le mouvement de décentralisation qui s'engage dans les années 1980 accompagne les préconisations de la Commission en favorisant l'évolution des rapports entre élus et habitants.

La fin du XX^e siècle est marquée par une évolution législative importante de la politique de la ville et de la participation des habitants.

La loi d'orientation pour la ville (LOV) du 13 juillet 1991 impose aux communes d'organiser une concertation préalable « *lors de toute action ou opération [...] qui modifie substantiellement les conditions de vie des habitants dans les quartiers ou les ensembles immobiliers*¹⁵ ».

En 1996, le Pacte de Relance pour la Ville – qui redéfinit une géographie prioritaire en distinguant ZUS, ZRU et ZFU¹⁶ - créé des fonds locaux associatifs pour financer, sous forme de subventions, « *les associations qui contribuent à la mise en œuvre des actions ou opérations relevant de la politique de la ville et du développement social urbain*¹⁷ ».

En outre, la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000 impose la concertation en matière de réhabilitation ou de démolition/reconstruction avec les représentants de locataires ou, à défaut, avec les locataires eux-mêmes à travers un conseil de concertation locative. La loi SRU est également venue unifier les procédures de concertation, lesquelles sont aujourd'hui inscrites dans l'article L 103-2 du code de l'urbanisme. Ainsi, les opérations concernées par la concertation relèvent de « *l'élaboration ou de la révision du schéma de cohérence territoriale ou du plan local d'urbanisme, la création d'une zone d'aménagement concerté, toute autre opération d'aménagement réalisée par la commune ou pour son compte lorsque, par son importance ou sa nature, cette opération modifie de façon substantielle le cadre de vie ou l'activité économique de la commune et les projets de renouvellement urbain*¹⁸ ».

Enfin, la loi sur la démocratie de proximité du 27 février 2002 prévoit la création de conseils de quartier dans les communes de plus de 80 000 habitants. Ces conseils, dont la dénomination, la composition et les modalités de fonctionnement sont fixées par le conseil municipal, peuvent être consultés par le maire et faire des propositions sur toute questions concernant le quartier ou la ville.

2003, une année charnière pour la politique de la ville mais pas pour la participation

La loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1er août 2003 portée par le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, Jean-Louis Borloo crée l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) chargée de conduire le Programme National de Renouvellement Urbain (PNRU) sur les Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV).

Avec cette loi, la politique de la ville est mise en œuvre à travers les contrats urbains de cohésion sociale dont l'élaboration doit faire « *l'objet d'une concertation avec les habitants et des représentants des associations et des entreprises*¹⁹ ». Ainsi, « *la politique de la ville s'appuie sur les initiatives des habitants et favorise leur association à la définition et à la mise en œuvre des actions*

¹⁵ Art 4, Loi n°91-662 du 13 juillet 1991 d'orientation pour la ville

¹⁶ ZUS : Zone urbaine sensible ; ZRU : Zone de redynamisation urbaine ; ZFU : Zone franche urbaine

¹⁷ Art 40, Loi n° 96-987 du 14 novembre 1996 relative à la mise en œuvre du pacte de relance pour la ville

¹⁸ Art L 103-2, Code de l'urbanisme

¹⁹ Projet de loi n° 2003-710 du 1er août 2003 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine

qui sont conduites dans les quartiers défavorisés²⁰ ». Ces exigences sont répertoriées dans la charte nationale de concertation.

Dans le règlement général de l'ANRU paru au journal officiel le 3 avril 2007, la concertation est évoquée comme suit :

« Une concertation active s'appuie sur le partage du diagnostic et l'élaboration concertée du projet, l'association des habitants et des usagers tout au long de la mise en œuvre du projet et l'évaluation des effets de ce dernier auprès des habitants et usagers²¹ ».

Cette énonciation reste toutefois floue quant aux modalités de sa mise en œuvre, ce qui entrave la concrétisation de cette injonction. En effet, dans son rapport de 2008, le Comité d'Évaluation et de Suivi recommande à l'ANRU de *« renforcer ses actions de sensibilisation et de formation, et à se montrer coercitive dans le cadre des points d'étape, pour une contribution effective des habitants au succès du PNRU²² ».*

1.1.3 Une nouvelle ambition de la participation avec le nouveau programme national pour la rénovation urbaine (NPNRU).

Après 10 années d'existence, la fin du PNRU est actée par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, dite loi « Lamy », qui instaure le Nouveau Programme National pour la Rénovation Urbaine (NPNRU), sur la période 2014-2024. Ce programme vise d'une part à redéfinir les périmètres et les critères de sélection des quartiers prioritaires de la politique de la ville. L'accumulation des zonages – ZUS, ZFU, ZRU – sans logique globale, a provoqué un éparpillement des quartiers à enjeu, ce qui a résulté en la contre-productivité des crédits alloués par la politique de la ville. L'objectif de simplification de ce nouveau programme a conduit à privilégier le critère de la concentration urbaine de pauvreté pour identifier les quartiers prioritaires de la ville. En fonction de ce critère unique, une liste de quartiers d'intérêt national faisant l'objet de dysfonctionnements urbains les plus importants, est établie. A côté de ces quartiers d'intérêt national, des quartiers d'intérêt régional bénéficient d'aides de l'ANRU mais de façon moindre.

D'autre part, ce programme entend favoriser une meilleure articulation entre les dimensions urbaine et sociale de la politique de la ville. C'est dans un cadre unique, appelé « contrat de ville » que les engagements de l'Etat, des collectivités et de l'ensemble des acteurs concernés sont formalisés. L'ensemble des politiques publiques – éducation, emploi, santé, transport, justice, etc. – est ainsi mobilisé et les enjeux de cohésion sociale, de développement économique et de renouvellement urbain sont articulés. La prise en compte des besoins et de « l'expertise d'usage » des habitants des quartiers est définie comme une condition indispensable à la réussite des projets de renouvellement urbain.

Pour satisfaire ces exigences, François Lamy, ministre délégué chargé de la ville, a commandé un rapport à Marie-Hélène Bacqué, professeure en études urbaines et Mohamed Mechmache,

²⁰ Ibid.

²¹ Journal Officiel de la République Française, Arrêté du 20 mars 2007 portant approbation du règlement général de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine p.23

²² CES ANRU, *Rénovation urbaine 2004-2008, Quels moyens pour quels résultats ?*, Paris, La Documentation Française, 2008, p.70

Président d'AC LE FEU²³ dont les préconisations ont inspiré les dispositions prévues par le projet de loi. L'une d'elles évoque la création de « tables locales de concertation » comme lieux d'échange afin que les citoyens, leurs collectifs et associations puissent contribuer à la vie de la cité²⁴. Ainsi, selon François Lamy, « pour la première fois, le principe de co-construction des politiques publiques avec les habitants est reconnu par la loi²⁵ ». S'il ne prend pas le terme de « tables locales de concertation », ni de « tables de quartier » comme l'évoquaient les auteurs du rapport, ce principe de co-construction s'illustre par la création de conseils citoyens et de Maisons du projet.

Les conseils citoyens sont une structure de participation visant à favoriser l'expression des habitants et des usagers aux côtés des acteurs institutionnels, notamment par la co-construction des contrats de ville et l'appui aux initiatives citoyennes. Leur composition – deux collèges représentés à part égale – en fait une assemblée innovante : un premier collège, le collège « habitants » est tiré au sort, tout en devant respecter la parité femme/homme. Le deuxième collège regroupe les associations et acteurs locaux. Leur désignation se fait sous la forme d'un appel à candidature, par la ville. Des moyens financiers et techniques (formation aux questions urbaines, information sur le montage administratif d'un contrat de ville) sont apportés aux membres de ces conseils pour assurer leur bon fonctionnement. En outre, pour que ces conseils citoyens se rassemblent, des Maisons du projet ont été créées. Elles ont pour but d'officialiser l'existence des conseils citoyens et de faciliter, de façon permanente, le dialogue avec les personnalités extérieures. Ces Maisons du Projet sont aussi destinées à améliorer l'information et l'expertise des habitants, permettant ainsi leur association effective aux projets de renouvellement urbain (PRU).

Dans les faits, l'efficacité et la pertinence de ces nouvelles structures participatives peuvent être contestées. Notamment, la confusion entre les conseils citoyens et les conseils de quartier déjà existants s'est déjà révélée sur certains quartiers. La faisabilité de constituer un collège paritaire et tiré au sort peut également être interrogée. Toutefois, nous ne rentrerons pas dans les détails de la pertinence de ce NPNRU dans cette étude.

Il est également important de souligner que cette législation s'impose à l'équipe de maîtrise d'ouvrage sans que la maîtrise d'œuvre en soit pleinement associée. La position de l'architecte Roland Castro par rapport à la concertation pose la question du rapport des concepteurs du projet urbain aux habitants du quartier. Dans la *Lettre des Forums régionaux des acteurs de la rénovation urbaine*, publiée en septembre 2006, Roland Castro affirme que « la conception du projet urbain global est un geste assez volontaire dans lequel un architecte [...] pose des actes. Cela ne passe pas par une forme de démocratie participative très développée. On le présente, on le défend, c'est tout²⁶ ». Ici, la concertation s'entend davantage comme une sorte de réassurance tant du côté des habitants, sur le devenir de leur quartier, que du côté du maître d'œuvre, sur le devenir de son projet. Ici, la concertation ne semble pas être abordée comme outil de conception du projet urbain.

²³ L'Association Collectif Liberté, Égalité, Fraternité, Ensemble, Unis (AC LE FEU), créée en novembre 2005, se donne pour mission de faire remonter la parole des habitants des quartiers populaires auprès des institutions.

²⁴ Bacqué Marie-Hélène, Mehmache Mohammed, *Pour une réforme radicale de la politique de la ville – ça ne se fera plus sans nous, citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires* - Rapport au ministre délégué chargé de la Ville, Juillet 2013.

²⁵ Propos recueillis par Antoine Loubière dans le dossier *Une nouvelle géographie de l'exclusion*, La revue « Urbanisme », n°391, 2013

²⁶ Lettre à consulter sur http://www.anru.fr/-Journal-Renovation-Urbaine-.html?rubrique101=&var_mode=recalcul&revues=375

Cette succession de textes législatifs conduit aujourd'hui à imposer aux maîtres d'ouvrage d'organiser un processus de concertation avec les habitants des quartiers prioritaires de la ville pour bénéficier des financements de l'ANRU dans la mise en œuvre de leur PRU. S'il est aisé d'introduire cette notion dans les objectifs du protocole de préfiguration, il est plus difficile de les mettre en œuvre dû à un manque de précisions de l'ANRU concernant le fond et la forme de cette concertation, mais aussi dû à une méconnaissance de ce domaine par les maîtres d'ouvrage. Dès lors, les nombreux enjeux soulevés par cette injonction législative demandent l'intervention d'un professionnel de la concertation qui accompagnera le maître d'ouvrage dans la mise en œuvre de ce processus de concertation.

1.2 Le recours à l'agence de concertation pour faire face aux enjeux de participation dans les projets de renouvellement urbain (PRU).

1.2.1 Les enjeux soulevés par la participation dans les PRU

Une contractualisation en trois étapes

La contractualisation des projets du NPNRU comprend trois phases principales. Dans un premier temps, le **contrat de ville** fixe les orientations et le cadre de référence pour la passation des conventions de renouvellement urbain sur les territoires comprenant un ou plusieurs Quartier(s) Prioritaire(s) de la Ville (QPV). Le volet renouvellement urbain de ce contrat donne les échéances de présentation des PRU à l'ANRU. Le contrat de ville ne comporte pas d'engagements financiers de l'ANRU. Puis, le **protocole de préfiguration** précise les objectifs du volet urbain des contrats de ville et arrête le programme de travail nécessaire pour aboutir à un (ou des) PRU opérationnel(s). Le protocole de préfiguration peut prévoir le financement par l'ANRU des actions prévues dans le programme de travail. Les acteurs s'accordent sur une « feuille de route » précisant la liste des quartiers prioritaires, les orientations stratégiques et objectifs opérationnels et les moyens qui y seront consacrés, ainsi que les modalités d'association des habitants. Enfin, la **convention pluriannuelle de renouvellement urbain** fixe les objectifs contractuels des PRU et prévoit le financement des opérations.

Pour bénéficier des financements de l'ANRU, il est indispensable que le protocole de préfiguration réponde à ses attendus. En termes de participation, le règlement général du NPNRU précise que le porteur de projet doit prévoir « *en lien avec l'ensemble des partenaires, les moyens nécessaires pour soutenir le dialogue participatif sur les quartiers et reconnaître la maîtrise d'usage des habitants [...] en s'appuyant notamment sur les conseils citoyens et les maisons du projet*²⁷ ». En outre, l'ANRU précise qu'elle accordera des subventions aux moyens d'ingénierie nécessaires aux « *actions portant sur la participation et la co-construction du projet de renouvellement urbain*²⁸ », ainsi qu'aux études

²⁷ ANRU, *Règlement général relatif au NPNRU*, version validée par le conseil d'administration du 16 juillet 2015, p.11.

²⁸ Ibid, p.21

et expertises « *permettant la définition de l'organisation et des moyens affectés à la concertation, la participation citoyenne et la co-construction des projets*²⁹ ».

La participation devient ainsi un levier de financement non négligeable et ce, quel que soit le type d'opération urbaine engagée.

Des PRU pouvant faire l'objet de trois types d'opérations différentes

L'objectif principal de tout projet de renouvellement urbain est de transformer les quartiers en difficulté, par des interventions sur la trame foncière, la trame viaire et les formes architecturales, afin de recomposer le quartier, tant sur le plan urbain que social. Cet objectif peut être poursuivi par trois grands types d'opérations.

Les **opérations de réhabilitation** consistent en la rénovation des quartiers, sans qu'il n'y ait de destruction. La définition donnée par la loi MOP³⁰ est la « *remise en état profonde d'un ouvrage ancien* ». Ces opérations respectent la forme urbaine du quartier et l'apparence architecturale des bâtiments. Il ne s'agit pas d'un retour à l'état initial du bâti, mais d'une restructuration. Le terme de « réutilisation » est souvent employé pour ce type d'opération puisqu'il implique souvent des changements d'usage du bâtiment réhabilité.

Les **opérations de résidentialisation** prennent des sens différents selon leur lieu d'intervention. Dans les quartiers d'habitat social, ces opérations visent à la requalification des espaces publics et privés, à la prise en compte des dynamiques sociales du quartier ainsi que des modes actuels et futurs de gestion. Ces opérations font ainsi converger les aspects nouveaux du projet urbain aux anciens, lesquels sont à requalifier. Elles peuvent être envisagées comme un moyen de responsabiliser les habitants d'un quartier autour d'un projet commun. Dans les quartiers d'habitat social, la résidentialisation se fait généralement selon trois axes d'intervention :

- La redéfinition des espaces publics entourant les immeubles d'habitation. Par exemple, certains espaces verts qui étaient conçus, à la base, comme lieux de rencontre ont pu devenir des friches car abandonnés ou victimes d'incivilités. Il s'agit alors de matérialiser la vocation d'un espace.
- Les espaces aux usages flous provoquent souvent des sentiments d'insécurité et sont sources de conflits. La résidentialisation va alors avoir pour but de réduire ces mésusages en créant des espaces privatisés, en aménageant des systèmes d'accès contrôlés. Il s'agit en fait de mieux partager les espaces selon leurs usages, tout en facilitant une certaine communication entre eux.
- La résidentialisation vise enfin à clarifier la délimitation administrative des surfaces et leur gestion ; les propriétés entre bailleurs et ville n'étant pas toujours très claires. Les opérations de résidentialisation peuvent ainsi faire l'objet d'un transfert de compétences entre ces deux acteurs.

²⁹ Ibid, p.22

³⁰ Loi sur la maîtrise d'ouvrage publique du 12 juillet 1985

Les **opérations de reconstruction/démolition**, aussi appelées opérations de rénovation consistent à raser les bâtiments les plus dégradés et à en reconstruire de nouveaux. Ces opérations peuvent s'apparenter à un remodelage complet de la forme urbaine du quartier. Elles doivent s'articuler incontestablement avec les opérations de relogement.

Ces trois types d'opérations peuvent s'articuler dans une même démarche globale de renouvellement urbain. En effet, il est logique de traiter, dans une même intervention, le bâti, le réseau viaire, les espaces et équipements publics et la qualité urbaine.

Par leur ampleur plus ou moins importante, ces opérations soulèvent des enjeux conséquents en termes de participation.

Les enjeux de la participation dans le cadre de PRU

Dans le cadre d'un PRU, la concertation fait face à différents enjeux auxquels l'agence Etat d'Esprit-Stratis fait référence au sein de ses réponses à appel d'offre.

L'enjeu est d'abord **stratégique** pour établir la légitimité du projet d'aménagement, renforcer sa visibilité et l'ancrer dans le territoire ainsi que dans l'esprit des futurs utilisateurs. Organiser une concertation éveille l'intérêt, crée du dialogue et participe à dessiner les pistes qui permettront au porteur de projet de prendre la décision appropriée à la fin de la concertation, en ayant connaissance des attentes des parties prenantes et des points sensibles.

Puis, l'enjeu **opérationnel** est de faciliter la concrétisation du projet d'aménagement, de l'améliorer, de temporiser les oppositions potentielles ainsi que de conserver les soutiens acquis au projet et d'en générer d'autres.

L'enjeu **d'image** est également essentiel dans le sens où la concertation légitime le discours du porteur de projet, assied sa crédibilité et le présente comme acteur ouvert au débat.

Enfin, un enjeu de **communication** se pose dans le cadre d'un PRU car il est nécessaire d'entretenir un solide argumentaire qui va conditionner la crédibilité des résultats de la concertation. Il s'agit de montrer que les décisions prises sont basées sur un débat nourri des résultats objectifs des études. Un important travail pédagogique de mise en perspective, de clarification des discours techniques et de synthèse est également à opérer.

1.2.2 L'intervention d'un tiers professionnel pour animer le dispositif de concertation

L'affirmation de l'ANRU qui invoque comme condition à l'octroi de ses financements la participation des habitants sans donner de véritable cadre d'application, amène les maîtres d'ouvrage à déléguer cette tâche à des équipes spécialisées qui vont permettre de crédibiliser la démarche participative autour du projet de renouvellement urbain. De plus, l'intervention dans ces quartiers prioritaires de la politique de la ville étant une pratique délicate dans les relations entre porteurs de projet et habitants, ces équipes vont jouer un rôle d'intermédiaire et de médiateur entre ces deux acteurs. Véritables garants de la concertation, ces professionnels interviennent en tant qu'assistants à maîtrise d'ouvrage (AMO) et travaillent en étroite collaboration avec le maître d'œuvre, architecte-urbaniste chargé de la conception et de la mise en œuvre du projet d'aménagement.

La figure du garant de la concertation apparaît dès 1996, dans la Charte de la Concertation et sa place a été renforcée par l'ordonnance du 3 août 2016. Elle précise que le garant « *est impartial et ne prend pas parti sur le fond du dossier*³¹ ». La charte liste également les qualités du garant : « *sens de l'intérêt général, éthique de l'indépendance, aptitude à la communication et à l'écoute*³² ».

Cet assistant à maîtrise d'ouvrage, aussi appelé animateur de la concertation, n'a pas vocation à se substituer aux équipes de projet mais collabore avec celles-ci, c'est-à-dire qu'il leur donne les clés pour agir ensuite. Ce rôle doit permettre de :

- Soulever les problématiques de concertation imposées par le projet et de les porter à connaissance de l'ensemble des parties prenantes au projet,
- Faire émerger des solutions provenant des habitants,
- Porter attention à la dimension humaine des projets urbains,
- Créer ou renforcer le lien social entre les habitants.

Avant d'entrer dans le détail de la posture du garant de la concertation, arrêtons-nous sur la signification de ce terme.

La concertation : un seul terme pour plusieurs sens

Trop souvent utilisé sans comprendre sa signification première, il est nécessaire de revenir à l'étymologie du terme de « concertation ». Ce terme vient du mot « concert », c'est-à-dire un accord de personnes poursuivant un même but. Se concerter c'est « s'entendre pour agir de concert³³ ». On est alors bien dans une action collective en vue d'atteindre un but commun. Ici, aucune allusion n'est faite à la façon dont sera prise la décision. Les acteurs cherchent à résoudre, ensemble, un problème, à prendre une décision collective ou à préparer une décision qui sera prise à un autre niveau. Comme l'explique Georges Gontcharoff, militant de la démocratie participative, par la concertation, « *les citoyens sont appelés à être associés à l'élaboration d'un dossier, au traitement d'une question, avant la décision qui continue de relever du pouvoir élu. Par elle, le pouvoir s'enrichit des points de vue, des 'compétences' des 'forces vives' qu'il associe à l'instruction de sa décision.*³⁴ »

D'après Grégoire Milot, fondateur et président de l'agence Etat d'Esprit-Stratis, selon l'adjectif qu'on lui attache, la concertation peut prendre des sens différents³⁵. D'abord, la **concertation de communication** est utilisée par le maître d'ouvrage pour montrer qu'il associe la population, en lui donnant les moyens de s'exprimer. Il s'agit souvent de grandes consultations lancées auprès de la population par la distribution d'un questionnaire.

La **concertation structurelle** bénéficie d'une structure dédiée tels que les conseils citoyens qui apparaissent comme des relais à l'implication des citoyens dans une démarche participative.

Dans la **concertation d'engagement**, les collectivités intègrent un dialogue participatif sur tous les sujets qui touchent la vie publique, pouvant aller jusqu'à des sujets relevant davantage de choix

³¹ Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, *Charte de la Concertation*, 1996.p.3

³² Ibid.

³³ Dictionnaire Le Robert

³⁴ Noyer Jacques et Raoul Bruno, *Concertation et « figures de l'habitant » dans le discours des projets de renouvellement urbain*, Etudes de communication, 2010, p.3

³⁵ Milot Grégoire, *Construire une ville participative en 10 questions*, 2013, p.26-34

politiques tels que le budget de la ville ou le mode de gestion des services publics. Une charte de la participation peut être rédigée à ce titre.

Parfois, la collectivité peut décider d'associer la population pour arbitrer sur diverses options d'un projet, pour en améliorer certains points ou légitimer un choix. Il s'agit de la **concertation de construction**.

Enfin, la concertation peut parfois être utilisée pour éviter de prendre une décision, pour **reporter la réalisation** d'un projet sans en faire l'annonce. Il s'agit de gagner du temps sur une décision à prendre.

Si la stratégie de concertation proposée par le professionnel pourra prendre l'un de ces différents sens selon le moment du projet et le degré de volonté du maître d'ouvrage d'associer la population, sa posture et son rôle en resteront inchangés.

L'animateur de la concertation, pour rationaliser une réaction spontanée

Les missions de l'animateur de la concertation s'articulent autour de l'organisation, de la conception et de l'animation des temps de réunions et d'ateliers participatifs. Il conçoit les outils et les méthodes nécessaires et il est garant de la régularité des phases de concertation et de leur restitution.

Les objectifs de la méthode de concertation mise en place par ces cabinets de consultants consistent d'une part à passer de la réaction émotionnelle et spontanée éprouvée par les habitants à l'annonce d'un projet de renouvellement– réaction légitime mais peu constructive pour les débats – à une réflexion réfléchie et rationnelle. D'autre part, cette pratique permet de rechercher un consensus entre les différents acteurs (associations, habitants, élus). Egalement, l'intervention d'une telle structure, professionnalise la concertation et lui donne un poids tant auprès des habitants, qui ont parfois tendance à ne pas y croire, qu'auprès de l'ANRU et des porteurs de projet.

Entre animation du dispositif de concertation et animation des ateliers de travail

Avant la mise en œuvre du dispositif de concertation, l'animateur identifie les différentes parties prenantes à mobiliser, leurs préoccupations par rapport au projet urbain, leurs contraintes et leurs attentes vis-à-vis de la concertation. Cela permet d'ajuster le dispositif aux résultats visés et aux types d'acteurs qui seront associés, à leur niveau de connaissance du projet et à ce qui est attendu de leur contribution. Pendant les phases de travail, l'animateur remplit trois tâches essentielles. Il prépare les ateliers en termes de déroulement, de logistique et d'animation ; il s'assure que chacun des participants puisse intervenir comme il le souhaite et il est garant de la mémoire des échanges et de leur restitution de façon fidèle.

En parallèle aux différentes rencontres de concertation, l'animateur a le souci d'apporter une information régulière aux parties prenantes, sous forme de comptes-rendus, de lettres d'information, d'expositions, etc., pour communiquer sur l'avancement du travail engagé et les suites de ce travail. Cette information permet d'éviter le sentiment d'abandon ou la démobilisation des participants pendant les temps morts de la concertation. Ce « fil rouge » de la concertation permet également de maintenir le lien entre instance de concertation et instance de décision pour garantir la

prise en compte des propositions des habitants dans le schéma d'aménagement final. En d'autres termes, il s'assure que les décisions se prennent démocratiquement et en toute transparence.

Un rôle de tiers facilitateur

L'animateur de la concertation, parce qu'il est davantage détaché du projet urbain – à la différence des cabinets d'architectes et d'urbanistes qui y travaillent régulièrement – est en capacité de percevoir comment des propos d'apparence ordinaire peuvent ouvrir à de nouvelles pistes d'aménagement.

En outre, il n'a pas d'obligation de résultats mais une obligation de moyens, dans le sens où il est garant d'un cadre d'échange se déroulant dans un climat d'écoute, de respect mutuel et de bienveillance. En effet, contrairement au maître d'ouvrage, il n'est pas responsable du pilotage ni de l'avancement du projet et n'a pas non plus la charge de formuler des scénarii d'aménagement, à la différence du maître d'œuvre. En cela, ce professionnel est entièrement dédié à l'écoute, à l'analyse et à la transmission des propos tenus par les habitants. C'est ce rôle de tierce personne qui facilite l'approfondissement du dialogue avec les habitants et donne un poids à leurs propos en défendant les différentes contributions.

L'idée qui prévaut pour crédibiliser une démarche de dialogue participatif est de réduire l'asymétrie de savoirs et de compétences entre les acteurs disposant du savoir technique et du pouvoir de décision, c'est-à-dire la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage, d'un côté, et la société civile de l'autre, qui dispose d'un savoir d'usage. En tant que « spécialiste de la concertation », l'animateur organise les échanges entre experts et profanes, tout en faisant preuve de pédagogie sur le plan technique du projet. Il adopte un rôle de médiateur pour fluidifier le dialogue et favoriser une compréhension mutuelle des attentes et des contraintes de chacune des parties.

D'autres rôles plus logistiques sont ceux de modérateur et de rédacteur, dans le sens où l'animateur de la concertation est également garant du respect du temps, de la prise de notes en valorisant les différents points de vue et de la rédaction des comptes-rendus.

En tant que tierce personne, sont mises en jeu les compétences techniques de l'animateur à propos du projet, de son organisation, de ses étapes charnières et de la façon dont s'articule la concertation. Cet élément suppose un lien étroit entre le commanditaire, l'équipe de concertation et les professionnels intervenants (architecte, urbaniste, paysagiste), afin que la transparence de la démarche ne soit pas remise en cause en interne.

Concernant l'intervention équilibrée des participants, l'animateur s'assure que chacun soit entendu et compris. Il doit alors faire preuve d'écoute active et d'empathie dans le sens où, sans émettre de jugement ni d'interprétation, il doit pouvoir clarifier les idées de chacun en reformulant, en questionnant et en synthétisant les propos tenus.

Le triptyque « indépendance – neutralité – impartialité »³⁶

Pour que le processus de concertation soit compris et accepté de l'ensemble des participants, il est nécessaire que la légitimité de l'animateur soit reconnue, afin que celui-ci puisse assurer sa mission de façon optimale. Plusieurs éléments participent à cette légitimation :

- **L'indépendance**: si, dans la plupart des cas, l'animateur de la concertation agit en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage, il est indispensable qu'il puisse faire comprendre son indépendance vis-à-vis des décisions prises par le maître d'ouvrage. Si la dépendance financière est inévitable du fait de son statut, il peut en revanche faire valoir son indépendance morale. Pour ce faire, les animateurs s'efforcent de montrer leur désintéressement à ce que telle ou telle décision finale soit prise.
- La **neutralité** : tout au long de son intervention, l'animateur doit faire preuve de neutralité. Cela passe essentiellement par la façon dont il permettra l'expression de chacun et dont il reformulera les propos tenus. A titre illustratif, dans le cadre d'ateliers participatifs, l'animateur de la concertation, aussi appelé « facilitateur », intervient essentiellement pour problématiser les thématiques mises en débat, pour prévenir des contre-sens ou des malentendus et éviter les hors sujets. Il ne doit, en aucun cas, intervenir sur le fond des échanges et doit rester en retrait.
- **L'impartialité** : mot d'ordre du garant de la concertation, celui-ci ne doit en aucun cas prendre parti, mais doit être à l'écoute tant des oppositions que des soutiens au projet.

Après avoir pris connaissance des différentes opérations pouvant être engagées dans un PRU et de la mission du garant de la concertation, concentrons-nous sur l'une de ces opérations et ce qu'elle engendre en matière de concertation : l'opération de démolition.

1.3 Un cadre de la participation peu adapté aux opérations de démolition

1.3.1 La démolition, un acte qui se banalise

Des démolitions d'abord dans les centres-villes au nom de la pensée hygiéniste

Dès le 2nd Empire, le Baron Haussmann démolit les taudis insalubres de la capitale, en vertu de l'hygiène et de la santé publique. Haussmann avait aussi pour ambition d'élargir les rues, de faciliter la circulation et de maintenir l'ordre dans la capitale. Puis, au sortir de la 2nd Guerre Mondiale, la domination de la pensée hygiéniste et l'état très dégradé de l'habitat accélère le recours à la démolition. En 1957, l'Etat fixe à 450 000 le nombre de taudis à faire disparaître³⁷. Un an plus tard, le Mouvement Moderne des urbanistes adopte la stratégie de la « table rase » dans les centres-villes, sous l'impulsion du Général De Gaulle, au profit des centres commerciaux, des immeubles de bureaux et de l'automobile ; stratégie entérinée par la procédure de Rénovation Urbaine. On reloge

³⁶ <http://www.comedie.org/etapes/12-suis-je-legitime-pour-animer-la-concertation/>

³⁷ Blanc Maurice, *La rénovation urbaine : démolition ou patrimonialisation ?* La vie des idées, 2013

alors les habitants en dehors de ces centres-villes, dans les grands ensembles de logements sociaux construits sur la même période, lesquels prennent l'apparence d'« un ensemble de plusieurs centaines de logements construits dans un temps limité selon un plan cohérent³⁸ ».

La réhabilitation préférée à la rénovation

Un tournant s'amorce en 1962 avec la loi Malraux qui reconnaît la valeur architecturale et urbaine des quartiers anciens : c'est le début des Opérations Groupées de Restauration Immobilière. Les années 1970 voient naître des associations de défense des quartiers anciens (mouvement PACT « Propagande et Action contre les Taudis ») qui dénoncent les traumatismes provoqués par les démolitions et les nouvelles constructions, incohérents à la situation économique et sociale de l'époque. C'est en 1971 qu'est créée l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH). Elle montre la volonté des pouvoirs publics de s'engager dans la voie de la réhabilitation. En 1973, la circulaire Guichard relative aux « formes d'urbanisation dites des Grands Ensembles et à la lutte contre la ségrégation sociale », stoppe la construction des grands ensembles. On s'oriente vers des opérations de modernisation et de valorisation de l'habitat dégradé, financièrement plus abordables. Cette volonté se concrétise avec le rapport Nora de 1975, un ensemble de textes de loi qui priorise la réhabilitation de l'habitat existant sur la rénovation.

La prise en compte des attentes des habitants devient un enjeu majeur à partir de 1977 avec la création des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et la Prime à l'Amélioration des Logements à Usage Locatif et à Occupation Sociale (PALULOS) pour les organismes HLM. On commence alors à produire des logements sociaux de grande qualité notamment grâce au Prêt Locatif Aidé (PLA). La fin des années 1970 est marquée par un changement de vocabulaire : on ne parle plus de rénovation mais de réhabilitation. Les opérations Habitat et Vie Sociale permettent d'engager des démarches de requalification des quartiers en difficulté, intégrant les dimensions sociale et urbaine. Par ailleurs, dans son rapport de 1983, Hubert Dubedout pose la question de l'alternative à choisir entre démolition et réhabilitation, suite aux émeutes urbaines dans la banlieue lyonnaise. La réhabilitation est préférée pour trois raisons majeures. D'abord, de par leur caractère récent, les grands ensembles ne sont pas encore financièrement amortis. Puis, la demande de logements sociaux atteint un niveau très élevé à cette période. Enfin, on constate un certain scepticisme vis-à-vis de l'efficacité d'une démolition pensée comme une solution à des problèmes avant tout d'ordre économique et social.

A partir du milieu des années 1990, s'amorce une détente de la demande de logements sociaux, ce qui impulse une restructuration de ce patrimoine. Jean-Marie Delarue alors délégué interministériel à la ville réaffirme cette doctrine dans les années 1990, lorsqu'il avance, dans son rapport que « *les démolitions doivent rester exceptionnelles et conditionnées à l'élaboration d'un projet préalable avec les habitants*³⁹ ». Monsieur Delarue met également l'accent sur l'importance de « *bannir les démolitions avec feu d'artifice et musique triomphale*⁴⁰ ». Il fait ici référence aux mises en scène autour de certaines démolitions comme la barre 230 de la Duchère (Lyon).

³⁸ George Pierre, Dictionnaire de la Géographie, 2013.

³⁹ Donzelot Jacques, *A quoi sert la rénovation urbaine ?* Paris, PUF, 2012, p.50

⁴⁰ Ibid, p.54

Lever le tabou de la démolition

Si ce n'est qu'en 2003 que l'on met concrètement en œuvre l'acte de démolir avec la loi Borloo et la création de l'ANRU, les prémices du recours systématique aux démolitions sont perçus dès la fin des années 1990. La circulaire du 8 juillet 1996 stipule que la « *démolition est une étape, un moyen, un levier du projet urbain*⁴¹ ». Puis, dans son rapport à la ministre de l'emploi et de la solidarité, Martine Aubry, Jean-Pierre Sueur, maire d'Orléans, prône le recours aux démolitions « *dès lors qu'il est établi qu'on ne peut pas transformer, rénover, encore moins reconstruire, refaçonner un quartier sur lui-même*⁴² ». La même année, la circulaire du 22 octobre reconnaît la possibilité d'envisager la démolition « *des immeubles situés dans les quartiers de la politique de la ville ou des quartiers présentant des difficultés analogues*⁴³ ». Cette circulaire est légitimée par la volonté de Marie-Noëlle Lienemann, secrétaire d'Etat au logement en 2001 de « *casser les ghettos*⁴⁴ ». Mais les bailleurs restaient réticents à passer à l'acte de démolir car les annuités de dettes à rembourser sur ces immeubles dégradés étaient très faibles, voire nulles. Avec la loi de 2003 et la création du prêt locatif à usage social-construction/démolition (PLUS-CD), la reconstruction-démolition des grands ensembles de logements sociaux des années 1960 est devenue une politique nationale et systématique. On incite les villes à multiplier ces opérations pour atteindre les niveaux de réalisation fixés dans la loi (200 000 démolitions en 5 ans).

Plusieurs raisons peuvent venir expliquer cette hâte de démolir. D'abord, la reconstruction de logements n'a pas été la priorité française au lendemain de la 2nd Guerre Mondiale. Il a fallu attendre l'appel de l'Abbé Pierre en 1954, accusant un déficit de 3 millions de logements⁴⁵, suite à la mort d'une femme dans la rue, prise par le froid, pour se lancer, à la hâte dans la construction massive des grands ensembles. Ceux-ci répondent aux principes de la Charte d'Athènes qui recherche une standardisation des formes urbanistiques et architecturales. Du fait de la rapide dégradation de ces ensembles immobiliers, la démolition apparaît comme la seule solution. La crise de l'immobilier des années 1990 a également provoqué une baisse des prix, ce qui a facilité l'accès à la propriété dans le parc social. Entre 1998 et 2001 c'est 300 000 ménages qui sortent du parc social⁴⁶. La vacance augmente considérablement et l'image de ce parc de logements devient très négative. Le coût des réhabilitations s'avère trop élevé, ce qui oriente le choix de démolir. Produits dans l'urgence, les grands ensembles sont aujourd'hui soumis à l'urgence des démolitions.

Mais la dégradation du parc du logement social n'est pas la seule cause du recours massif aux démolitions. On cherche également à changer la composition sociale des quartiers défavorisés, à déconcentrer les ménages pauvres, au nom de la mixité sociale. La loi Borloo prévoit, en ce sens, que les reconstructions se fassent en grande partie, hors site.

D'ailleurs, cet objectif de mixité sociale soulève d'importantes polémiques dans lesquelles nous ne rentrerons pas dans les détails dans le cadre de ce mémoire.

Ainsi, au nom de la mixité, la démolition a remplacé la réhabilitation. En 2000, le gouvernement Jospin se félicite d'avoir « *levé le tabou de la démolition*⁴⁷ ».

⁴¹ Circulaire n°88-42 du 8 juillet 1996.

⁴² Rapport Sueur, *Demain la ville*, Paris : La Documentation Française, 1998, p.28

⁴³ Circulaire démolition - n° 98-96 du 22 octobre 1998

⁴⁴ Discours de Marie-Noëlle Lienemann à l'ouverture du Congrès de l'Union nationale des organismes HLM à Toulouse, le 22 juin 2001.

⁴⁵ Blanc Maurice, Op. Cit, p.31

⁴⁶ Enquête Nationale Logement, 2002

⁴⁷ Donzelot Jacques, Op. Cit, p.32

Pourtant, des architectes de renom comme Roland Castro ou Christian de Porzamparc accusent cette politique de la table rase qui pose la question de la reconnaissance d'une forme architecturale et urbanistique mais aussi de l'histoire des habitants qui s'y sont succédé. Ainsi, pour Roland Castro, « *la mémoire des lieux est fondamentale*⁴⁸ » pour venir accompagner ce type d'opération.

1.3.2 Une concertation en demi-teinte autour des opérations de reconstruction/démolition

A en croire le caractère devenu banal de la démolition, on pourrait penser que ces opérations répondent toutes à la même logique, à savoir : se débarrasser des immeubles trop dégradés. Toutefois, les objectifs poursuivis derrière l'acte de démolir et leur légitimité diffèrent d'une opération à l'autre. Ces éléments sont importants à identifier pour comprendre la nature de l'accompagnement des habitants qui sera mise en place par la suite.

La démolition, un acte sous contraintes techniques et économiques⁴⁹

Deux raisons majeures amènent les porteurs de projets à recourir à la démolition : elles sont d'ordres techniques et/ou économiques.

Tout d'abord, les raisons techniques peuvent être subdivisées en trois cas distincts.

- Le cas d'un **bâtiment banal** : un bâtiment peut être identifié comme banal par ses caractéristiques physiques, son occupation sociale ou son environnement. La raison de la démolition en sera plutôt urbaine, à l'échelle de l'ensemble du quartier. Par exemple, il peut s'agir de désenclaver le quartier en faisant traverser une voie à l'emplacement du bâtiment.
- Le cas d'un **bâtiment aux caractéristiques physiques obsolètes** : le devenir de certains bâtiments peut les amener à une obsolescence de leurs caractéristiques architecturales, urbaines ou techniques qui conduisent au départ de familles de classes moyennes, à la recherche d'un meilleur confort. Ces formes urbaines sont soumises à la démolition au nom d'une sorte de délit de faciès d'architecture et d'urbanisme. Petit à petit, les difficultés économiques et sociales vont se concentrer et les objectifs de la démolition seront alors patrimoniaux par le renouvellement de l'offre locative, et sociaux, par l'amélioration de la mixité sociale. Dans cette situation, les questions de relogement sont au cœur de l'opération de démolition.
- Le cas où la **dégradation sociale et urbaine se vérifie à l'échelle du quartier**. Dans ce dernier cas, un projet de rénovation de l'ensemble du quartier est à engager. Les objectifs qui en découlent concernent la restructuration du quartier et la diversification des types d'habitat et du peuplement, pour donner une nouvelle image au quartier.

⁴⁸ Journal Le Monde, *Dynamiter, remodeler ou réhabiliter*, 5 décembre 2005

⁴⁹ Quercy Pierre et Crepey Georges, *Politique d'accompagnement des démolitions de logements sociaux*, Rapport n°2002-0069-01, Conseil Général des ponts et chaussées, 2003.

Dans les faits, ces trois situations se rencontrent souvent dans une même opération de renouvellement urbain puisque plusieurs immeubles peuvent être concernés par la démolition.

En plus de ces raisons techniques, des raisons économiques peuvent amener les porteurs de projet à recourir à la démolition, d'autant plus depuis la création de l'ANRU en 2003. En effet, dans le cadre du PNRU 1, le quota de démolitions était fixé à 250 000 sur une période de 10 ans ; les moyens pour atteindre ces objectifs prenaient alors la forme de subventions.

Aujourd'hui, si le règlement du NPNRU ne fixe plus de quotas de démolitions, on peut toutefois y lire que « *l'Agence peut subventionner à partir de l'établissement d'un bilan d'aménagement les différentes natures d'opération suivantes :*

- *la démolition de logements locatifs sociaux ;*
- *le recyclage de copropriétés dégradées ;*
- *le recyclage de l'habitat ancien dégradé ;*
- *l'aménagement d'ensemble⁵⁰ ».*

En allant plus loin dans le détail, le taux applicable à l'assiette de subvention de ces opérations s'élève jusqu'à 80% pour les opérations de démolitions, quand il atteint 50% pour les opérations de recyclage. Ainsi, le mode de calcul des subventions ANRU incite de plus en plus les porteurs de projet à privilégier la démolition. En plus de cela, ces quartiers d'habitat social datant, pour la plupart, des années 1960, se font vieillissants et les opérations de réhabilitation apparaissent souvent plus coûteuses que la démolition totale.

Ces contraintes techniques et économiques semblent faire des démolitions un acte incontournable empêchant ainsi une quelconque concertation avec les habitants. Leur caractère invariant concerne notamment le calendrier des démolitions et des reconstructions, lequel dépend, pour beaucoup de règles administratives très pointilleuses. La Charte de Concertation relative aux opérations d'amélioration de l'habitat, développée par Nantes Habitat précise d'ailleurs que cette charte ne concerne que les opérations de requalification et de résidentialisation ; « *les opérations de démolition et de restructuration ne font pas l'objet d'une concertation mais d'une décision du maître d'ouvrage⁵¹ ».*

Toutefois, il est essentiel de ne pas sous-estimer la capacité des habitants à comprendre ces contraintes et limites liées au projet, en leur adressant une information claire, concernant notamment le dispositif de relogement.

L'importance donnée à la consultation autour de la question du relogement

Une démolition est une phase de fortes incertitudes et produit en cela des inquiétudes pour les habitants concernés, pouvant être amplifiées par un déficit d'information. Pour certaines personnes ayant habité une grande partie de leur vie, si ce n'est toute leur vie dans ces logements, le dé-logement peut être vécu comme une fracture ou même comme un moyen d'éviction pour certains. Pour les ménages en situation de grande précarité, le relogement constitue une fragilité supplémentaire. En effet, l'acceptabilité d'une nouvelle situation résidentielle ne se limite pas au déménagement, elle est aussi conditionnée à un travail de communication pour aider à passer d'une

⁵⁰ ANRU, *Règlement général relatif au NPNRU*, Op. Cit p.25

⁵¹ Nantes Habitat, *Charte de concertation relative aux opérations d'amélioration de l'habitat*, 2013, p.2

situation à l'autre. Concernant particulièrement le dispositif de relogement, des informations doivent être diffusées très tôt sur ce sujet, les habitants étant particulièrement soucieux sur ce point. Un habitant du quartier des Paradis évoquait en ce sens, « *on sait ce qu'on laisse mais on ne sait pas ce qu'on va avoir, ma sœur en meurt d'angoisse*⁵² ». C'est aussi l'adaptation à un nouvel environnement qui peut être difficile chez certaines personnes. Une étude de TNS Sofres parue en 2006 a montré que le déménagement est la troisième source de stress, après le deuil et le licenciement.

L'article 44 quater de la loi du 23 décembre 1986, modifié par la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 impose une procédure de concertation pour les opérations de reconstruction-démolition, laquelle doit être menée à l'échelle de l'immeuble ou du groupe d'immeuble. Cette concertation doit porter sur « *la consistance et le coût des travaux, leurs répercussions prévisibles sur les loyers ou sur les charges locatives, les modalités de leur réalisation, les conditions de relogement des locataires dans les opérations de construction/démolition*⁵³ ». Du fait du « *bouleversement provoqué par les opérations de construction/démolition sur le cadre de vie des habitants de quartiers d'habitat social [...] et d'une probable rancœur durable des locataires concernés*⁵⁴ », l'association Droit Au Logement (DAL) a proposé plusieurs amendements au sénat dans le cadre de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté, pour améliorer l'information et la consultation des habitants lors d'opérations de reconstruction/démolition et lors de la phase de relogement. L'un d'eux exige que « *tous les documents et diagnostics permettant d'élaborer le projet doivent prendre en compte les points de vue et les besoins sociaux exprimés par les locataires*⁵⁵ » pour renforcer l'information et l'adhésion des locataires au projet d'urbanisme et d'en faciliter sa compréhension.

En cela, l'information, puis la consultation relatives au relogement sont des étapes indispensables pour atténuer le traumatisme et permettre aux habitants de se projeter dans leur futur habitat.

Si l'information liée au relogement est principalement donnée par le bailleur, la consultation nécessite d'être organisée conjointement entre bailleur, ville et représentants des locataires. Sur le quartier des Paradis, le bailleur a élaboré un fascicule dédié aux locataires expliquant les termes techniques du projet et répondant aux principales interrogations des locataires, soulevées lors des réunions publiques. Une réunion avec le personnel de proximité – CCAS, ludothèque, responsables de la maison de quartier - a également été organisée pour que ceux-ci soient en capacité d'informer les habitants sur les conditions de relogement. Ces différentes alternatives facilitent le croisement de sources orales et écrites d'information.

⁵² Enquête auprès d'habitants du quartier des Paradis de Fontenay-aux-Roses, le 25 mai 2017.

⁵³ Art 44 quater, loi n°86-1290 du 23 décembre 1986

⁵⁴ Association Droit Au Logement - Pas Sans Nous, *Egalité et Citoyenneté*, Sénat n°3851

⁵⁵ Ibid.



Source: Etat d'Esprit-Stratis

Suite à cette phase d'information, une enquête sociale est menée par une équipe de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) pour connaître les besoins et les attentes des habitants en matière de relogement selon leur situation familiale, leurs contraintes financières et leurs éventuels projets d'avenir. Sur le quartier du Grand Vaux de Savigny-sur-Orge, les thèmes soulevés dans l'enquête sociale ont porté sur la structure familiale des ménages, le taux et le lieu d'emploi, les ressources de ces ménages, leur parcours résidentiel, l'appréciation de leur cadre de vie, leur ressenti par rapport au projet de renouvellement urbain et leur souhait en vue d'un relogement. C'est à partir de cette enquête que sera ensuite établi un plan de relogement, élément obligatoire à tout dossier d'intention de démolir établi par le bailleur et adressé au Préfet, lequel doit aussi être articulé aux modalités de concertation prévues avec les locataires⁵⁶.

Ces enquêtes étant très intrusives dans la vie privée des ménages, il est essentiel de construire une relation de confiance dès le début et d'annoncer leur réalisation très en amont, en phase d'information. L'enquête est aussi le moment d'informer les locataires de leurs droits et des contraintes auxquelles fait face le bailleur – implantation géographique et disponibilité du patrimoine, capacité financière des ménages - pour que le plan de relogement soit réalisé en toute transparence.

Ces démarches qui s'articulent autour de la phase de relogement prennent un caractère consultatif dans le sens où l'on cherche à recueillir l'avis des habitants et leurs demandes spécifiques. Il ne s'agit

⁵⁶ Circulaire démolition et changement d'usage - n° 2001-77 du 15 novembre 2001

pas d'une concertation au sens de la définition donnée par Georges Gontcharoff cité plus haut puisqu'on ne cherche pas à associer les habitants à l'élaboration d'un dossier ou au traitement d'une question. Ce niveau de participation qu'est la consultation relève de la coopération symbolique, selon l'échelle de participation développée par la sociologue américaine Sherry Arnstein, en 1969⁵⁷. Les habitants ne sont pas en capacité d'orienter le cours des décisions.

L'habitant-résident connaît alors une phase de transition, pris entre démolition et relogement. Ce résident a occupé depuis un certain temps un logement et doit maintenant faire face au nouveau. Il possède donc un passé résidentiel et une histoire avec ce lieu. On peut alors s'interroger sur la partie de l'histoire de la ville dans laquelle s'inscrivent le quartier et son projet de renouvellement.

Cette dimension historique s'illustre par des actions d'accompagnement social prenant la forme d'actes mémoriels. Ces actions peuvent aussi être perçues comme un moyen de venir compenser la non-consultation des habitants dans les opérations de démolition suite à la prise de conscience des acteurs de la politique de la ville du caractère traumatisant d'une opération de reconstruction/démolition. Ces pratiques appellent les habitants à prendre part à de véritables processus de co-production où leur expertise d'usage du quartier est non seulement sollicitée mais en plus indispensable puisqu'il est fait appel à leurs souvenirs, à leur vécu du quartier. Cette co-production donne un pouvoir effectif aux habitants.

Toutefois, ces actes mémoriels sont encore peu développés du fait notamment des crédits très faibles alloués à ce type d'intervention, comparé à ceux consacrés au bâti.

⁵⁷ Comité d'évaluation et de suivi de l'ANRU, *Une échelle de participation citoyenne* – Sherry Arnstein, Mars 2006

II. La mise en mémoire : des stratégies d'intervention diverses pour accompagner les habitants dans l'acceptation d'un acte traumatisant.

2.1 Une volonté d'euphémiser la brutalité des opérations de démolition.

2.1.1 La démolition, une opération bouleversante qui impulse des mouvements d'opposition

A l'occasion de la démolition d'une barre d'immeuble de Montfermeil, une habitante faisait part de son ressenti : « *ça nous fait pitié de voir le bâtiment descendre... c'est comme une personne qui meurt*⁵⁸ ». Cette idée de descente d'un immeuble est fortement associée à une mise à mort. Outre cette violence symbolique, la stigmatisation des quartiers et des habitants expérimentant ces démolitions en est également renforcée. L'urgence des démolitions a provoqué leur banalisation ; mais la violence qui les accompagne ne se banalise pas et contribue à produire une série de traumatismes. Bernard Toulhier, archéologue et historien de l'architecture soutient que « *c'est la première fois, en France, que les constructions sont aussi brutalement détruites pour des raisons internes et non suite à une guerre*⁵⁹ ».

Au-delà de la disparition d'un cadre bâti, le traumatisme provoqué chez les habitants naît de la disparition de leur habitat et de la perte de repères que cela suscite. Les habitants vont devoir se passer de certains lieux où ils avaient l'habitude de se rendre, où ils gardent des souvenirs d'enfance. On constate en effet, une identification très forte des habitants à leur lieu de vie. Lors d'un échange avec un habitant du quartier des Paradis de Fontenay-aux-Roses, celui-ci rapportait : « *On ne sait pas quand est-ce qu'ils vont nous démolir*⁶⁰ ».

En effet, les démolitions bousculent l'environnement physique mais aussi social des habitants qui avaient noué des liens forts avec leur voisinage qui faisait qu'ils se sentaient chez eux : « *Moi j'aime bien mes voisins, c'est eux qui m'ont accueilli quand je suis arrivé, on faisait plein de choses ensemble, j'aimerais bien qu'on soit relogé au même endroit*⁶¹ », « *Ça va être dur le moment où il faudra dire au revoir à mes voisins*⁶² ».

Ce sont généralement les habitants les plus anciennement installés sur le quartier qui pâtissent le plus de la disparition de leur immeuble. La démolition d'un habitat entraîne la disparition d'une identification, d'un capital social. C'est brutalement tout un vécu qui est amené à disparaître, une histoire à la fois individuelle et collective. On touche alors à la dignité de ces habitants.

En plus de cette crainte de perdre ses repères, c'est aussi une incompréhension du choix de recourir à la démolition qui se fait entendre lorsque certains immeubles sont perçus comme étant encore en bon état. Les habitants peuvent aussi avoir le sentiment d'être la cible de politiques publiques, quand

⁵⁸ Veschambre Vincent, *Traces et mémoires urbaines : Enjeux sociaux de la patrimonialisation et de la démolition*, Rennes : PUR, 2008, p.110

⁵⁹ Ibid.

⁶⁰ Enquête auprès d'habitants du quartier des Paradis de Fontenay-aux-Roses, le 25 mai 2017.

⁶¹ Ibid.

⁶² Ibid.

le choix de démolir ne leur paraît pas justifié: « *C'est pour faire venir les parisiens qui en ont marre de la capitale et pour être sûr de passer 2020*⁶³ ». Derrière cette incompréhension, c'est le sentiment de se voir confisquer son expertise d'habitant, son savoir-faire de bricoleur, de jardinier... son mode de vie. Cette dépossession physique et symbolique fait valoir la relation dominant/dominé que les habitants avaient essayé de minimiser à travers leurs pratiques et leur savoir-faire., lorsque le projet de renouvellement est perçu comme aberrant par les habitants du quartier. Ce sentiment est encore plus fort lorsque les habitants ont réalisé leurs propres travaux d'entretien à l'intérieur de leur logement, ce qui donne un tout autre sens au fait d'habiter. D'ailleurs, dans son livre *Habiter, vers une architecture figurative*, Christian Norberg-Schultz démontre que « l'habité » signifie « être soi-même, c'est-à-dire choisir son petit monde personnel⁶⁴ ». Et Patrick Norynberg, formateur-consultant auprès des collectivités territoriales, de souligner : « *le logement, c'est une partie de soi, c'est sa p'tite vie, sa p'tite richesse*⁶⁵ ». Finalement, l'annonce d'une démolition renvoie aux habitants l'image de gens malpropres, de « sous-développés » qui ont vécu toutes ces années dans l'insalubrité.

Ce traumatisme a donné lieu à de fortes oppositions lors de certaines annonces de démolitions. D'une part, les voix s'élevant contre les démolitions font valoir une logique sociale consistant à mettre en exergue l'insuffisance du logement social et en insistant sur le fait qu'il est préférable de conserver l'existant en l'améliorant. Cette position est partagée par les Enfants de Don Quichotte et la Fondation Abbé Pierre. D'autre part, des personnalités regroupant principalement des architectes – Christian de Porzamparc, Roland Castro, Paul Chemetov - défendent la valeur historique des grands ensembles car conçus par des architectes de talent tels que Le Corbusier, Jean Renaudie, Emile Aillaud, etc., appartenant au mouvement moderne. Ces architectes sont regroupés dans le collectif *Document and Conservation of Buildings of the Modern Movement (DOCOMOMO)*. Ces deux courants d'opposition se sont rejoints en 2005 autour d'une réflexion intitulée « Que démolit-on ? Et qui démolit-on ? ».

Ces oppositions ont aussi pris la forme de mobilisations citoyennes. Nous pouvons citer la mobilisation des habitants de La Coudraie à Poissy (Yvelines) qui, en 2004 au cours d'une réunion publique, apprennent la démolition de l'ensemble de leur quartier. Le sentiment d'être dénigrés et indésirables a été très fort: le quartier n'était considéré qu'en termes de délinquance, de délabrement et de déclin. L'année suivante, les habitants se mobilisent et sollicitent des enseignants-chercheurs et des étudiants de l'école d'architecture de Paris La Villette pour les soutenir dans la mise en place d'une proposition urbaine alternative à la démolition de leur quartier. En 2006, ils font appel à l'association internationale des techniciens, experts et chercheurs (AITEC). Le collectif d'habitants aidé de ces structures a ainsi été en capacité de négocier un autre avenir de leur quartier : le quartier échappe à la démolition et les habitants sont intégrés au comité de pilotage rédactionnel et décisionnel du nouveau projet⁶⁶.

Depuis 2010, sur le quartier de la Villeneuve à Grenoble, une dynamique citoyenne émerge autour d'un collectif anti-démolition et a donné naissance à un Atelier Populaire d'Urbanisme (APU) pour

⁶³ Ibid. Sous-entendu, les élections municipales de 2020.

⁶⁴ Norynberg Patrick, *Faire la ville autrement : La démocratie et la parole des habitants*, Saint-Amand-Montrond : Yves Michel, 2001

⁶⁵ Entretien du 5 juillet 2017 avec Patrick Norynberg

⁶⁶ Association APPUII, *Témoignages sur deux mobilisations*, Journées du réseau de compétences solidaires, 2015

construire une alternative à la rénovation urbaine. Cet APU, inspiré des méthodes de *l'advocacy planning*⁶⁷ cherche à créer des conditions de co-construction par la mobilisation et la formation d'une expertise citoyenne sur les questions urbaines, à travers des ateliers de travail et l'organisation d'assemblées populaires.

Ces mobilisations citoyennes participent à fabriquer une mémoire collective de résistance qui est convoquée à l'annonce de la démolition pour en limiter le choc. Cette résistance valorise un savoir-habitant collectif qui illustre la relation aux lieux de façon unanime et solidaire.

Ces multiples manifestations autour de l'acte psychologiquement violent qu'est la démolition ont semblé éveiller les consciences des porteurs de projets puisque l'on constate aujourd'hui des démarches d'euphémisation de cette opération.

2.1.2 Des tentatives d'atténuation du terme de « démolition »

Aujourd'hui, les démolitions sont devenues beaucoup plus modestes et discrètes. C'est ainsi qu'en 2010, la démolition de l'ancien foyer des jeunes travailleurs du quartier Marbé⁶⁸ de Mâcon (Saône-et-Loire) a été réalisée « à la pelle », ou que la disparition de la barre des Cormorans à Vandoeuvre (Meurthe-et-Moselle) s'est faite « à la pince ».

Une autre tendance est d'associer systématiquement le terme de « reconstruction » à celui de « démolition ». Dans leur communication, beaucoup de villes parlent de « reconstruction/démolition », en insistant sur le fait que les reconstructions ont précisément lieu avant même les démolitions, de façon à pouvoir reloger les habitants au préalable. On cherche ainsi à transmettre l'idée que la démolition n'est qu'une étape à la reconstruction et non une fin en soi.

L'ANRU cherche également à atténuer l'impact psychologique de la démolition : sur son site internet, on peut remarquer que le nombre de démolitions est indiqué en « *nombre de logements déconstruits* ». De plus, parmi les objectifs incontournables des PRU énoncés par l'ANRU, le paragraphe abordant la nécessité d'adapter la densité du quartier à son environnement parle de « densifier » et de « dé-densifier ». Cette euphémisation du terme de « démolition » montre à la fois la violence physique et psychologique de l'opération et la prise de conscience de cette violence par les acteurs de la rénovation urbaine.

En outre, si comme on l'a vu précédemment, les modes de financement de l'ANRU incitent à recourir à la démolition plutôt qu'à la réhabilitation des logements, il est précisé qu'une « *réflexion partenariale sur l'accompagnement des changements induits par le projet doit être engagée au bénéfice des habitants*⁶⁹ ». Ainsi, parmi les quatre axes devant être considérés, on peut trouver « *l'implication des habitants à toutes les étapes du projet et la valorisation de la mémoire des quartiers*⁷⁰ ».

Toujours lié à cet enjeu de mémoire des quartiers prioritaires, un groupe de travail conduit par l'historien Pascal Blanchard s'est réuni entre juin et octobre 2013, à la demande de François Lamy pour discuter de moyens visant à promouvoir l'histoire et la mémoire de ces quartiers. Cette

⁶⁷ *L'advocacy planning*, élaboré par Paul Davidoff au milieu des années 1960 aux Etats-Unis vise à soutenir les habitants des quartiers populaires à faire valoir leurs droits et leurs intérêts dans la production urbaine.

⁶⁸ Entretien du 4 juin 2017 avec Sylvain Renaud

⁶⁹ Ibid.

⁷⁰ Ibid.

rencontre a donné lieu à un rapport intitulé *Histoires, patrimoine et mémoires dans les territoires de la politique de la ville*, lequel préconise notamment de mettre en place un label national priorisant les aides publiques pour des travaux locaux sur la mémoire des quartiers et de leurs habitants⁷¹. Suite à ce rapport, l'ANRU précise qu'elle « *accordera des subventions en ingénierie pour les actions portant sur la participation et la co-construction du projet de renouvellement ainsi que sur les missions portant sur [...] l'histoire et la mémoire des quartiers*⁷² ».

2.1.3 Restituer le passé à travers la mémoire

Avant de rentrer davantage dans les détails de ces missions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers, attardons nous sur le terme de « mémoire ».

Selon le dictionnaire Larousse, la mémoire est « *l'image mentale conservée de faits passés* ». Pour Emmanuel Kant, la mémoire est « *la représentation présente d'une chose absente*⁷³ ». Il s'agit alors bien de laisser une marque, de rendre concret quelque chose d'invisible, de faire vivre cette image mentale.

L'attrait pour ce terme est très important, les Journées du Patrimoine et les nombreuses commémorations organisées en sont des illustrations. L'historien Pierre Nora parle de « *ruée vers le passé*⁷⁴ ».

On dit du « récolteur de la mémoire », qu'il restitue une parole, un vécu. Le verbe « restituer » possède deux sens : il signifie « *rendre quelque chose à son propriétaire légitime*⁷⁵ » et « *donner une représentation fidèle de quelque chose*⁷⁶ ». La mémoire aide ainsi à se situer dans le temps et l'espace mais aussi socialement, par rapport à une communauté. Dans notre cas, restituer fait référence au travail de transformation, à la production d'un récit orienté s'adressant à un public, dans un langage nouveau, à travers la création d'expositions, de pièces de théâtre ou de toute autre œuvre artistique. La mémoire rendue ainsi visible est donc reconstruite.

Mais au-delà de cette reconstruction, quelles sont les raisons qui nous amènent à travailler sur la mémoire ? On pourrait penser que la mémoire travaille spontanément, à travers la fréquentation que nous faisons de certains lieux, à travers nos échanges quotidiens avec les autres. Au final, les raisons qui motivent ces « récolteurs de la mémoire » à s'engager dans le recueil de souvenirs et leur restitution sont nombreuses mais sont très rarement énoncées, peut-être parce que peu réfléchies en amont de la mise en œuvre de projets mémoriels. Alors qu'est-ce qui nous motive dans ces projets de mémoire ? Sur quoi ou sur qui entendons-nous agir ?

Dans les parties qui vont suivre, nous utiliserons le terme de « travail de mémoire » qui implique une restauration tant individuelle que collective du passé pour inventer l'avenir. De plus, ce terme de « travail » lie le témoin de la mémoire au « récolteur » de la mémoire, par une forme de dialogue, d'éthique de la discussion, d'apport mutuel, à la différence du terme de « devoir » qui s'impose

⁷¹ ANRU, *La nouvelle étape de la politique de la ville*, décembre 2013

⁷² Loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine

⁷³ Foret Catherine, *Mémoires et territoires, repères pour l'action*, Clamecy : La Contre Allée, 2011

⁷⁴ Pierre Nora, *De l'histoire des France à l'histoire de France*, in Foret Catherine (coord.), *Travail de mémoire et requalification urbaine*, Les éditions de la DIV, 2007, p.41- 43

⁷⁵ Dictionnaire Larousse

⁷⁶ Ibid.

comme une forme d'injonction au témoin et semble être à sens unique. Ce terme de « travail » implique également un regard critique fondé à la fois sur l'effort de remémoration et le travail de sélection, donc nécessairement orienté.

La notion de « mise en mémoire » sera également utilisée dans le sens de « créer des souvenirs », de « rappeler des souvenirs ».

2.2 Des actions de mise en mémoire répondant à différents objectifs

2.2.1 Affronter le sentiment de perte, aider à faire le deuil

S'engager dans un travail de mémoire pour faire le deuil peut être à double revers. Cela peut être une manière d'aider à apaiser le traumatisme de la perte, tout comme il peut contribuer à alimenter la douleur. Dans le premier cas, l'objectif étant libérateur, il s'agit bien d'un accompagnement vers le deuil et vers l'acceptation d'une situation nouvelle. Le deuxième cas peut se présenter lorsque le travail de mémoire est restreint au cercle des personnes concernées et empêche de se projeter vers un nouvel avenir. Ici, c'est la souffrance provoquée par une situation particulière qui est le moteur de la mise en mémoire. Il s'agit de faire le tri de ce que l'on souhaite conserver parmi ce qui n'est plus ou ce qui ne sera plus. On aboutit alors très vite à l'instauration d'un travail de reconnaissance du vécu pour lui donner de la valeur et oser aller vers quelque chose de nouveau.

Il est également important que ce deuil puisse se faire collectivement. En effet, au-delà de conserver une trace matérielle de leur quartier, les habitants attachent une grande importance au fait de se retrouver, de partager un ressenti commun, de dire au revoir à des voisins avec qui de fortes relations d'entraide s'étaient nouées. Une habitante du quartier Marbé réagissait à sa participation à la chorale « Les trieurs de son » créée expressément dans le cadre du PRU pour réunir les habitants autour d'un cadre festif : « *Je me suis rendu compte que ma vie n'était pas si ordinaire que ça, ça fait du bien de la partager avec d'autres et de voir qu'on a le même ressenti que d'autres*⁷⁷ ».

2.2.2 Permettre à des habitants en marge de la société de faire entendre leur voix, au-delà des limites du quartier.

La position d'exclus que l'on donne aux habitants des quartiers défavorisés, les freine à trouver leur place dans la société, à s'affirmer en tant que citoyens à part entière. Les opérations de démolition favorisent cette mise à l'écart puisque la décision est prise sans que leur avis soit pris en compte. Le travail de mémoire s'apparente alors à un coup de projecteur sur ces quartiers et leurs habitants pour leur rendre leur dignité et leur légitimité, la légitimité de l'ancienneté sur le lieu. Cet enjeu implique de valoriser leur lieu de vie, leurs usages qui jusque-là étaient socialement dévalorisés. Les habitants peuvent ainsi utiliser cette démarche dans leur positionnement social, dans l'expression de soi. Ce travail nécessite une connaissance parfaite du lieu, de son histoire et de

⁷⁷ Habitante du quartier de Marbé – Source : émission France 3 du 25 mars 2013.

ses habitants. En d'autres termes, ce travail de mémoire vise à refuser l'amalgame établi entre insalubrité du bâti et dévalorisation sociale.

C'est l'objectif qu'a suivi l'association AUDACCE en collaboration avec la compagnie « les arTpenteurs » dans leur intervention sur le quartier de la Duchère à Lyon, en 2003⁷⁸. En recueillant le ressenti des habitants vis-à-vis des prévisions de démolitions et des mutations du quartier, l'idée était de faire entendre leur voix en les montant en spectacles et d'accompagner les changements à venir. Ces recueils de témoignages ont fait l'objet de trois spectacles joués dans différentes structures de la ville de Lyon - MJC, bibliothèque, centre social – pour porter la voix de ces habitants au-delà des frontières du quartier. Cet objectif d'élargir l'audience a également été atteint par l'inscription de ces projets artistiques à des événements nationaux tels que les Journées du Patrimoine. Les spectacles ont été suivis de débats pour donner la parole à chacun des participants. Parce qu'elle associe acteurs et spectateurs, la mise en scène est aussi une forme de reconnaissance tant des habitants participant à la création du spectacle que des habitants spectateurs puisque par effet miroir, ces derniers partagent l'histoire qui se joue sur scène.

La difficulté des habitants des quartiers prioritaires de la ville (QPV) à faire entendre leur voix tient aussi des barrières de langage pouvant exister chez les populations immigrées. Ces obstacles peuvent limiter la participation de ces populations aux ateliers de concertation relatifs au projet urbain, lesquels invoquent des échanges oraux et parfois écrits. En plus de cela, l'information communiquée pour avertir la population de la tenue de ces ateliers participatifs est bien souvent sous forme écrite donc inaccessible à certaines catégories de population. Les actions de mise en mémoire faisant appel à d'autres outils tels la photographie, le chant, la mise en scène, etc. s'apparentent alors à une alternative à l'absence de participation de ces catégories de population.

Il en va de même pour la catégorie des jeunes qui s'intéresse peu à ces ateliers participatifs. Cette problématique s'est révélée lors de l'organisation des ateliers participatifs sur le quartier des Paradis de Fontenay-aux-Roses, où la faible représentation des jeunes a été notée comme un point à améliorer lors des prochaines rencontres. La mémoire peut être en cela le moment d'impliquer ces jeunes dans la transformation de leur quartier. C'est l'objectif qu'ont suivi Alexandra Badea, auteure dramatique et Julien Liard, slameur en animant des ateliers d'écriture et leur mise en voix pour les jeunes de 11 à 17 ans du quartier Saint-Priest Centre, objet d'un renouvellement urbain en 2012. L'atelier a ainsi permis à ces jeunes de s'imprégner des changements opérés dans le quartier et de dire leur ressenti⁷⁹. De même que sur le quartier de la Houillère à Charleville-Mézières (Ardennes), les enfants des écoles ont travaillé sur la mémoire du sol donnant lieu à une exposition⁸⁰. De son côté, Sandrine Vivier, artiste pluridisciplinaire, a réalisé un clip vidéo avec deux rappers dont l'un habitait le quartier de Saint-Blin (Haute-Marne), tourné dans des immeubles voués à être démolis et dont le but était d'aborder la condition des jeunes des cités avec autodérision⁸¹.

⁷⁸ Banlieues d'Europe, *Quand l'art accompagne le renouvellement urbain*, 2012

⁷⁹ Ibid.

⁸⁰ De Boisdeffre Martine et Brévian Claude, *Colloque « Villes et mémoires »*, Les éditions de la DIV, Séminaire du 17 juin 2004

⁸¹ Vivier Sandrine, *Implantation d'un collectif d'artistes dans un quartier en opération de renouvellement urbain*, In Desponds Didier (coord.), *Les habitants acteurs de la rénovation urbaine ?* PUR, 2014

2.2.3 Impliquer les habitants à un élément du projet urbain sur lequel ils n'ont pas de prise.

Aujourd'hui érigées en mode de gestion du logement social, les démolitions sont décidées sur des critères essentiellement économiques et techniques, énoncés précédemment, sans association des habitants. Dans ce contexte, la mise en mémoire peut être conçue comme étant une opportunité pour les habitants de s'exprimer sur quelque chose sur lequel ils n'ont aucune prise.

Cette ambition inscrit le travail de mémoire dans le cadre de la concertation. Sébastien Plihon, chef de projet politique de la ville à Lille rapportait ainsi : « *Dans le cadre des Grands Projets Urbains, nous avons l'obligation de développer la concertation, et dans ce cadre, nous aimerions utiliser la mémoire pour intéresser et faire participer les habitants à la construction de ce projet*⁸² ». Recourir au travail de mémoire permet ici de mobiliser les habitants sur une opération qui ne suscite pas l'adhésion spontanée.

En parallèle, cette implication des habitants met en évidence les décalages temporels vécus par les habitants vis-à-vis du projet urbain : le temps de l'habitant peut être beaucoup plus long – 30, 40 ans ou parfois même toute une vie - ou beaucoup plus court – en fonction du taux de rotation des quartiers – que le temps du politique qui raisonne bien souvent en termes de mandat électoral. Les interventions urbaines comprenant des démolitions supposent un délai très long, délai qu'il est indispensable d'éviter de transformer en sentiment d'abandon. En effet, le temps de l'attente c'est le temps du découragement. Sylvain Renaud, Directeur du pôle Développement et Prospective à la ville de Mâcon, confiait en cela qu'« *ils [les habitants] n'y ont cru [au PRU] qu'à la première démolition*⁸³ ». Mobiliser les habitants autour de la mémoire pendant ce délai, leur donne un rôle dans la transformation de leur quartier et leur fait prendre conscience de ces décalages temporels. Par la même occasion, cette mobilisation autour de la mémoire peut se faire à des moments de « stand-by » du projet, lorsque par exemple, les études techniques sont en cours.

Cette forme d'occupation du terrain est aussi une façon, pour la puissance publique de « reconquérir » les lieux, d'occuper toute la place pour éviter que d'autres formes d'occupations, pour certaines illégales, ne s'y installent. Ce travail de mémoire s'apparente finalement à un moyen de réappropriation de son quartier, tant par la ville que par ses habitants.

Enfin, Sylvain Renaud faisait ressortir la responsabilité de la ville de prendre connaissance de ce que les habitants envisageaient de faire le jour de la démolition. Il insistait sur le fait que les habitants sont nombreux à souhaiter assister à la démolition ; à Mâcon, plus de 70% des habitants du quartier Marbé y ont assisté. La raison de ce souhait n'est pas tant de voir s'effondrer les barres d'immeubles, mais de se retrouver une dernière fois entre « anciens habitants du quartier ». Si à Marbé, les animations organisées le jour de la démolition ne tournaient pas forcément autour du travail de mémoire, ailleurs en revanche, se fut le cas. Sur le quartier de la Duchère de Lyon, le spectacle « La Duchère d'ici et d'ailleurs », réalisé en 2003 à partir de témoignages et de textes écrits par les habitants de la barre 210, vouée à être démolie, a été joué le jour de la démolition⁸⁴. Egalement, « Trois regards, deux tours, un projet » est un projet de conception audiovisuelle mené à l'automne

⁸² De Boisdeffre Martine et Brévian Claude, Op.Cit, p.44

⁸³ Entretien du 4 juin 2017 avec Sylvain Renaud

⁸⁴ Banlieues d'Europe, Op.Cit, p.43

2007, 6 mois avant la démolition des tours 8 et 10 du quartier de la Velette à Rillieux-la-Pape (Rhône)⁸⁵. L'objectif était d'accompagner les habitants dans les troubles produits par la démolition. Diffusé le jour de la démolition des tours, cette création avait pour but principal de venir en soutien aux habitants le Jour-J, tous rassemblés en un même lieu.

Au final, les projets culturels de mise en mémoire sont une alternative pour parler de requalification urbaine et pour recueillir les avis des habitants. On ne peut passer à côté de l'idée que ces projets participent à l'acceptation du projet urbain, à travers son appropriation par les habitants et parce qu'il joue un rôle positif dans la construction d'un projet fédérateur.

2.2.4 Tisser un lien entre le passé, le présent et le futur du quartier

Comme abordé précédemment, la phase de concertation menée avec les habitants vise à les interroger sur l'usage actuel qu'ils font de leur quartier et son futur, sans qu'on ne leur demande de s'exprimer sur leur histoire, sur leur passé. Cette réflexion sera davantage développée en troisième partie. La dichotomie qui est faite entre passé et futur risque d'entraver la compréhension de la démarche et l'implication des habitants puisque le futur est encore trop incertain pour eux. Elaborer un travail parallèle entre passé, présent et futur permet de s'appuyer sur un élément qui leur est familier, un élément dont ils sont certains pour pouvoir s'interroger et contribuer encore mieux à l'énonciation de leur futur.

Maurice Halbwachs affirme que « *le passé ne se conserve pas, on le reconstruit à partir du présent*⁸⁶ ». Les souvenirs se construiraient ainsi à partir de repères chronologiques.

Eveiller la mémoire d'un quartier est essentiel pour rappeler des faits et expériences mis sous silence et pour aborder le « nouveau » quartier en connaissance de cause.

Il s'agit ici de tisser un lien entre le passé et le futur, de conserver un fil rouge, malgré la transformation/disparition d'un lieu.

Ce lien entre deux périodes favorise également la rencontre entre anciens et nouveaux habitants et facilite l'appropriation d'un nouvel habitat. En d'autres termes, le travail de mémoire crée du lien, il favorise le « vivre ensemble » car rares sont les travaux de mémoire ne mélangeant pas les générations et les différentes catégories sociales, un lien d'autant plus important sur des territoires connaissant de fortes tensions sociales. En effet, se remémorer c'est aussi donner l'occasion aux gens de reparler d'évènements du passé, ce qui s'apparente à une sorte de rituel qui acte collectivement le passage à une nouvelle étape. Et ce partage recrée du lien social parce que les gens rediscutent, rebondissent sur ce qui se dit et prennent conscience de la relation qu'ils entretiennent avec leur cadre de vie. Dans le cadre de créations théâtrales, l'un des objectifs est de confronter les regards de chacun sur leur quartier pour prendre conscience du vécu des autres sur un même lieu. A l'interface entre action sociale et développement urbain, les actions mémorielles pacifient les relations et favorisent l'introduction d'un « nouveau départ » sur de bonnes bases relationnelles entre anciens et nouveaux habitants. Il est toutefois essentiel de ne pas provoquer des écarts culturels entre les différents vécus des habitants et concevoir un travail de mémoire dans lequel chacun puisse s'y reconnaître.

⁸⁵ Ibid.

⁸⁶ Stoll Thomas, *Mémoires et Villes*, Pistes de réflexion/Outils de travail, Kyrnéa International, juillet 2010

Révéler le passé pour interroger le présent est aussi un moyen de prendre conscience des *a priori*, des images préconçues pour comprendre un territoire différemment, avec un regard neuf. Dans cette optique, l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) a réalisé un travail de mémoire dont l'objectif était de comparer le patrimoine des habitants au patrimoine des professionnels de l'urbanisme afin de comprendre la différence de points de vue entre les habitants qui associent des histoires aux bâtiments et les professionnels qui y portent davantage un regard technique.

C'est également un moment pour les habitants au cours duquel ils peuvent s'interroger sur leur manière de vivre dans le quartier, se remettre en cause et ainsi alimenter la réflexion sur les projections futures.

A titre illustratif, plusieurs actions visant à tisser ce lien entre passé, présent et futur ont été réalisées à la Cité Pierre Montillet du Blanc Mesnil. Les habitants ont été invités à choisir une image du quartier à projeter sur leur propre corps avec le cadrage de leur souhait selon ce qu'ils voulaient dire ou montrer. Cette démarche veut symboliser la « seconde peau », tant du quartier que de la nouvelle vie des habitants qui vont y vivre, comme une seconde naissance. Selon les dires de Patrick Norynberg, chef de l'équipe du contrat de ville, « *petit à petit, la cité retrouve son histoire et met en scène son identité passée et à venir*⁸⁷ ».

Pour clore ce travail de mémoire, un spectacle de funambule a été organisé. Symbole fort du passage délicat d'une situation à une autre, le fil du funambule était tendu entre un nouvel immeuble et un immeuble destiné à être démoli.

2.2.5 Créer une identité du quartier

Au-delà de la volonté de redonner vie à une histoire, le travail de mémoire peut aussi avoir pour objectif de faire naître une identité jusque-là inexistante. C'est le cas du quartier de Bellevue à Brest. Lors d'une réunion de porte-paroles de la société civile autour du quartier, les acteurs ont fait émerger l'idée de s'engager dans un travail de mémoire pour construire l'identité du quartier. En effet, Bellevue est un quartier créé *ex nihilo* dans les années 1950 pour pallier le manque de logements de l'après-guerre. Le quartier pâti de l'absence d'une identité claire. Par exemple, le terme de « Bellevue » n'est pas naturellement utilisé pour définir ce quartier. Les uns l'appellent « la ZUP », les autres « Brest 2 », du nom de l'opération d'aménagement, et pour d'autres encore, Bellevue n'est que « l'un des secteurs de Brest ». Ici, mettre en mémoire le quartier signifie, pour ces acteurs, « construire une histoire commune », démarche qui va alors s'inscrire sur le long terme, à chaque phase du PRU. Il ne s'agit pas de faire le deuil d'un passé, mais d'accompagner l'évolution du quartier au fil du temps, à la recherche d'une nouvelle identité. Toutefois, si le passé est intégré à une démarche plus globale, construire l'identité de ce quartier est une manière aussi de réconcilier les habitants du quartier avec le passé de la guerre, pour ne plus identifier ce quartier à une solution d'urgence d'après-guerre. Ici, le travail de mémoire s'apparente à vouloir recréer une identité pour en oublier une autre infligée par le passé.

Au-delà d'accompagner la rupture avec un vécu, faire mémoire rétablit aussi un fil conducteur historique sur lequel peut s'appuyer l'identité du territoire. Ces travaux ont en effet vocation à alimenter l'histoire de la ville dans son ensemble. Il ne s'agit pas de stigmatiser encore plus le

⁸⁷ Norynberg Patrick, Op.Cit, p.40

quartier et ses habitants mais d'inscrire l'étape du renouvellement urbain dans l'histoire globale du territoire. Il s'agit de conférer une assise historique à la physionomie actuelle du quartier concerné, mais aussi de donner des racines communes à des personnes qui habitent le même quartier mais qui ont connu des trajectoires de vie totalement différentes, de par leur culture et les éventuelles migrations.

La création de pièces théâtrales ou de spectacles de danse participent également à révéler l'histoire du quartier dans l'histoire plus large de la ville. A la Cité Pierre Montillet du Blanc Mesnil, Agnès Desfosses et sa compagnie théâtrale, ACTA-Compagnie ont créé une pièce théâtrale à partir de témoignages recueillis auprès des habitants du quartier. Cette pièce a été jouée au sein de la cité mais aussi au Forum, le centre culturel de la ville. D'après le témoignage d'un représentant de l'Amicale des Locataires, cette action « *a permis à la cité Montillet et à ses habitants de retrouver en partie leur histoire et leur identité*⁸⁸ ».

2.2.6 Pallier l'impossibilité de patrimonialisation des quartiers d'habitat social

Pour certains historiens, les démolitions des quartiers prioritaires de la ville illustrent la volonté d'effacer une partie du patrimoine français. Si l'Etat français révèle une certaine fierté de la richesse de son patrimoine, il semble difficile d'inscrire les quartiers d'habitat social à cet héritage. En effet, les immeubles d'habitat collectif reconnus comme monuments historiques peuvent être dénombrés de façon exhaustive, puisqu'il s'agit des cinq Unités d'habitation⁸⁹ signées Le Corbusier, inscrites comme monuments historiques entre 1964 et 1993. D'ailleurs, c'est davantage la reconnaissance d'un nom que l'on veut souligner, plus que le souvenir de logements sociaux. Pourtant, à l'instar de Bruno Vayssière, de nombreux architectes, urbanistes et historiens de l'art considèrent que « *les grands ensembles [...] constituent le plus gros patrimoine architectural existant de France*⁹⁰ ».

A défaut de patrimonialisation, certains grands ensembles ont bénéficié du statut de protection au titre des monuments historiques ou des zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP). En septembre 2000, une quinzaine d'immeubles de cités ont été classés à ce titre. Nous pouvons citer notamment le quartier de Firminy-Vert, à Firminy (Loire) qui a fait l'objet d'une protection en 2006. Cependant, cette inscription en tant que site protégé ne dispense pas du risque de démolition comme l'a connu la Cité Billardon de Dijon (Côte d'Or), en 2003.

Par ailleurs, la démarche de patrimonialisation peut sembler paradoxale dans le sens où elle suppose l'attribution et la reconnaissance d'une valeur à un bien, une valeur qui se veut être transmise. Cette reconnaissance attribue une certaine valeur, des qualités à la personne qui le détient. Quel est alors le sens de s'engager dans un processus de patrimonialisation pour un bien, un territoire condamné ? Le travail de mémoire serait-il plus propice à ces tentatives de patrimonialisation qui semblent déconnectées de leur sens premier ? Ce travail serait une façon de favoriser la mobilisation des habitants, un moyen également de les doter de la capacité de s'exprimer sur leur habitat. En outre, ce registre de patrimonialisation ne fait généralement pas partie de leur répertoire culturel, souvent trop éloignés de leurs préoccupations quotidiennes.

⁸⁸ Profession Banlieue, *La création artistique accompagne les habitants d'une cité en reconstruction-démolition*, 2003

⁸⁹ Les cinq unités d'habitation sont situées à Marseille, Firminy, Rezé, Briey-en-Forêt et Berlin

⁹⁰ Norynberg Patrick, *Op.Cit*, p.40

Le projet de « La Valise » qui s'est déroulé en 2009 sur le quartier Jacques Monod de Villeurbanne est un documentaire retraçant l'empreinte historique du quartier en mettant en parallèle des images du quartier actuel et des images de sa construction, accompagnées de récits de vie d'habitants du quartier⁹¹. Ainsi sauvegardés, ces objets, ces lieux, ces vécus, sur le point de disparaître, officialisent les mémoires, les révèlent au grand public pour documenter l'histoire du quartier mais aussi l'histoire de la ville. Ici, le logement et même plus largement, l'habitat, est érigé en « monument » par les récits des habitants qui y ont vécu de longues années, parfois même ont été les premiers locataires. Pendant toutes ces années, les habitants y ont inscrit une histoire et déployé un important savoir-habiter, tant individuel que collectif, qui marque leur contribution à la construction du quartier. Il s'agit finalement de la patrimonialisation de ce savoir-habiter, constitutif d'une mémoire collective.

Garder les traces du passé est un moyen aussi d'éviter de tomber dans l'oubli. Pour les habitants, il s'agit de garder une trace de leur lieu de vie, des moments vécus et pour la ville, de garder une trace de son patrimoine. Comme le révélait Sylvain Renaud, « *la ville et les habitants avaient besoin de conserver une trace de ce quartier*⁹² ».

2.3 Un même statut d'acteurs pour des logiques d'action diverses

2.3.1 La sphère artistique particulièrement investie dans le processus de mise en mémoire

Les porteurs de projet à l'initiative

Dans le cadre du volet portant sur l'accompagnement social des habitants dans les projets de renouvellement urbain, certaines communes tendent de plus en plus à intégrer des projets artistiques et culturels dans cet accompagnement, mobilisant, selon les cas, les arts plastiques, le spectacle vivant, les compositions musicales, la photographie, etc. L'intention première est de mobiliser l'ensemble des acteurs de la ville autour du quartier faisant l'objet du projet de renouvellement urbain.

C'est le cas notamment de la commune de Gonesse (Val d'Oise), en partenariat avec la Fondation Royaumont⁹³ qui, dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain sur le quartier Saint-Blin en 2002, a fait appel à Sandrine Vivier, artiste pluridisciplinaire, pour réaliser un travail d'accompagnement social à travers des actions portant sur le passé du quartier, avec les habitants.

Il en est de même pour la commune du Blanc Mesnil (Seine-Saint-Denis) qui, en 1994, sous l'impulsion du maire, Daniel Feurtet et de son directeur du service Habitat & Logement, Patrick Norynberg, a fait appel à des artistes de disciplines très diverses pour accompagner les habitants dans l'acceptation de la transformation de leur cité Pierre Montillet.

⁹¹ Banlieues d'Europe, Op.Cit, p.43

⁹² Entretien du 4 juin 2017 avec Sylvain Renaud

⁹³ La Fondation Royaumont est une fondation privée française, située dans l'abbaye de Royaumont, à Asnières-sur-Oise (95). Aujourd'hui à vocation culturelle, elle a pour but de valoriser le monument historique par la présence permanente d'artistes de toutes disciplines.

Ces projets ont une vocation mémorielle, les habitants étant invités à participer à la construction d'une mémoire du quartier avant sa transformation, par l'illustration concrète d'un vécu en un lieu spécifique, avant sa disparition.

Dans le cas du quartier Marbé à Mâcon, le travail de mémoire est né d'une sollicitation d'un peintre local qui a proposé ses services à la ville de Mâcon. L'équipe projet n'avait, à l'origine pas l'intention de s'engager dans ce type de démarche jusqu'à ce qu'un prix de l'ANRU soit décerné à la ville de Mâcon pour la qualité urbaine et architecturale du PRU. D'une valeur de 100 000€, l'enveloppe était destinée à financer des actions de concertation et de communication. C'est alors que la ville s'est saisie de la proposition de l'artiste-peintre pour entamer un travail de mémoire.

Il se peut également que les organismes HLM soient à l'initiative de telles démarches mémorielles. A Dijon, dans le quartier des Grésilles, c'est l'Office Public d'Aménagement et de Construction (OPAC) qui s'est chargé en 2003, de mener un travail mémoriel avec les habitants⁹⁴. A force de devoir faire face à de violentes oppositions lors d'annonces de démolitions, l'équipe de l'OPAC a décidé de revoir sa manière de travailler, en privilégiant les habitants sur le projet urbain. Un autre élément déclencheur à cette nouvelle façon de travailler est venu de la volonté de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Bourgogne d'inscrire l'immeuble destiné à être démoli à l'inventaire général des monuments et des richesses artistiques.

Jean-Claude Girard, Directeur général de l'OPAC de Dijon, à l'époque témoigne de la difficulté de faire accepter l'idée qu'un organisme HLM s'empare d'une question culturelle. C'est ensuite en partenariat avec la DRAC et l'historien Sylvain Taboury qu'une dynamique de recueil de témoignages s'est mise en route, lesquels ont ensuite été confiés à des musiciens chargés de les mettre en musique. Pour Jean-Claude Girard, le fait que l'OPAC prenne ce travail de mémoire en mains crée un tout autre relationnel avec les locataires et pallie le rapport de force inégal qui trop souvent s'instaure entre locataires et personnels d'organismes HLM.

Les artistes à la manœuvre

Les artistes – plasticiens, comédiens, photographes, graphes, chorégraphes, metteurs en scène - représentent une part importante des acteurs intervenant dans les actions mémorielles. Perçus comme des « passeurs de mémoire » entre passé et futur, des facilitateurs de la parole ou une aide à la conception de projets urbains faisant appel au sensible, ces artistes accompagnent l'acceptation de la démolition de tours et de barres. En effet, l'intervention artistique appelle au sensible et donne ainsi une place particulière à l'émotion. Cette place donnée à la sphère artistique est partagée par Patrick Norynberg qui donne à cette pratique le rôle de « *valoriser les émotions, de leur donner toute la place de s'exprimer. [...] Les apprentissages sont différents mais les émotions sont universelles*⁹⁵ ». Pour certains artistes comme Bruno Schnebelin, artiste de la compagnie Ilotope, les habitants doivent pouvoir vivre leurs émotions en dénonçant la violence d'une démolition : « *cette violence il faut la vivre pour que le deuil se fasse*⁹⁶ ».

Mais pourquoi les artistes sont-ils considérés comme des acteurs privilégiés de la mise en mémoire ?

⁹⁴ Foret Catherine, *Travail de mémoire et requalification urbaine : repères pour l'action*, Les éditions de la DIV, avril 2007

⁹⁵ Entretien du 5 juillet 2017 avec Patrick Norynberg

⁹⁶ Hors les murs, *In Situ In Cité : Projets artistiques participatifs dans l'espace public*, Memento, janvier 2013, p.14

D'abord, de par leur démarche artistique, les artistes ont une certaine capacité à porter un regard nouveau sur un vécu.

Selon Virginie Milliot, les artistes auraient la capacité « de *donner forme, de donner corps à un sentiment commun, à une idée commune*⁹⁷ ». Ils sont capables, à partir de formes matérielles héritées, d'en produire de nouvelles. En cela, les artistes seraient naturellement légitimes à accompagner ce travail de mémoire pour plusieurs raisons. En effet, l'art a de cela qu'il rend visible ce qui n'est pas perceptible dans la société. En outre, de par leur posture d'intercesseurs, les artistes sont bien placés pour faire émerger la parole d'un public souvent éloigné du monde de la culture. Egalement, parce que leur mission consiste à porter un autre regard sur notre société, les artistes sont en capacité de requalifier symboliquement un territoire.

Enfin, l'intervention artistique procure l'effet inverse des démarches commémoratives qui situent le passé dans un temps révolu, dans le sens où elle fait de la mémoire un processus vivant qui demande une participation active des individus.

Un deuxième point consiste à dire que la culture agit comme un outil de la politique de développement social des quartiers. En effet, la culture occupe une place sensiblement importante dans la Politique de la Ville. Dans le cadre d'un cycle de qualification, l'ORIV (Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville) affirmait que la culture était un « *levier pour, d'une part, questionner les évolutions de la ville, et d'autre part, permettre aux habitants de s'inscrire concrètement dans les mutations de leurs espaces de vie*⁹⁸ ». Plus encore, « *le développement d'actions artistiques et culturelles, en lien avec les habitants, s'avère être un outil pour la redynamisation des territoires et la rencontre entre habitants*⁹⁹ ». Dans une expertise intitulée « Quand l'art accompagne le renouvellement urbain », l'Association Banlieues d'Europe a analysé 37 projets culturels de l'agglomération lyonnaise, menés dans le cadre des conventions ANRU. Parmi les trois thématiques qui reviennent le plus, la mémoire sur les périodes de destructions de bâtiments en fait partie¹⁰⁰.

Par ailleurs, le Ministère de la culture a lancé en 1996 le programme « Projets culturels de quartiers », initiant des actions sur 29 sites. Puis, la circulaire du 19 juin 2000 rédigée par les Ministères de la Culture et de la Ville, fixant les principes des contrats de ville 2000-2006, donne une place majeure à la culture : « *la culture, [...] dans sa capacité à interroger et mettre en perspective l'ensemble des enjeux de la société, est une dimension à part entière de la politique de la Ville*¹⁰¹ ». C'est pour ces raisons que les villes se sont mises à valoriser le développement de projets culturels dans leur feuille de route.

Pour Patrick Norynberg, « *la culture c'est fondamental : elle permet de traiter des sujets graves sur un ton décalé, ludique, comique*¹⁰². »

⁹⁷ Milliot Virginie, *La mise en scène et en sens de la vie*, 2005

⁹⁸ Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville, *De la rénovation urbaine au développement social*, Cycle de qualification à destination des acteurs de la politique de la ville, juin 2013

⁹⁹ Ibid.

¹⁰⁰ Les deux autres thématiques sont l'aide à l'implantation d'équipements culturels dans les quartiers et les résidences artistiques.

¹⁰¹ Circulaire interministérielle n° 2000-024 du 19 juin 2000 relative à la préparation et au suivi des volets culture des contrats de ville

¹⁰² Entretien du 5 juillet 2017 avec Patrick Norynberg

2.3.2 Des temporalités et des moyens d'actions divers

Un travail de mémoire à mener pendant ou au terme du projet urbain ?

Parce-que la mise en mémoire accompagne la démolition, il semble logique que ces deux temps soient réalisés simultanément, puisque l'on considère avoir besoin des traces du bâti pour mettre en paroles et en récits des souvenirs, avant que le bâti ne soit démoli.

Cependant, nous avons vu précédemment que l'acte de démolition est apparu face à l'urgence de renouveler un parc social. Peut-on vraiment travailler la mémoire dans une période d'urgence ? N'y-a-t-il pas une certaine nécessité de prendre du recul avant d'entamer un travail de mémoire ? Michel Rautenberg soulignait que « *pour que la mémoire se constitue, elle doit être précédée d'une phase d'oubli, d'autant plus quand il s'agit de la mémoire d'un traumatisme*¹⁰³ ».

Un autre argument venant contredire la pertinence de réaliser le travail de mémoire en même temps que la phase de démolition tient de la signification même des termes de « démolition » et de « mémoire ». La démolition traduit la dénégation d'un site, la volonté de faire disparaître, d'oublier. A l'inverse, mettre en mémoire, c'est revaloriser ce site, lui redonner, en quelque sorte, une seconde existence. Selon Naji Lahmini, « *la démarche mémorielle aurait du sens avant et après la démolition mais certainement pas pendant*¹⁰⁴ ». Comme pour venir approuver ce point de vue, une habitante du quartier des Paradis de Fontenay-aux-Roses s'imaginant prendre part à un tel travail de mémoire avançait : « *On a besoin d'encaisser un peu avant, ça n'est pas la priorité*¹⁰⁵ ».

Il semble en fait que la mémoire intervenant le jour de la démolition soit tout autre que la mémoire intervenant à un autre moment. Faire mémoire pendant la démolition du quartier permet de libérer une parole sur le vif, à usage thérapeutique, sur du court terme. On se rapprocherait alors davantage du travail de deuil. Ainsi, les actions qui relèvent du travail de deuil ne sont pas destinées à durer mais à accompagner la disparition. Elles concrétisent l'adieu des habitants à leur lieu de vie.

A l'inverse, un travail de mémoire ayant lieu en dehors de l'acte de démolition suit un tout autre objectif, celui d'un retour à la dignité, par la reconnaissance et la valorisation des habitants des grands ensembles. On entre alors dans une démarche de partage de la mémoire, une initiative qui s'exerce sur le long terme. Ce terme plus lointain favoriserait l'appropriation de la démarche par la population. La durée favorise un apprivoisement collectif entre commanditaires, opérateurs et habitants autour de la définition des objectifs et des moyens pour y parvenir. Le but est de redonner vie au quartier et à son histoire et de le relier avec son état présent, en facilitant la rencontre entre habitants sortants et habitants entrants.

En fait, selon le sens que l'on veut donner à la démarche mémorielle, il s'agira d'un travail de deuil pour atténuer un traumatisme ou d'un travail de mise en mémoire pour rendre visible des souvenirs parfois occultés. De ce fait, les productions mémorielles en seront différentes : d'ordres éphémères le temps de la démolition pour certaines, ou ayant vocation à laisser une trace perpétuelle pour d'autres, destinées à être transmises, légitimées pour faire émerger une mémoire collective.

¹⁰³ Foret Catherine, Op. Cit, p.49

¹⁰⁴ Ibid.

¹⁰⁵ En faisant allusion aux priorités de relogement. Enquête auprès des habitants du quartier des Paradis de Fontenay-aux-Roses, le 25 mai 2017.

Laisser une trace perpétuelle ou favoriser l'intervention éphémère

Selon l'artiste qui interviendra, la production mémorielle pourra être éphémère ou durable. En effet, certains travaux de mémoire prennent la forme d'une création théâtrale, une création prônée par les artistes de spectacle vivant en tant qu'intervention éphémère : c'est le rapport direct aux gens qui laisse une trace dans l'imaginaire collectif.

A l'inverse, les artistes photographes, peintres, sculpteurs, etc. cherchent à créer des traces qui dureront sur le long terme et même indéfiniment.

Certains projets mémoriels ont valeur à marquer spécifiquement l'évènement de la démolition, comme une sorte de célébration d'obsèques. Ces projets sont l'occasion de rassembler, sur un court instant, l'ensemble des habitants du quartier qui, même s'ils ne partageaient pas d'affinité particulière, ont vécu un même quartier.

Partant de ce point de vue, Hélène Sanier, qui se définit comme « designer d'espaces humains » conçoit les démolitions comme des actes chamaniques. Elle accompagne les habitants dans l'acceptation des opérations de démolition à travers la mise en scène de véritables processions. Sur le quartier des Buis à Valentigney (Doubs), les habitants étaient invités, au cours de l'opération de renouvellement urbain de 2010, à confectionner des maquettes de bâtiments déjà détruits ou condamnés à être démolis. Le jour de la démolition du bâtiment le plus emblématique du quartier, ces maquettes ont été « portées en procession » jusqu'au centre du quartier et ont été détruites par les habitants. Puis, réunis autour de cet immeuble emblématique, ils ont procédé à son « ablution » avant sa démolition¹⁰⁶.

Une maquette d'un bâtiment voué à être démoli – Hélène Sanier, 2010



Source: In Situ In Cité

Les habitants du quartier d'Allonnes dans l'agglomération du Mans (Sarthe), dont deux barres d'immeubles d'habitat collectif ont été démolies en 2004 ont également vécu un projet de mémoire

¹⁰⁶ Hors les murs, *In Situ In Cité : Projets artistiques participatifs dans l'espace public*, Memento, 2013, p.25

éphémère¹⁰⁷. Pour que les habitants puissent se préparer psychologiquement aux démolitions, la ville à organiser le recueil de photographies, de compositions musicales, d'écrits auprès des habitants qui ont ensuite été mis en scène dans un appartement mis à disposition par le bailleur en tant que « pièce de la mémoire ». Ce marquage de l'espace avait une vocation éphémère, limitée au temps de la démolition puisque l'appartement a disparu avec la démolition. Il s'agit vraiment ici de pouvoir participer à un au revoir symbolique de son habitat. L'absence de continuité de l'acte mémoriel est une réelle volonté. Elle accompagne une rupture, elle ravive un temps révolu, sans déboucher sur l'évocation d'un temps présent ou futur. De plus, ces interventions ponctuelles permettent à certains habitants de se mobiliser sans devoir s'engager sur le long terme, un engagement parfois difficile dû à des occupations quotidiennes.

Cette démarche vient compléter une autre forme d'acte mémoriel : le processus de construction de la mémoire qui demande une certaine continuité pour accompagner le passage d'un passé à un présent puis à un futur.

L'audio-visuel est le médium privilégié pour la construction mémorielle de long terme car le langage audio-visuel est le plus proche du langage de la mémoire et fixe indéfiniment les traces tout en suscitant la parole des habitants. Il rend visible des traces moins visibles du vécu des habitants et les inscrit dans un espace. A titre d'exemple, le film « 4000 point barre » sur la Cité des 4000 à la Courneuve retrace des impressions, des souvenirs et des images de la Cité des 4000, avant, pendant et après la démolition de plusieurs barres de logements. Après les images de l'effondrement et de la poussière qu'il provoque, des habitants témoignent en voix off sur des images du quartier avant et pendant les travaux.

Le film « Lost en Gonesse » de Sandrine Vivier retrace 6 mois de vie sur le quartier Saint-Blin, mettant en avant les garages éventrés, les cages d'escalier et caves graffitées, les bâtiments murés et les carcasses de voitures brûlées. Pour madame Vivier, ce film « *a permis de produire une mémoire des expériences vécues sur le quartier*¹⁰⁸. »

L'image, qu'elle soit sous forme de photo ou de dessin, parce qu'elle fige un moment de l'histoire apparaît comme une sorte de monument commémoratif. C'est également un outil plus sélectif car il va immobiliser un lieu, une expression du visage, un mot ou une phrase que la personne estimera comme élément essentiel du souvenir. L'image peut aussi apparaître comme un moyen d'expression retenu quand il n'est pas simple de témoigner verbalement de ce que l'on a vécu. La création d'un livre de photos peut alors être très utile. En outre, se mettre dans la peau d'un reporter de son quartier est une autre façon de s'appropriier les lieux ou de rendre compte publiquement d'une situation.

Quand elle est mise à disposition du public, cette image est perpétuellement visible et permet ainsi de faire connaître l'histoire du quartier aux générations futures et aux personnes n'habitant pas le quartier.

C'est le cas du « Memory cube », une œuvre du peintre-sculpteur Patrick Bidaux qui a peint 36 portraits d'habitants du quartier de Marbé à Mâcon (PRU datant de 2004) sur un cube géant d'une dimension de 3 x 3 m. Ce « Memory cube » est encore aujourd'hui dans le parc de l'Abîme de Mâcon, à proximité du quartier Marbé.

¹⁰⁷ Ibid

¹⁰⁸ Vivier Sandrine, Op.Cit, p.44

Le « Memory Cube » exposant les portraits de 36 habitants ayant habité le quartier de Marbé
Patrick Bideau, 2004



Cliché: R.Juillet – 16 juillet 2017

Le choix de laisser une trace perpétuelle ou non du quartier démoli dépend de l'objectif visé par le travail de mémoire. En effet, la création d'un spectacle aura plus vocation à favoriser l'expression d'habitants qui ont peu l'opportunité de s'affirmer en public, quand l'exposition de portraits d'habitants ou d'images anciennes du quartier permet de faire vivre une historicité pour mieux se projeter vers l'avenir. Pour Gilles Poux, Maire de La Courneuve, qui a conduit d'importantes opérations de restructuration urbaine à la Cité des 4000, il ne suffit pas de faire parler les gens ou de les mettre en scène le temps d'un spectacle pour que le lien entre la fin d'une période et le début d'une autre se fasse et soit accepté. « *Il faut que ce travail de mémoire [...] puisse se traduire par des actes qui restent*¹⁰⁹. » Ainsi, la publication d'un livre, l'exposition permanente de portraits d'habitants, la dénomination d'une rue du nouveau quartier rappelant l'ancien, etc. sont des traces qui facilitent le passage à autre chose et aident les nouveaux habitants et la ville à prendre conscience que ce lieu, aujourd'hui refait à neuf, a vécu autre chose avant d'être tel qu'il est.

¹⁰⁹ Foret Catherine, Op. Cit, p.49

Des habitants « matériaux » de la mémoire, aux habitants « acteurs » de la mémoire

Selon la forme que prend le travail de mise en mémoire et la démarche adoptée par l'artiste, le degré d'implication des habitants en sera différent. En effet, certains artistes considèrent leur intervention sur les quartiers prioritaires comme une démarche innovante à leur travail, un cadre d'inspiration nouveau, quand d'autres vont mettre leur expertise au service des habitants de ces quartiers et seront alors perçus comme des intermédiaires.

Par exemple, à partir de matériaux collectés auprès d'habitants et tenant compte de leurs pratiques sur le quartier, des spectacles de danse ont été créés autour de la mémoire du quartier. C'est le cas de la compagnie Kat'chaça qui, en 2009 est venue s'imprégner du vécu des habitants du quartier Mermoz de Lyon vis-à-vis des démolitions prévues¹¹⁰.

Le spectacle, « La Maladie des plafonds », créé pour cinq danseurs et un musicien s'est constitué à partir de témoignages d'habitants sur le quartier et ses transformations: comment ont-ils vu évoluer le quartier au fil du temps ? Comment ont-ils vécu ces évolutions ? Comment l'urbanisme d'un quartier peut-il influencer le développement d'une identité ? La compagnie de danse est restée pendant un an de résidence sur le quartier pour rencontrer 125 habitants entre 4 et 90 ans. Le spectacle de danse a ensuite été créé à partir de ce matériau, la bande son étant composée d'extraits de ces témoignages.

Il en a été de même avec la compagnie de théâtre d'improvisation « Et Compagnie » qui, sur ce même quartier, est venue s'imprégner d'anecdotes, de sensations et d'aventures livrés par les habitants du quartier pour monter ensuite un spectacle de rue.

Le spectacle « La Maladie des plafonds », créé à partir de témoignages d'habitants Compagnie Kat'chaça, 2009



Source: Natacha Paquignon, Compagnie Kat'chaça

¹¹⁰ Banlieues d'Europe, Op.Cit, p.43

Certains travaux de mémoire s'apparentent à de véritables shows événementiels autour des démolitions. A Amiens, dans le quartier Etouvie, une véritable mise en scène des démolitions s'est organisée le Jour-J, orchestrée par la compagnie du théâtre de l'Unité¹¹¹. Le jour de la démolition, les habitants étaient invités à surgir de leurs fenêtres après un décompte, tels des défenseurs de leur tour. Ils déroulaient des banderoles contenant des slogans comme « À mon Tour de parler, à votre Tour de m'écouter ».

A noter ici que, de manière générale, les habitants éprouvent un réel désir d'être à la fois auteurs et acteurs de ces démarches de mémoire. Le projet initial à Etouvie prévoyait de diffuser des témoignages tels quels ou rejoués par les comédiens de la compagnie théâtrale. Les habitants ont très vite fait part de leur volonté d'être acteurs du projet.

Les habitants « surgissent » de leurs fenêtres en déroulant des banderoles - Théâtre de l'Unité, 2007



Source: Hors les Murs

Lorsque les habitants sont auteurs du travail de mémoire réalisé, ils se l'approprient plus encore créant ainsi un véritable effet thérapeutique. Sur le quartier de Mermoz à Lyon, les habitants se sont vus confiés des appareils photos jetables pendant une année à utiliser dans leur vie quotidienne pour montrer leur propre image du quartier. Le fait de leur confier un matériel jetable impose aux participants de ne pas se censurer en supprimant des photos qu'ils n'apprécieraient plus. Par son intervention, le photographe professionnel, Pierre-Yves Ginet aidait simplement les habitants à illustrer ce qu'ils avaient envie de montrer.

L'intervention d'Alexandra Badea, auteure dramatique, sur le quartier de Saint-Priest centre de Lyon a permis de faire des jeunes du quartier les véritables co-auteurs d'un projet de création musicale. L'auteure était simplement là pour accompagner les jeunes au cours d'ateliers d'écriture libérant ainsi l'expression autour de leur vécu dans le quartier. Les productions ont ensuite été mises en voix au cours d'un atelier slam animé par un autre artiste. Les jeunes du quartier sont ici véritablement

¹¹¹ Hors les murs, Op.Cit, p.53

reconnus comme les auteurs du projet. Le succès ayant été tel que l'intervention d'Alexandra Badea a perduré l'année suivante.

Des supports de la mémoire aussi variés que complémentaires

A travers les multiples exemples de travaux mémoriels présentés, nous constatons qu'il n'y a pas de règles ou de principes d'actions favorisant l'un ou l'autre support artistique pour mener un tel travail de mémoire, si ce n'est la volonté de faire perdurer ou non le projet. Cela laisse un champ très libre d'expression, selon que l'on maîtrise mieux l'écrit, l'oral, l'expression corporelle ou gestuelle. D'autant plus que, ces différents outils pouvant être utilisés de façon conjointe sur un même quartier en renouvellement urbain, aucune forme de sélection des participants ne peut être dénoncée.

A la Cité des 4000 (La Courneuve), lors de la démolition de la barre Renoir en 2000, la photographie s'est mêlée à des ateliers d'écriture pour engager une dynamique d'appropriation collective d'une mémoire des lieux. Ainsi, certains habitants ont choisi de se raconter quand d'autres préféraient poser seul ou avec un voisin pour immortaliser ces années vécues ensemble. Cette action a duré un an et s'est soldé par la publication d'un livre répertoriant ces photos et récits, distribué à l'ensemble des habitants de la barre lors de l'exposition des photos et de la lecture des récits au centre culturel de la ville. Avec les habitants de la barre Ravel-Presov de ce même quartier, les ateliers d'écriture ont donné lieu à la création d'un « opéra populaire » accompagné d'un compositeur professionnel. Passer d'une forme à l'autre facilite l'élaboration de projets sur mesure, où chacun des habitants peut s'y retrouver.

Les mémoires écrites ont un côté plus intimiste dans le sens où il s'agit plus d'un travail rétrospectif personnel que d'un échange. A l'inverse, les mémoires orales imposent un échange et confrontent les mémoires individuelles. Cet échange oblige les participants à s'inscrire dans l'histoire et à dépasser le simple discours nombriliste. Cela peut aussi aider à prendre du recul pour pouvoir rapprocher les histoires personnelles de l'histoire locale du quartier. La collecte de mémoires orales est également un moyen de recueillir la mémoire de façon instantanée avec sa part de censure et d'affect, en conservant les émotions qui l'accompagnent. Le support oral est l'occasion d'accorder une plus grande importance aux émotions liées aux faits, qu'aux faits eux-mêmes.

Ces différents supports, lorsqu'ils sont utilisés sur un même quartier imposent souvent un travail partenarial entre structures artistiques.

A titre d'exemple, En 2008, sur le quartier Ville Nouvelle de Rillieux-la-Pape, l'association « Microphone » est d'abord intervenue pour recueillir la parole des habitants des tours vouées à être démolies. Ces témoignages portaient sur leur vie passée dans ces tours, leurs coups de cœur, leurs points d'alerte, leurs anecdotes. Une collecte sonore dans les tours a également été réalisée, pour servir de composition musicale¹¹².

Ensuite, l'association « Robins des Villes » a pris le relais pour réaliser un travail photographique au cours duquel les habitants étaient invités à se faire photographier chez eux, sur le marché, à la sortie de l'école, avec une phrase illustrant ce dont ils se souviennent de leur quartier, où ils seraient le jour de la démolition, et ce qu'ils aimeraient voir à la place des tours démolies. Une exposition de ces photos a ensuite été montée accompagnée de photos anciennes du quartier, collectées auprès des habitants.

¹¹² Banlieues d'Europe, Op.Cit, p.43

Enfin, c'est l'association « Vipère au poing » qui, sur un ton décalé et humoristique, a réalisé des reportages sur les raisons de la démolition, en interviewant des passants, habitants ou non le quartier. Le but de cette collecte de témoignages était de comprendre ce qui se jouait pour chacun des habitants, mais aussi au niveau collectif, lors des relogements et démolitions. Faire comprendre aux habitants qu'il n'y avait pas de malveillance de la part du bailleur, dans ce projet de renouvellement, était également un point essentiel.

L'ensemble de ce travail a été présenté le jour de la démolition, au centre social où les habitants étaient invités à se réunir dans le périmètre de sécurité.

Toutefois, il est nécessaire de porter attention à ce que ces diverses démarches de mémoires s'inscrivent dans une logique d'ensemble pour ne pas prendre l'aspect d'animations urbaines. En effet, le choix d'utiliser plusieurs supports vient souvent de la volonté d'impliquer le maximum d'habitants du quartier pour que tout le monde y trouve son compte. Or, il apparaît souvent que le support choisi par l'habitant pour s'exprimer est très révélateur de son âge ou de son statut social, provoquant ainsi une certaine division de la population et favorisant ainsi des mémoires individuelles ou de groupes, au détriment d'une mémoire collective.

Enfin, selon le support utilisé, le territoire en sera interrogé différemment car la perception du cadre urbain se fera sous un angle différent. C'est alors l'occasion pour les habitants de découvrir leur quartier d'une façon toute autre de celle qu'ils avaient pu vivre.

L'unanime ressenti de reconnaissance des habitants

De manière générale, travailler avec des artistes professionnels est très stimulant et gratifiant pour une population délaissée et souvent éloignée de ces domaines artistiques et culturels. L'implication de professionnels et leur renommée donnent en effet de la crédibilité au projet de mise en mémoire, les habitants se sentant ainsi reconnus et sont moins hésitants à s'impliquer dans le projet.

Suite aux actions qu'ils ont mises en place dans leur quartier respectif, Sandrine Vivier et Patrick Norynberg faisaient part du sentiment de fierté des habitants d'avoir contribué à valoriser leur quartier, d'avoir pu s'exprimer par rapport aux transformations qui s'y programmaient et d'être parvenus à mettre en lumière leur histoire. C'est une réelle impulsion du « vivre ensemble » qui s'est mise en place, concept très différent de « faire des choses ensemble ». La mise en mémoire collective facilite une cohésion de l'ensemble des habitants du quartier, une solidarité entre ceux dont le logement est voué à être démoli et les autres : « *J'ai ressenti ce que les gens pouvaient ressentir dans les démolitions alors que moi-même je ne faisais pas partie d'un bâtiment qui se démolissait*¹¹³ ». Il ne fait nul doute que se mobiliser ensemble sur un même projet dans lequel chacun s'y retrouve renforce le lien social dans des quartiers en déperdition où les rapports sociaux sont parfois très dégradés.

C'est aussi un sentiment de soulagement qui se fait ressentir et qui vient pallier cette peur de l'abandon liée au temps long du projet.

Cette démarche permet de plus, de faire découvrir le monde de la culture à une population qui n'ose pas ou ne sait pas comment s'insérer dans ce domaine. En ce sens, Patrick Norynberg témoignait que

¹¹³ Habitante du quartier de Marbé – Source : émission France 3 du 25 mars 2013.

depuis le partenariat créé avec le centre culturel du Blanc Mesnil, Le Forum, les habitants de la Cité Pierre Montillet avaient pris l'habitude de se rendre à cet espace, qu'ils se sentaient maintenant concernés par sa programmation. D'autres démarches ont contribué à éveiller un intérêt chez les habitants. Se fût le cas du spectacle de « La maladie des plafonds » de la compagnie Kat'chaça, sur le quartier Mermoz qui a suscité un réel engouement pour la danse, à tel point que certains habitants ont participé au défilé de la Biennale de la Danse, l'année suivante.

Outre l'impact très positif de ce travail de mémoire sur les habitants, la ville en ressort également changée dans ses pratiques. C'est le moyen pour les élus de se rapprocher des habitants, d'introduire une nouvelle façon de travailler avec eux, une condition incontournable à la réussite des projets de la ville.

En effet, les opérations de démolition et de reconstruction ne touchent pas qu'aux bâtiments, mais aussi à des relations sociales entretenues par une histoire collective. Associer les habitants au travail de mémoire aide les porteurs de projet à prendre conscience de ce que l'on fait disparaître et de l'impact qui s'en suit pour les habitants.

Finalement, nous remarquons que l'ensemble de ces actions mémorielles participent grandement à donner une place toute particulière à l'expression des habitants des quartiers prioritaires de la ville sur leur expérience passée, quel que soit le moment de leur création et leur durée. Toute particulière, car il n'est pas seulement question d'une expression orale, mais aussi écrite, visuelle et gestuelle faisant appel à de nouvelles compétences humaines que l'on n'a pas forcément l'habitude de développer. Ces modes d'expression agissent également comme un outil à l'éducation culturelle, par l'intervention d'acteurs du monde de la culture impulsant parfois la naissance de nouveaux centres d'intérêt. On l'a vu également, cette participation repose sur un sujet sur lequel les habitants ne sont habituellement pas appelés à s'exprimer, du fait de contraintes techniques et économiques. Elle est alors aussi un moyen de pallier cette impossibilité d'expression, pour éviter tout sentiment d'abandon.

Même si cette expression se révèle sous plusieurs angles, on fait dans tous les cas appel à l'expertise d'usage des habitants de leur quartier pour alimenter une histoire commune, une mémoire. Les habitants sont amenés à s'exprimer sur des faits passés. Cette participation sur ce passé peut-elle s'articuler avec une participation appelée à s'exprimer sur le présent et même le futur du quartier ? Existe-t-il également des moyens dans ces phases d'expression de remédier au sentiment d'abandon ? Quels sont les moyens d'expression utilisés par une agence de concertation ? Les moyens d'intervention mobilisés par les agences de concertation qui animent ces phases de participation peuvent-ils s'articuler avec les méthodes de travail de ces acteurs culturels ?

III. Vers une intervention de l'agence de concertation dans le travail de mise en mémoire.

3.1 L'agence de concertation appelée à intervenir en phases de diagnostic et d'élaboration des scénarii d'aménagement : le cas de l'agence Etat d'Esprit-Stratis sur les quartiers des Paradis, du Grand Vaux et de Bellevue.

3.1.1 Le canevas de la concertation : communiquer sur les « temps morts » du projet

Les projets de renouvellement urbain se déroulant sur un temps long, l'agence Etat d'Esprit-Stratis (EES) développe des outils permettant d'assurer une information régulière des habitants pour éviter l'essoufflement de leur implication dans le projet et leur découragement. La communication sur les « temps morts » du projet est en effet primordiale au maintien du lien avec les habitants. L'élaboration de supports d'information comme les pages de site internet ou la rédaction d'une gazette du projet mais aussi la tenue de réunions publiques régulières ou l'installation d'une Maison du Projet maintiennent une continuité dans le dialogue, une lisibilité du dispositif de concertation et fédèrent les participants sur le long terme.

L'information en continue sur les pages de sites internet

L'agence EES développe des pages internet dédiées au projet de renouvellement urbain (PRU) sur les sites internet des maîtres d'ouvrage. L'objectif qui en découle est de maintenir une continuité dans le dialogue avec le grand public. En termes opérationnels, cela valorise le PRU au sein d'un espace dédié, qui pourra évoluer au gré de l'avancement du projet. Il laisse la possibilité d'y adjoindre des applications participatives telles que des cartographies interactives, les vidéos et comptes-rendus de certaines rencontres, etc. Dans le cadre du PRU du quartier des Paradis à Fontenay-aux-Roses, EES a confectionné des pages internet tant sur le site internet de la ville que sur celui du bailleur, Hauts-de-Seine Habitat. Le rôle de l'agence est ici d'orienter la ville et le bailleur sur la façon la plus stratégique d'intégrer, sur des supports déjà existants, l'information à donner sur le PRU. Il s'agit également de les conseiller sur le ton à adopter pour que l'information soit la plus compréhensible possible par le grand public. Par exemple, EES précise que le projet n'a pas vocation à être abordé avec la même tonalité et la même fréquence par les deux maîtres d'ouvrage. En effet, l'objectif principal pour le bailleur est d'informer les habitants sur les conditions de relogement quand il est de faire vivre la concertation et de permettre aux habitants de se tenir informés, pour la ville de Fontenay-aux-Roses. Ainsi, le bailleur doit s'adresser à des habitants-locataires, quand la ville s'adresse à des habitants-usagers. Concrètement, en termes de contenu, les informations transmises sur ce type de support se rapportent à l'état d'avancement du projet et de la concertation, à la présentation des acteurs et interlocuteurs du projet et leurs relations, à la mise à disposition des comptes-rendus des différents temps d'échange, ainsi qu'un glossaire du renouvellement urbain afin de rendre le projet compréhensible par l'ensemble des habitants.

Une page du site internet de la ville de Fontenay-aux-Roses dédiée au projet de renouvellement urbain



Source: Site internet de la ville de Fontenay-aux-Roses

Une variante du site internet est sa version papier, au titre de l'édition d'une lettre d'information. Ces deux supports d'information différents permettent de s'adapter à un public n'ayant pas forcément le réflexe du numérique. La rédaction de la lettre d'information peut se faire en associant les habitants autour d'un « comité de rédaction », leur facilitant ainsi la prise en main du projet. Dans la lettre d'information du quartier des Paradis de Fontenay-aux-Roses, un encart était réservé à un portrait d'un habitant ou à un témoignage.

La publication d'une lettre d'information régulière pour garder un lien avec les habitants



Source: Etat d'Esprit-Stratis

Les réunions publiques aux étapes charnières du projet

En parallèle à ces deux supports d'information, la tenue de réunions publiques régulières est indispensable. Au-delà de servir de fil rouge de la concertation, ces réunions assurent une transparence entre porteurs et bénéficiaires du projet, d'en présenter son avancée, d'expliquer les étapes charnières, ainsi que de présenter et faire intervenir les équipes de maîtrise d'œuvre, les plus à même de répondre aux questions techniques des habitants. Selon l'étape du projet, il peut s'agir d'une réunion d'information au lancement du projet, de la présentation d'une étape charnière telle que la présentation des études techniques effectuées ou de la restitution d'un atelier participatif pour porter les résultats à connaissance d'un plus large public. Dans ces réunions, l'agence de concertation intervient surtout dans la logistique organisationnelle. Ses prises de paroles lors de ces réunions visent à informer sur le déroulé du processus de concertation.

A la différence du site internet et de la lettre d'information, la réunion publique permet un échange plus direct avec la population, les participants étant invités à s'exprimer au terme de cette rencontre.

Parce que la mission de l'agence de concertation en tant qu'assistante à maîtrise d'ouvrage est de toucher l'ensemble des habitants du quartier concerné par le PRU, il est nécessaire de proposer des actions qui s'adaptent aux différents profils. Ainsi, en complément des réunions publiques, EES organise des réunions en pied d'immeuble, c'est-à-dire en rez-de-chaussée des immeubles d'habitation, donc directement sur le lieu de vie des habitants. Ces pieds d'immeuble interviennent souvent en début du processus de concertation pour informer les habitants des modalités de cette concertation, de ses intérêts et objectifs. Ils sont aussi un moment privilégié pour capter un large public et nouer une relation de confiance avec les habitants et pour leur montrer une certaine reconnaissance puisque c'est l'équipe projet qui se rend à leur rencontre et non l'inverse comme en réunion publique.

La Maison du Projet, un lieu emblématique du PRU

Comme abordé précédemment, la Maison du Projet est devenue un élément obligatoire à instaurer dans les projets relevant du NPNRU, en tant que « *lieu d'information, d'expertise, de formation et d'échanges*¹¹⁴ » autour du PRU. Elle pose un cadre à même d'accompagner l'ensemble de la concertation et d'en assurer la continuité dans le temps. Concrètement, ces lieux peuvent accueillir le conseil citoyen, des expositions, des maquettes du projet, des boîtes à idées, etc. Depuis la loi de 2014, c'est un nouveau point sur lequel l'agence de concertation est appelée à intervenir : accompagner le maître d'ouvrage dans la mise en œuvre de cette Maison du Projet. Le but ultime de ce lieu est de permettre aux habitants de jouer pleinement leur rôle d'acteurs du projet, en leur donnant toutes les clés de participation et d'information. Dans ce cadre, EES propose de réaliser une analyse du quartier avec les habitants pour faire émerger le lieu d'implantation le plus stratégique pour cette Maison du Projet. EES s'engage également à organiser une réunion avec les acteurs socio-culturels du territoire pour réfléchir collectivement aux différents dispositifs d'animation. L'agence insiste sur la forme très libre que pourra prendre ce lieu emblématique du projet de renouvellement : il peut être inscrit dans le fonctionnement d'un équipement du quartier, il peut se voir attribuer un local dédié ou peut aussi s'apparenter à un lieu itinérant sur l'ensemble du quartier.

¹¹⁴ Ministère des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports, *Conseils citoyen, cadre de référence*, juin 2014.

3.1.2 Les actions de sensibilisation pour atteindre le public le plus large possible

Pour chaque démarche de concertation, Etat d'Esprit-Stratis se donne pour objectif d'atteindre le plus large public possible et plus particulièrement les personnes identifiées comme les « inaccessibles », à savoir, des publics habituellement hors des sentiers de la participation tels que les jeunes, les familles, les actifs ou les catégories socioprofessionnelles défavorisées. C'est pourquoi l'agence organise également des actions de sensibilisation des habitants aux projets de renouvellement urbain, en les intégrant aux évènements déjà existants sur le quartier. Cette stratégie rassemble la population sur un mode plus festif et mobilise des publics ne se sentant pas toujours concernés par de tels projets.

Les acteurs locaux, relais du projet de renouvellement urbain

Les acteurs locaux – associations, services culturels et éducatifs - parce qu'ils sont en contact régulier avec la population, occupent une place majeure en tant que relais du PRU. Il s'agit d'évaluer dans un premier temps, leur degré de connaissance du projet, puis de leur apporter l'information complémentaire nécessaire et de les aiguiller dans les réponses à apporter aux habitants en cas de sollicitation. L'objectif est de les mettre en capacité de délivrer une information de qualité aux habitants pour éviter la diffusion de rumeurs et, le cas échéant de les faire remonter. Cette attention portée aux acteurs relais valorise également leur implication sur le terrain.

Sur le quartier des Paradis, cette démarche a commencé par une explication du projet aux représentants d'associations, aux membres de la ludothèque, à la responsable du service de la vie associative, à l'animatrice de la maison de quartier et à la référente famille. Ces acteurs se sont ensuite répartis en petits groupes de travail, chacun devant répondre à trois questions :

- Comment favoriser l'appropriation du projet par les habitants ?
- Comment ma fonction au sein du quartier peut-elle me permettre de faciliter cette appropriation ?
- De quelles ressources ais-je besoin pour cela ?

Ces ateliers de travail ont fait ressortir des besoins d'information de degrés différents selon la mission de l'acteur relais. Sont ressortis également, un besoin de communication simple et accessible à travers différents outils, ainsi que l'importance de communiquer autour de moments de convivialité.

Suite à ces résultats, l'agence EES s'est efforcée de proposer des moyens de communication variés et d'intervenir lors de moments festifs du quartier.

L'exposition participative comme lien fédérateur entre passé, présent et futur

Au regard de l'atelier de travail élaboré avec les acteurs relais, la démarche de sensibilisation n'est pas qu'une action descendante, mais peut aussi être créée avec la participation des habitants. C'est le cas de l'exposition participative « Passé, présent, futur » proposée par Etat d'Esprit-Stratis aux habitants du quartier des Paradis de Fontenay-aux-Roses. Alimentée par les créations des habitants au cours d'autres évènements (fête du quartier, concours de dessins...), l'exposition avait pour objectif de créer une dynamique fédératrice à l'échelle du quartier et valoriser le projet à l'échelle de l'ensemble de la ville de Fontenay-aux-Roses. La démarche favorise aussi la mobilisation

d'autres publics, sur d'autres registres, y compris les habitants en dehors du quartier des Paradis, et valorise l'histoire du quartier, pour mieux se projeter dans son avenir. Avec l'ambition de positionner côte à côte le passé, le présent et le futur du quartier, cette exposition peut se composer d'images d'archive du quartier, de témoignages relatant les souvenirs des habitants, de photos du quartier actuel, de dessins d'enfants illustrant le quartier futur de leur rêve et de toute autre production faisant référence à l'une de ces trois périodes.

En termes de diffusion, EES propose que cette exposition soit présentée de façon permanente dans la Maison du Projet mais aussi temporairement lors de réunions publiques ou des Journées du Patrimoine.

Sensibiliser au PRU lors de moments festifs du quartier

Lors de la fête du quartier des Paradis de Fontenay-aux-Roses, EES a proposé d'ajouter à la programmation habituelle de cette fête, des animations se rapportant au PRU. Nous pouvons citer la « boîte à questions » où les habitants sont amenés à répondre à une question sur leur quartier, leurs usages, leurs souvenirs, etc. Le concours de dessins pour les enfants sur le thème de « mon quartier rêvé » et la création d'un « book de photos » ont également été des animations proposées. Il s'agissait de rassembler en un même support, des photos de lieux symboliques du quartier et de les légender en fonction de l'usage qu'en faisait l'auteur de la photo. Concernant son intervention sur le quartier de Bellevue de Brest, EES a assuré une présence lors de la « fête de la Penfeld¹¹⁵ », via un atelier sous forme de bus itinérant, dont la vocation était d'être un lieu d'information sur la démarche en cours et un lieu d'expression, d'échange convivial.

De manière générale, par ces actions de sensibilisation, chacun des habitants prend conscience des différents usages et points de vue des autres sur leur quartier, en fonction de leur ancienneté, de leur situation familiale, de leur âge, etc. Il s'agit de faire s'exprimer le sentiment d'appartenance des habitants à leur quartier et l'identité qu'ils lui donnent. Ce temps d'échange informel est l'occasion de recueillir des avis et des contributions d'habitants qui n'osent pas s'exprimer dans les moments formels de la concertation. Ce sont également des moments opportuns pour sonder les attentes des habitants et leurs envies. Idéalement, l'équipe de maîtrise d'œuvre est conviée à ces moments conviviaux pour apporter, en cas de besoin, des réponses concernant l'aspect plus technique du projet.

De plus, ces actions ayant lieu à un moment où de nombreux acteurs locaux sont rassemblés, notamment les associations du quartier, l'agence de concertation est amenée à travailler en étroite collaboration avec celles-ci. Sur le quartier de Bellevue, EES travaille en effet avec des associations locales et des artistes extérieurs, appelés à intervenir sur des démarches d'animation.

¹¹⁵ La Penfeld est le fleuve qui traverse le quartier de Bellevue

Le détournement de l'usage d'un lieu public pour porter un nouveau regard sur son quartier

Sur le quartier de Bellevue, le détournement d'une place de parking avait pour objectif de créer une ambiance inédite et inciter les passants à s'informer ou s'exprimer sur le projet. Ici, le public est invité à participer à la conception du lieu, ce qui lui donne d'autant plus de crédibilité puisque c'est un public déjà sensibilisé au projet qui se donne la mission de sensibiliser une autre partie du public. L'impact en sera d'autant plus efficace.

En plus de donner la possibilité aux citoyens d'enchanter leur quartier à leur image, grâce au détournement de l'usage d'un lieu de leur choix, cette démarche crée du dialogue, du lien *in situ* et facilite l'appropriation de la question urbaine à travers une intervention artistique.

Détourner l'usage habituel d'une place de parking comme moyen de sensibilisation au PRU



Source: Etat d'Esprit-Stratis

3.1.3 Le travail de co-construction du diagnostic du quartier

En parallèle à ces actions d'information et de sensibilisation autour du projet urbain, l'agence de concertation fait appel à l'expertise d'usage des habitants pour venir alimenter l'état des lieux du quartier élaboré par la maîtrise d'œuvre à travers diverses expertises techniques. En complément de ces études techniques, les habitants sont invités à faire part de l'usage qu'ils font de leur quartier, des lieux emblématiques et des lieux plus abandonnés et ce, à travers diverses approches.

Le diagnostic en marchant pour s'imprégner *in situ* de la réalité du quartier

Le diagnostic en marchant est une méthode d'observation sous forme de balade dans le quartier pendant laquelle les habitants font part de leurs habitudes d'usage des différents lieux et font remonter des atouts, faiblesses, problèmes et enjeux. Il s'agit également de recenser les besoins et points de satisfaction du quartier au fur et à mesure de la marche à l'aide de grilles d'analyse et de supports cartographiques. Concrètement, entre cinq et dix points d'arrêts sont définis par les

équipes en charge du projet, au cours desquels les participants sont amenés à s'exprimer. Ces marches sont suivies d'un temps de travail sur table dédié à la restitution des éléments abordés.

Particulièrement pertinentes dans le cadre de projets d'aménagement, ces balades urbaines permettent aux participants de véritablement s'appropriier le projet en faisant l'articulation entre diagnostic de la situation existante et aménagements proposés ou en allant constater sur un autre site l'avancement d'un projet de renouvellement urbain en guise d'exemple ou au contraire de contre-exemple. Pour la maîtrise d'œuvre, c'est aussi une façon de se projeter beaucoup plus concrètement dans l'évolution des usages avec les premiers concernés, sur la circulation, le stationnement, les cheminements piétons, etc.

Ces balades urbaines peuvent également être réalisées sous toutes formes de variantes :

- Les **parcours sensibles** consistent à appréhender le quartier en se focalisant sur un seul des trois sens pouvant être mobilisés, à savoir l'odorat, l'ouïe et la vue. Les odeurs, les bruits, les effets et percées visuels ainsi identifiés sont ensuite cartographiés pour en avoir une vue d'ensemble.
- Le **jeu de rôle** invite les participants à se mettre dans la peau d'une personne absente le jour du diagnostic en marchant, pour avoir une représentation exhaustive des usages du quartier.
- Le **partage de vécu** consiste à ce qu'un groupe d'habitants (enfants, personnes à mobilité réduite, personnes âgées) fasse visiter le quartier à un autre groupe d'habitants. Les lieux étant souvent utilisés et vécus différemment selon la condition physique et l'âge de l'habitant, les attentes en termes d'évolutions en seront également différentes. Cette pratique est le moyen de porter une attention particulière à une certaine catégorie d'habitants ne se mobilisant pas spontanément. De plus, ces échanges en plus petits comités sont propices au recueil d'anecdotes sur l'histoire du quartier.

L'agence de concertation intervient dans la définition du parcours et la production de supports de travail, mais aussi sur la logistique avec la possibilité de prévoir un dispositif audio voire une projection en réalité augmentée.

Ces diagnostics *in situ* permettent de se projeter beaucoup plus concrètement dans l'évolution des usages avec les premiers concernés et favorisent un dialogue plus naturel entre habitants / associations / acteurs économiques / élus... Leurs variantes sont un moyen de porter un regard à chaque fois différent sur le cadre urbain de son quartier.

Les ateliers participatifs, un travail de diagnostic studieux

Les ateliers participatifs sont une démarche de concertation studieuse au cours de laquelle il est demandé aux participants de travailler, réfléchir sur des thèmes pour co-construire l'état des lieux du quartier. Autrement dit, on cherche à recueillir l'expertise d'usage des participants, comme lors du diagnostic en marchant mais en restant dans un cadre fermé.

Sur le quartier du Grand Vaux par exemple, l'atelier participatif concernant le diagnostic du quartier avait pour but d'établir un diagnostic partagé sur plusieurs aspects du quartier – habitat, espaces verts, sécurité, énergie, équipements – afin d'enrichir l'étude urbaine réalisée par le bureau d'étude.

Les participants étaient répartis en tables de 6 à 8 personnes, chacun devant répondre à la question suivante : « Un de vos amis vient emménager à Grand Vaux, quels sont les trois conseils que vous lui donnez pour vivre au mieux dans le quartier ? » Les participants étaient amenés à inscrire trois conseils sur trois post-its différents. Suite à ce travail individuel, une mise en commun par table était

effectuée, grâce au remplissage d'une grille thématique rassemblant l'ensemble des remarques. Ces remarques étaient ensuite collectivement hiérarchisées à l'aide de gommettes vertes et rouges selon le poids qui leur était accordé, puis localisées sur un fond de plan.

Etat d'Esprit-Stratis a été amenée à proposer différentes formes de travail sur table

- Le **jeu de rôle** consiste à attribuer une thématique de réflexion par table, chacune devant remplir une grille de questions. Puis les grilles sont transmises de table en table pour complément.
- Avec la **carte participative**, les participants sont invités à spatialiser d'une certaine couleur leurs remarques sur une grande carte au format A0 puis à positionner leurs propositions d'une autre couleur.
- Le **jeu de l'oie** se rapproche du diagnostic en marchant mais en restant à huis clos. Cette méthode d'animation a pour ambition de parcourir sur un plateau de jeu des lieux emblématiques du quartier où les participants s'expriment sur diverses thématiques.
- Le **photo-langage** ou photo-ressource consiste à ce que chaque participant choisisse une image du quartier qu'il partage avec le reste de l'assemblée, en expliquant ce qu'elle lui évoque.

L'organisation d'ateliers associe la population à une réflexion collective pour aboutir à une proposition concertée. Les participants verbalisent leurs attentes et leurs suggestions dans une optique plus constructive qu'en réunions publiques lors desquelles les habitants ont parfois tendance à « réclamer » ou « exiger » plus que « proposer ». La discussion en petits groupes favorise l'expression de chacun et évite la monopolisation de la parole par certaines personnes. Par l'implication de tous, ce format d'animation offre une vision d'ensemble des problématiques et met en lumière les nécessaires arbitrages. Cette démarche ne réduit pas les échanges à un simple dialogue entre le porteur du projet et les habitants mais favorise également la discussion entre les habitants. Enfin, elle permet aux habitants de prendre conscience de la difficulté à élaborer un projet collectif et à trouver des solutions acceptées et partagées de tous.

Lors de ces ateliers, il est indispensable qu'un animateur passe entre les tables et discute avec les participants pour s'assurer que tout le monde puisse s'exprimer et pour répondre aux questions sur la méthode de travail ou sur le contenu des exercices. Des représentants de l'équipe de maîtrise d'œuvre doivent également être présents en tant que référents pour apporter des éléments techniques permettant d'alimenter les discussions.

Ces ateliers peuvent aussi se retrouver en phase de discussion sur les scénarii d'aménagement, comme se fût le cas sur le quartier des Paradis.

L'immersion chez l'habitant, une façon plus intimiste de recueillir la parole des habitants

L'immersion chez l'habitant se distingue des autres formes participatives dans le sens où c'est l'agence de concertation qui va à la rencontre des habitants et non l'inverse. Le panel d'habitants à rencontrer est préalablement sélectionné par la maîtrise d'ouvrage, le but étant de toucher un public qui ne se déplace habituellement pas et qui est réticent à l'idée de s'exprimer en public.

L'objectif est de recueillir le « prisme » des habitants dans leur environnement le plus immédiat, dans le cadre d'une situation plus intimiste où seul le consultant sera destinataire de l'opinion qui lui est confiée. Les questions portent sur l'identité du quartier, l'image que l'interviewé en a, le degré d'intégration qui lui est donné au sein d'un territoire plus élargi (ville, métropole), les points forts et faibles de leur quartier mais aussi de leur immeuble. Un travail prospectif peut aussi être mené, visant à recueillir les attentes et à identifier les lieux à fort potentiel et les lieux prioritaires où intervenir.

3.1.4 L'association des habitants aux discussions portant sur l'élaboration des scénarii d'aménagement

En phase d'élaboration des scénarii d'aménagement, on retrouve davantage des temps de travail studieux sous forme d'ateliers participatifs thématiques.

En amont de ces ateliers, l'équipe de maîtrise d'œuvre s'efforce de présenter l'enjeu global du projet urbain en présentant les lignes directrices du projet, les invariants et les marges de manœuvre sur lesquelles les habitants seront invités à s'exprimer.

Sur le quartier des Paradis, un premier atelier participatif a été organisé concernant les grandes recommandations dont l'équipe de maîtrise d'œuvre devra tenir compte dans son futur plan d'aménagement. Par petits groupes de travail, les participants ont recensé leurs besoins en matière de logement, de stationnement, d'identité du quartier, d'espaces publics, etc. L'idée est d'amener les habitants à se poser les questions que les architectes urbanistes se sont posés et qu'ils y apportent leurs réponses en tant qu'usagers quotidiens du quartier.

Ces recommandations ont ensuite été hiérarchisées par un système de gommettes selon le nombre de personnes en faveur de cette recommandation. Les résultats de l'atelier ont ensuite été partagés avec l'ensemble des habitants présents au cours d'une réunion publique, pour valider les recommandations. La restitution de ce travail s'est illustrée par la création d'un livret habitants remis à l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Un livret habitants pour restituer le travail réalisé sur les scénarii d'aménagement



Source: Etat d'Esprit-Stratis

Un deuxième atelier participatif a eu lieu quelques mois après sur ce même quartier. Il s'agissait, à partir des grandes lignes directrices du schéma d'aménagement proposé par le maître d'œuvre, de faire réagir les habitants en termes de « coups de cœur », de « points d'alerte » et de « points à creuser ». Par un système de rotation de tables, les participants étaient invités à s'exprimer sur les espaces publics, les commerces & équipements ainsi que la qualité urbaine. A chaque changement de thématique, un participant volontaire dit « pollinisateur » changeait de table pour essaimer les idées et observations de table en table. Concernant la restitution, chaque table de travail devait nommer un porte-parole chargé de présenter à l'ensemble de la salle les trois points que son groupe de travail évaluait comme essentiels à retenir, qu'il s'agisse d'un « coup de cœur », d'un « point d'alerte » ou d'un « point à creuser ». La personne était alors chargée de localiser ces points, à l'aide d'un drapeau, sur la maquette du projet installée au milieu de la salle.

Les porte-paroles localisent sur la maquette les points essentiels à retenir



Source : Etat d'Esprit-Stratis

A l'image des démolitions, certains thèmes du schéma d'aménagement ne font pas l'objet de discussions avec la population. En effet, la hauteur des bâtiments, la part de logements sociaux par rapport aux logements privés, ou encore l'orientation des logements font partie des sujets non soumis à concertation car dépendants de fortes contraintes, notamment réglementaires.

Des démarches participatives de quatre natures différentes

Pour résumer les différentes actions mises en œuvre par une agence de concertation, nous pouvons citer quatre types de démarches participatives.

D'abord, les moments studieux coexistent avec des moments plus conviviaux. Les ateliers participatifs sont des moments de réflexion durant lesquels un certain niveau de concentration est demandé aux participants. Ces moments demandent aussi une aisance à la prise de parole et parfois aussi à l'écrit lorsqu'il s'agit de remplir une grille d'observations. Nous ne pouvons nier le fait que, même involontaire, une certaine sélection s'établit à travers ces ateliers où seules les personnes les plus à l'aise avec la langue française se rendront.

En parallèle à ces moments studieux, des événements plus conviviaux permettent de recueillir l'expression des habitants. Ces moments s'intègrent souvent à des événements déjà existants sur le quartier ; les gens y étant déjà habitués, ils sont plus enclins à participer. Concernant les temps de sensibilisation et d'information, c'est la réceptivité des habitants qui est davantage mobilisée.

Une autre façon de catégoriser les démarches participatives mises en place par une agence de concertation consiste à différencier les moments ponctuels des moments s'établissant à long terme. Les démarches de sensibilisation et d'information ont plutôt tendance à perdurer dans le temps. La Maison du Projet et l'exposition participative ont en effet vocation à exister tout au long du projet de

renouvellement urbain ; elles sont comme des moyens d'identification du PRU au sein du quartier et même de la ville.

En revanche, les ateliers participatifs et diagnostics en marchant ont lieu de façon plus ponctuelle, aux phases charnières du projet.

A partir de ce constat, nous remarquons que le travail de concertation animé par une agence dédiée et le travail de mémoire, présenté dans la partie précédente et mené par des artistes sont finalement très proches. L'un et l'autre font appel à l'expertise d'usage des habitants, l'un et l'autre s'inscrivent sur des temps plus ou moins ponctuels, l'un et l'autre permettent, par leur caractère non figé, de porter des regards différents sur le cadre urbain de son quartier et de mobiliser un large panel d'habitants. Mais l'un est davantage tourné vers le passé du quartier et l'autre, vers son présent et son futur. L'enjeu est alors d'étudier la façon dont ces différentes périodes peuvent se compléter. En effet, le travail de mémoire n'a d'intérêt que parce qu'une nouvelle étape de vie s'amorce sur le quartier. Comment l'agence de concertation peut-elle alors s'insérer dans de tels travaux mémoriels ?

Le travail de mémoire, une simple évocation par l'agence de concertation

L'agence de concertation évoque le travail de mémoire comme un outil alternatif à la co-construction du projet urbain, comme une manière de diversifier les moyens de s'associer, pour que des publics différents puissent participer et pour que le dispositif de concertation puisse se pérenniser.

En cela, l'agence propose dans ses réponses à appel d'offre d'organiser des rencontres orientées sur le travail de mémoire, au même titre qu'un atelier participatif pour mobiliser des catégories de personnes peu engagées dans les étapes formelles de la concertation. Pour l'agence, ce qu'apporte ce travail de mémoire en plus des rencontres de concertation menées habituellement est la création d'un lien entre passé, présent et futur. L'exposition participative « Passé, présent, futur », proposée sur le quartier des Paradis en est un exemple concret, d'autant plus qu'il a été proposé de la présenter lors des Journées du Patrimoine. L'agence propose également d'impliquer les plus petits à travers un concours de dessins illustrant le quartier futur dont ils rêvent et de faire participer les personnes plus âgées à travers un recueil de témoignages abordant leur vécu du quartier depuis qu'ils s'y sont installés. Il est aussi possible de mener ce travail de mémoire à des phases plus avancées du projet, en particulier si des démolitions sont prévues, en invitant les habitants à customiser leur porte d'entrée, les conserver avant la démolition et en faire une exposition.

Toutefois, ces actions n'ont jamais été réalisées dans le cadre d'un marché d'accompagnement à la concertation pour des PRU. La raison première évoquée est le coût d'une telle démarche, un coût qui vient s'ajouter au marché global de la concertation. Cet obstacle vient-il justifier ce non-engagement dans un travail de mémoire ?

Dans les retours d'expérience de travaux de mise en mémoire recensés, l'intervention d'artistes n'est pas sans coût et ce sont bien souvent les villes qui le portent. Toutefois, l'aide de partenaires est bien souvent constatée : l'ADAMI¹¹⁶, les régions et départements, certains acteurs privés (banque) ou parapublics (Caisse des dépôts et consignations), ou encore l'agence nationale pour la cohésion

¹¹⁶ Administration des Droits des Artistes et Musiciens Interprètes

sociale et l'égalité des chances. L'ANRU réserve également une partie des financements alloués aux projets de renouvellement urbain aux actions sur l'histoire et la mémoire des quartiers.

L'obstacle résiderait-il plus dans le fait que les porteurs de projet ne trouvent pas de réels intérêts à ces démarches ? Quels seraient alors les apports, la valeur ajoutée d'une agence de concertation pour encourager ce travail de mémoire ?

3.2 L'intervention de l'agence de concertation pour donner de nouvelles finalités au travail de mémoire.

3.2.1 Parer au risque d'opportunisme de l'intervention artistique

Lorsqu'ont été abordés les différents degrés d'implication de l'habitant dans le travail mémoriel – acteur, auteur ou matériau – c'est finalement la marge de liberté sous-jacente que laissait l'artiste aux habitants qui était discutée. L'objectif de favoriser la parole des habitants et de les aider à devenir acteurs de la rénovation urbaine est-il alors atteint à travers l'intervention artistique ? Pour Elisabeth Auclair, Maître de conférences en aménagement à l'université de Cergy-Pontoise, l'écart est considérable entre les objectifs annoncés et les résultats obtenus¹¹⁷. D'un côté, les institutions ont tendance à mettre de côté ce projet culturel ou ne savent pas comment le relier au projet de rénovation. De l'autre, les artistes pourraient saisir l'opportunité du projet de rénovation pour financer un projet artistique personnel qui serait déconnecté de la réalité des habitants. On ne peut nier que dans un contexte difficile pour le milieu artistique et culturel, certains artistes puissent voir dans des démarches de mise en mémoire d'un quartier prioritaire, un levier pour leur carrière professionnelle. Cela revient à imposer un pan de la société constitué de la sphère culturelle, auquel les catégories populaires n'ont pas accès. En d'autres termes, on cherche à accompagner une partie de la population sur quelque chose qui leur est intime, personnel, douloureux à l'aide de moyens qui peuvent leur être totalement inconnus. Imposé comme un enjeu important de la politique de la ville, l'action mémorielle à travers l'intervention artistique apparaît alors comme une norme de référence qui doit être transmise aux populations les plus défavorisées. On ne sait plus alors si c'est l'artiste qui se met au service des habitants du quartier pour les aider à exprimer une parole, un souvenir ou si ce sont les habitants qui servent de « matière », d'« outil de travail » à l'artiste. Est-ce l'art qui accompagne le renouvellement urbain ou l'inverse ?

A titre d'exemple, l'un des objectifs affichés de la compagnie Kat'chaça dans son intervention sur le quartier en renouvellement urbain de Mermoz (Lyon) était de « *Créer un spectacle de danse [...] où les habitants se reconnaissent, qui valorise leur parole, leur vécu. Ce spectacle se construit à partir de matériaux collectés auprès des habitants et tient compte de leurs pratiques*¹¹⁸ ». Ici, l'habitant est « matériau » de la création artistique. C'est par le recueil des témoignages des habitants que l'artiste va créer son spectacle. D'ailleurs, la fiche récapitulative présentant l'auteur de l'action évoque la compagnie Kat'chaça et non les habitants du quartier.

¹¹⁷ Foret Catherine, Op.Cit, p.42

¹¹⁸ Banlieues d'Europe, Op.Cit, p.43

Un autre exemple concerne le projet « Philtre » mené par le comédien Matthieu Loos également sur le quartier de Mermoz, en phase de démolition¹¹⁹. En une journée seulement, une équipe de six artistes a sillonné le quartier, à la rencontre des habitants pour recueillir des anecdotes, des sensations, des aventures vécues. Le soir même, ces artistes ont créé une représentation théâtrale au sein du quartier. Le spectacle a ensuite été joué dans plusieurs théâtres de la ville, au cours de huit représentations. Depuis 2009, le projet a même pris une dimension européenne, une collaboration a été établie entre des structures artistiques en Allemagne, Suède, Italie et Pays-Bas. Bien que s'inscrivant au départ dans un projet de renouvellement urbain et de mise en mémoire du quartier, la participation des habitants n'a eu qu'une vocation matérielle ; les objectifs affichés le confirment : « *Divertir, produire un spectacle entièrement inspiré du quartier et faire travailler ensemble des artistes qui ne se connaissent pas*¹²⁰ ». Ce projet illustre clairement le côté opportuniste que peut prendre une démarche culturelle dans un quartier en renouvellement urbain. Plus loin dans la fiche descriptive on retrouve même que « *pour la compagnie, il y a un intérêt artistique fort*¹²¹ ».

Une telle situation questionne la légitimité de l'artiste à intervenir dans les quartiers de la politique de la ville, surtout lorsque des structures culturelles existent déjà sur le quartier.

Parce que les créations artistiques sont l'ingrédient principal de la renommée de l'artiste, l'instrumentalisation de tels projets fait partie des risques majeurs, si les artistes donnent une importance plus forte au résultat qu'au processus pour y parvenir.

La situation financière et la renommée de l'agence de concertation n'étant pas dépendante du contexte culturel, son accompagnement à la mise en mémoire pourrait être plus objectif. En effet, le marché passé avec le maître d'ouvrage concerne les moyens mis en œuvre autour de la concertation, c'est-à-dire l'organisation d'ateliers participatifs, de réunions publiques organisés, le nombre de supports d'information édités et leur contenu. L'agence n'est pas impactée par le degré de mobilisation des habitants, ni par le succès ou l'échec de tel ou tel atelier participatif. A la différence des artistes, l'agence de concertation se focalise davantage sur les moyens mis en œuvre que sur le résultat pour y parvenir ; le risque d'opportunisme en est ainsi écarté.

3.2.2 Minimiser la complexité du jeu d'acteurs dans les projets de renouvellement urbain

En évoquant la place de l'artiste dans les quartiers en rénovation urbaine et l'accueil qui lui a été réservé par les habitants, Sandrine Vivier faisait part de la méfiance dont faisaient preuve les habitants à son arrivée sur le quartier. Son intervention paraissait artificielle, « *comme tombée du ciel*¹²² ». La nécessité de travailler en étroite collaboration avec les autres acteurs du PRU s'est alors fait sentir pour que son intervention s'insère dans la globalité du projet urbain. En outre, les habitants se sentaient espionnés, ils ne voyaient pas l'intérêt de son intervention et accusaient la ville de « *faire de l'argent sur leur dos*¹²³ ». Des difficultés à impliquer les habitants dans sa démarche se sont présentées. Elle a alors commencé à travailler avec les personnes les plus accessibles c'est-à-

¹¹⁹ Ibid.

¹²⁰ Ibid.

¹²¹ Ibid.

¹²² Entretien du 5 juillet 2017 avec Sandrine Vivier

¹²³ Ibid.

dire « *ceux qui traînent dehors*¹²⁴ ». Un long travail de mise en confiance a dû être engagé par l'artiste pour qu'elle puisse développer son projet avec les habitants. Ce travail de mise en confiance s'obtient principalement en jouant la carte de la transparence, c'est-à-dire en clarifiant le rôle et la posture de chacun des acteurs, en respectant les décisions sur lesquelles un engagement a été pris et en prenant le temps d'expliquer les débats, les points de désaccord, tant avec les habitants qu'entre acteurs porteurs du projet.

Au Blanc Mesnil, pour faciliter la reconnaissance mutuelle entre habitants et intervenants artistiques sur la Cité Pierre Montillet, c'est une personne d'une association locale et le gardien de la Cité qui se sont chargés de faire ce lien entre les parties prenantes.

Une fois la confiance des habitants acquise, Sandrine Vivier a dû affirmer sa place parmi les autres structures locales du territoire – CCAS, médiathèque. Sa venue a d'abord été perçue comme une concurrence dans ce monde culturel déjà bien installé à l'échelle de la ville.

En tant que personne extérieure, l'artiste s'insère dans un jeu d'acteurs plus global dans le projet de renouvellement urbain, sans être directement impliqué dans l'organisation institutionnelle locale. Cette position, si elle favorise une certaine liberté d'action sur le terrain peut aussi marquer une forme de marginalisation ou d'isolement du fait de sa place non officialisée dans ce jeu d'acteurs.

En tant qu'assistante à maîtrise d'ouvrage, l'agence de concertation occupe une place plus facilement lisible et acceptée dans le jeu d'acteurs. Par contre, la confiance à acquérir auprès des habitants est également une phase par laquelle elle doit passer. Il lui est en effet primordial de prouver sa neutralité et son impartialité pour que les habitants puissent s'exprimer en toute liberté, sans peur de jugement ou de sentiment manipulateur. Cette confiance s'acquière au début du processus de concertation lors des temps d'information et de sensibilisation.

Le travail de mémoire gagnerait-il alors en légitimité et en participation des habitants s'il était mené par un acteur ayant déjà acquis la confiance des habitants ?

Une autre solution consisterait à ce qu'agence de concertation et artiste collaborent via leur inscription dans un même groupement. Cette collaboration sera abordée en dernière partie.

3.2.3 Insérer le travail de mémoire dans une dynamique plus large : la relation passé – présent – futur

Comme abordé précédemment, le processus participatif développé par l'agence Etat d'Esprit-Stratis (EES) aborde la situation actuelle du quartier, en phase de diagnostic, puis sa situation future en phase de scénarii d'aménagement. Un point à soulever toutefois est le fait que lors de diagnostics en marchant, au moment des discussions autour des points d'arrêts, les participants ont tendance à se remémorer tant leurs usages actuels que passés. Il n'est pas rare d'entendre certains participants faire allusion à leurs petits-enfants qui avaient l'habitude de jouer ici, ou même à leurs propres usages étant plus jeunes quand ils empruntaient ce petit passage en rentrant de l'école. Il semblerait alors que demander aux gens de réfléchir à leurs habitudes sur le quartier, suscite automatiquement un retour en arrière. Cet automatisme révèle le besoin, même inconscient, de parler de son passé. L'historien philosophe Tzvetan Todorov défend la nécessité d'intégrer le passé

¹²⁴ Ibid.

au présent pour éviter que l'individu ne se laisse dominer par le souvenir et qu'il soit constamment dans un vécu passé¹²⁵.

La phase de diagnostic s'apparenterait-elle alors à un premier travail de mémoire ? Effectivement, pour pouvoir se projeter dans l'avenir, il est nécessaire de se remémorer le passé, afin de prendre conscience de ce que l'on veut conserver et de la façon dont on veut voir évoluer le quartier. N'y aurait-il pas alors matière à organiser ces mêmes diagnostics en marchant mais orientés exclusivement sur les habitudes passées ou qui laisseraient libre cours au témoignage des personnes, sur leur histoire, leur réalité actuelle, leurs souhaits ? Ou bien, serait-il pertinent d'intégrer cette notion du passé au sein des ateliers participatifs déjà existants aujourd'hui ? Sous forme de variante, au même titre que les variantes d'ateliers déjà proposées par EES, les participants seraient alors invités à arpenter le quartier avec leurs yeux d'enfant ou avec le regard qu'ils avaient lors de leur arrivée sur le quartier.

La mémoire comme appui à la conception du dessin urbain

Aujourd'hui, les travaux de mémoire nourrissent les souvenirs des habitants. Ils peuvent faire naître des nostalgies ou accompagner un travail de deuil de ce qui disparaît de la ville. Si l'on pense différemment l'ultime objectif du travail de mémoire, c'est alors une toute autre façon d'agir qui apparaît. Tout d'abord, la mémoire peut être approchée selon l'angle du « quoi » plutôt que sur le « qui ». Comme l'évoque Paul Ricœur dans son essai *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, s'agit-il de savoir qui se souvient ou « *de quoi y a-t-il souvenir?* »¹²⁶. Si l'on se concentre sur la question du « quoi », on s'intéresse alors à des objets de mémoire partagés, à des lieux, des faits, des usages.

Une autre piste consisterait à s'intéresser aux mémoires qui se construisent pour l'avenir, par le biais de ritualités telles que les fêtes de quartiers ou tout autre événement. Ces mémoires participent également à nourrir le travail de conception de la ville future, puisque savoir d'où l'on vient aide à savoir où l'on veut aller. La constitution de la mémoire devient alors indissociable de la construction de l'espace.

Pour aller encore plus loin dans la réflexion, le travail de mémoire pourrait s'apparenter au passage de la mémoire des lieux et des gens à des perspectives d'aménagement. Il importe alors de penser des dispositifs de réflexion, de conception puis d'action mettant à profit les connaissances issues des mémoires à la conception du futur projet urbain.

Au-delà du recueil de souvenirs, il s'agit de s'interroger sur la façon dont la mémoire des lieux peut nourrir les projets urbains. En effet, avoir conscience des logiques urbaines qui ont participé à façonner le quartier et s'efforcer de restituer une trace de la réflexion et de la décision urbaine permet de concevoir un nouveau projet urbain respectueux de son passé. S'intéresser au passé permet aussi de repérer les expériences urbaines qui ont réussi et celles qui ont échoué. Malgré le travail très peu collaboratif des aménageurs/ urbanistes/ architectes/ paysagistes avec les acteurs de la mémoire, avoir connaissance du passé d'un territoire enrichi la réflexion de ceux qui seront amenés à concevoir le quartier de demain et ainsi éviter toute erreur qui seront ensuite difficiles à gérer.

¹²⁵ Tzvetan Todorov, *Droit à l'oubli et abus de mémoire*, in Foret Catherine (coord.), *Travail de mémoire et requalification urbaine*, ibid., pp.58-60.

¹²⁶ Ricœur Paul, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Seuil 2000 p.3 et 4.

Ainsi, sur le quartier de l'Alma à Roubaix, un atelier a été créé avec une vingtaine d'habitants qui se sont efforcés, pendant deux années à mettre en avant les éléments identitaires du quartier et à identifier les principaux enjeux liés à l'aménagement du nouveau quartier. Cette démarche fait appel à la mémoire urbaine des habitants en réalisant des lectures croisées de témoignages sur le passé et des représentations actuelles des lieux représentatifs du quartier. Ces contributions ont fait l'objet d'un « Guide pour la valorisation du cadre de vie », associé aux perspectives d'aménagement. Ici, le travail de mémoire ne se résume pas à clore une période mais à s'appuyer des richesses de cette période pour construire un nouveau projet.

Ces clés d'entrée se focalisent sur ce qui fait le quartier en termes d'équipements, d'espaces publics et d'usages. Elles se rapprochent grandement des questionnements soulevés lors de la concertation sur la phase de diagnostic, lorsque l'on demande aux habitants de s'exprimer sur leurs habitudes d'usage, sur les dysfonctionnements de certains équipements et sur leur façon de s'approprier les lieux. Il s'agit alors de faire intervenir le travail de mémoire très en amont de la phase de conception du projet urbain pour qu'il vienne l'alimenter. Ici, l'intervention de l'agence de concertation prend tout son sens puisque c'est elle qui intervient dans l'association des habitants à l'élaboration du diagnostic partagé du quartier.

D'ailleurs, dans ses réponses à appel d'offre, l'agence EES précise que « *la réflexion qui sera engagée autour du projet de renouvellement devra être articulée avec les projets passés*¹²⁷ ». EES a de ce fait bien conscience de l'importance de faire ce lien entre passé, présent et futur et insiste sur le fait que faire appel au passé ne doit pas s'inscrire dans une dynamique inverse de celle du renouveau. Un lien qu'elle s'efforce de retranscrire à travers l'exposition « passé, présent, futur » qui vise à « *mobiliser d'autres publics sur d'autres registres [et à] valoriser l'histoire du quartier pour mieux se projeter dans son avenir*¹²⁸ ». Inscrire le passé dans l'évolution du quartier aide à objectiver son histoire, dans le sens où elle s'inscrit dans un jeu de causalité, d'acteurs, de décisions prises qui résultent de la situation présente et ne s'est pas construite de façon aléatoire. Il s'agit alors d'établir un rapport entre passé et présent pour pouvoir ensuite l'inscrire dans un futur. Ainsi, commencer par enrichir le passé en rendant les habitants les acteurs premiers du projet de renouvellement peut déboucher sur une forme dynamique de participation à la construction du futur.

Ici, le travail de mémoire prend un tout autre sens que celui de favoriser l'expression d'une population isolée ou d'accompagner les habitants dans l'acceptation du traumatisme des démolitions. La question qui se pose alors est : quelle place donner à la notion d'appropriation de son quartier, au pouvoir d'agir sur la transformation de son environnement dans ces actions mémorielles qui sont aussi des moments de vive émotion ?

Partant de ce constat, le travail de mémoire aurait vocation à s'inscrire dans une dynamique d'ensemble entre passé, présent et futur. Il convient alors de se questionner sur la manière la plus efficace d'enclencher une telle dynamique. S'agirait-il d'un travail collaboratif entre artistes « récolteurs de la mémoire » et agence de concertation ou serait-il préférable d'insérer une réflexion autour du passé dans la démarche de diagnostic animée par l'agence de concertation ?

¹²⁷ Etat d'Esprit-Stratis

¹²⁸ Ibid.

3.2.4 Une méthodologie de travail à se réapproprier

Si ces trois constats – risque d’opportunisme des artistes, complexité du jeu d’acteurs et insertion du travail de mémoire dans une dynamique plus large - légitiment l’intervention de l’agence de concertation dans le travail de mémoire, il est alors nécessaire de revoir sa méthodologie d’action sur les quartiers prioritaires de la ville (QPV).

En amont de toute action concrète de concertation sur les QPV, l’agence de concertation élabore une étude de contexte visant notamment à comprendre l’historique du territoire, les actions de participation qui ont éventuellement déjà été mises en place et les grands enjeux urbains et sociaux. Qu’en serait-il si cette étude de contexte était élaborée avec les habitants à l’occasion d’un travail au cours duquel on leur demanderait de s’exprimer sur le passé du quartier ? Très souvent, les résidents des QPV habitent ces quartiers depuis des générations ; ils ont donc une connaissance très poussée du quartier et de ses évolutions.

Etat d’Esprit-Stratis précise ensuite que c’est sur la base de cette étude de contexte qu’elle sera « *en mesure de proposer une stratégie de concertation détaillée et flexible, et surtout, adaptée aux spécificités des territoires concernés*¹²⁹ ». L’agence propose en ce sens de concevoir un document de référence sur les règles de la concertation. On peut alors imaginer que ce document soit élaboré avec les habitants pour éviter qu’il soit perçu comme une tentative de fixer les règles de la concertation à huis clos. Les habitants pourraient notamment s’exprimer sur les modes de communication et d’expression à privilégier selon les différents publics du quartier. D’autre part, c’est dans ce document que doit être explicitée l’importance de concerter sur le passé, le présent et le futur des habitants et du quartier et la façon dont seront évoquées ces différentes périodes. Il s’agit en fait de tirer profit de l’expertise des habitants non pas seulement en termes d’usage du quartier mais aussi en termes de ressentis et de connaissances historiques. Les sujets sensibles de la concertation, notamment les points invariants et les questions afférentes au relogement, seraient alors soulevés en toute transparence. Cette phase de « concertation de la concertation » est une démarche déjà menée par EES dans d’autres domaines d’intervention.

En outre, Etat d’Esprit-Stratis propose un accompagnement à la mise en place de la Maison du Projet. Ce lieu étant dédié à rendre le projet de renouvellement urbain plus concret et plus accessible pour les habitants, il semble légitime que ces derniers prennent part à sa mise en œuvre, tant sur sa localisation que sur son animation, à l’instar des *Ateliers de l’Avenir* mis en place par Patrick Norynberg au Blanc Mesnil¹³⁰. Cette technique part des ressources et richesses des habitants en proposant d’inventer les solutions à la construction d’un avenir commun avec l’ensemble des acteurs. Concrètement, il s’agit de passer de l’expression des difficultés et du mal-être à une phase d’utopie créative pour ensuite déboucher sur des projets concrets et réalistes. Cette méthode favorise la confrontation d’idées entre habitants, élus et acteurs locaux. Suite à ces ateliers, des groupes d’habitants se sont formés pour concrétiser les idées débattues lors des ateliers. L’un des groupes s’est ainsi chargé de créer une « Maison pour tous », laquelle vise à faciliter l’intégration sociale et à favoriser la citoyenneté de tous les habitants.

Pour aller plus loin, on pourrait imaginer une autre façon de présenter les différents temps et outils de la concertation. Aujourd’hui, dans les réponses à appel d’offre, ces temps de concertation sont listés selon leur nature – ateliers participatifs, diagnostics en marchant, immersion chez l’habitant,

¹²⁹ Ibid.

¹³⁰ Norynberg Patrick, Op.Cit, p.40

etc. Qu'en serait-il si ces réponses étaient structurées selon la période qui sera abordée pendant l'action de concertation, c'est-à-dire, le passé, le présent ou le futur du quartier ? Chaque thématique sujette à concertation – déplacements, commerces & équipements, espaces publics, etc – aborderait alors ces trois phases. Pour garder une cohérence entre ce qui a été discuté dans chacun des ateliers « passé », « présent » et « futur », un petit groupe d'habitants serait nommé comme « fil rouge » pour chacune des thématiques, à l'exemple des « pollinisateurs » déjà expérimentés par EES. Cette méthodologie positionne le travail de mémoire dans une réflexion plus large autour du passé du quartier, ce qui le place au même niveau que les autres actions de concertation développées par l'agence EES. Cette démarche de mémoire ainsi présentée, son coût et la question de son utilité qui faisaient obstacle à sa mise en œuvre en sont minimisés.

Finalement, EES insiste sur l'importance de proposer des rencontres de la concertation de nature variée « *afin que chaque habitant puisse trouver la méthode qui lui convient le mieux*¹³¹ ». Dès lors, des temps de travail faisant appel à différents formats d'expression pourraient être proposés ; l'intervention partenariale entre agence de concertation et artistes prend alors tout son sens.

3.3 L'hypothèse d'une intervention complémentaire entre artistes et agence de concertation

3.3.1 L'association de moments intellectuels et ludiques.

Comme abordé précédemment, certains temps de concertation, notamment les ateliers participatifs organisés par l'agence de concertation sont très studieux. En plus d'un minimum de concentration, ces temps demandent une certaine maîtrise de la langue française et une aisance à l'oral comme à l'écrit. Une habitante du quartier des Paradis de Fontenay-aux-Roses faisait part, en ce sens de la réticence de certaines personnes à se rendre à ces ateliers par « *peur de devoir s'exprimer devant tout le monde*¹³² ». Lorsque cette habitante a pris connaissance que des artistes étaient intervenus dans des PRU pour faire émerger, sous différentes formes, des actions mémorielles, elle a très vite partagé l'idée que cela pourrait « *permettre à ceux qui n'osent pas s'engager de s'exprimer différemment*¹³³ ». Les actions artistiques favorisent en effet une autre forme d'expression, d'ordre plus spontané car relatif à la créativité et moins à l'intellect. Ce sont aussi des moments pendant lesquels les habitants sont plus enclins à libérer leur expressivité du fait de l'absence d'élus et de professionnels du projet urbain dans ces moments de conception artistique. De plus, lorsqu'ils sont en position de véritables acteurs, ce sont les habitants eux-mêmes qui décident de ce qu'ils voudront créer à partir des outils mis à leur disposition, à la différence des ateliers participatifs lors desquels on leur impose les thèmes qui seront abordés et le déroulement de l'atelier. Le côté ludique de ces créations artistiques facilite la participation de toutes les classes d'âge et agit en cela comme un réel travail de cohésion sociale.

En complément, les temps de production sous forme de travail sur table sont indispensables à la bonne compréhension des enjeux techniques du projet et des contraintes de conception qui s'imposent à l'équipe de maîtrise d'œuvre. C'est en effet pendant ces moments qu'il est possible de

¹³¹ Etat d'Esprit-Stratis

¹³² Entretien avec une habitante du quartier des Paradis, le 1^{er} juillet 2017

¹³³ Ibid.

prendre le temps d'expliquer de manière concrète, les tenants et aboutissants du projet et son calendrier. Ces moments sont également propices aux séances de questions/réponses entre équipe de projet et habitants où les participants sont disposés à s'écouter les uns les autres.

Finalement, qu'il s'agisse d'un travail de mémoire ou d'un travail sur le diagnostic du quartier ou les scénarii d'aménagement, il est fait appel dans les deux cas, à l'expertise d'usage des habitants. Dans les cas de démarches artistiques de mise en mémoire où les habitants sont les véritables auteurs de l'action, se crée alors un échange de savoirs entre habitants et artistes, au même titre que l'échange de savoirs qui a lieu entre le bureau d'études en charge du projet urbain et les habitants lorsqu'il s'agit d'établir le diagnostic du territoire.

Démarche de concertation et démarche de mise en mémoire ne semblent alors pas être exclusives l'une de l'autre mais plutôt complémentaires.

3.3.2 Le partage de connaissances du quartier et d'outils alternatifs à l'expression

Agence de concertation et artistes gagneraient à engager un travail collaboratif dans le sens où leurs compétences et moyens d'action peuvent être complémentaires.

L'agence de concertation, de par son intervention sur le quartier prioritaire dès le lancement du PRU et grâce à l'étude de contexte menée en amont de la concertation, acquière une connaissance relativement poussée des acteurs du quartier et de ce qui s'y joue.

De leur côté, les artistes possèdent des compétences culturelles et artistiques spécifiques, ainsi qu'une palette d'outils – son, vidéo, dessin, photo, mise en scène – que ne possède pas l'agence de concertation mais qui reste essentiel à des moyens d'expression alternatifs. Les artistes ont en effet cette habileté à mettre au jour des faits, des pensées, des vécus, de façon détournée grâce à ces différents moyens d'expression qu'ils mobilisent. Travailler sur la mémoire c'est passé du silence à la parole, de l'intime à l'ensemble, du dissimulé au dévoilé. Les « récolteurs de la mémoire » ont pour but « d'exposer » au sens premier du terme, c'est-à-dire de « poser hors de », de rendre visible un contenu et de le faire partager. « Ex-poser » c'est aussi « sortir de son contexte », c'est-à-dire, représenter, mettre en scène des propos, ce qui demande une retranscription dans un autre langage.

Mais pour mettre en œuvre ces différentes formes d'expression, il est indispensable de connaître le quartier, ses habitants et leur histoire. Sandrine Vivier témoignait en ce sens de sa difficulté à intervenir sur un quartier dont elle ne connaissait rien : « *je partais de zéro, il m'a fallu trouver rapidement des outils efficaces qui touchent directement la population*¹³⁴ ». Allier connaissances du quartier et compétences artistiques permettrait d'articuler le travail de mémoire à la démarche plus globale de concertation et donner ainsi des outils innovants au processus de concertation.

Ce travail complémentaire a déjà été engagé pour partie, sur le quartier de Bellevue à Brest : Etat d'Esprit-Stratis et la compagnie de théâtre du collectif ZOU ont collaboré sur le projet de détournement d'une place de parking et l'organisation d'animations festives au sein de la Maison du Projet. C'est dans le cadre du processus de concertation qu'EES a proposé ces actions comme moyens d'information et de sensibilisation. Le collectif ZOU est intervenu pour faire part de ses compétences créatives de mise en scène, dans la mise en œuvre concrète de ces actions.

¹³⁴ Entretien du 5 juillet 2017 avec Sandrine Vivier

3.3.3 Le maintien du lien avec les habitants tout au long du projet urbain

Aujourd'hui, le maintien du lien avec les habitants pendant le projet urbain passe par une communication régulière, entre réunions publiques, lettres d'information et sites internet. Toutefois, de par son expérience, Patrick Norynberg soulignait la défaillance de l'information institutionnelle¹³⁵. Au cours de son intervention à la Cité Pierre Montillet du Blanc Mesnil, plusieurs personnes, bien qu'investies dans le projet ressentaient un manque d'information important et une insatisfaction quant à la forme très institutionnelle que prennent les échanges qui les rend parfois inaccessibles pour certaines personnes. C'est ce que ressent également cette habitante du quartier des Paradis lorsqu'elle révèle que certains habitants du quartier ne se rendent pas aux ateliers participatifs ou aux réunions publiques simplement parce qu'ils n'ont pas accès aux campagnes informant de la tenue de ces événements du fait qu'ils ne maîtrisent pas la langue française. Pourtant, l'information suscite beaucoup d'intérêt. Elle peut être qualifiée d'information « par procuration », c'est-à-dire que certains habitants se tiennent informés par leur famille ou leurs voisins. L'information passe en fait davantage par le réseau social que par le canal institutionnel.

Si l'information institutionnelle en tant que « fil rouge » de la concertation n'est pas optimale, qu'en serait-il si le travail de mémoire venait pallier cette défaillance ? Certaines actions animées par les artistes s'étendent sur toute la durée du projet de renouvellement et même parfois au-delà. Elles agissent alors comme un moyen de conserver un contact régulier avec les habitants, ce qui leur permet de rester impliqués sur le projet, même lors des « temps morts » de la concertation.

En plus d'agir comme un élément continu du PRU, les actions mémorielles « *sont concrètes, les habitants voient tout de suite le résultat, d'autant plus qu'ils prennent part à leur réalisation*¹³⁶ ». Cet atout peut alors venir pallier le caractère abstrait du PRU que peuvent parfois ressentir les habitants, notamment lorsque de longues périodes s'écoulent sans que rien ne se passe.

Ainsi, sans prendre le pas sur les réunions publiques et les lettres d'information, nécessaires pour transmettre une information d'ordre plutôt logistique, portant sur le calendrier du PRU ou le déroulement des études, l'intervention des artistes pourrait s'adapter à ce besoin communicationnel. Elle serait alors un canal d'information alternatif au canal écrit. Dans le même temps, cela participerait à rapprocher l'action artistique du PRU. Car en effet, aussi diverses soient-elles, ces actions restent attachées aux logiques sociales et urbaines des territoires sur lesquels elles s'instaurent, puisqu'impulsées par les projets de renouvellement urbain. Ainsi, si les interventions artistiques paraissent trop détachées de ces projets, elles risquent d'être perçues comme un moyen de pacifier et de légitimer le projet urbain. Pacifier dans le sens où elles peuvent être perçues comme garantes de la paix sociale dans des quartiers marqués par des phénomènes de violence. Et légitimer la décision politique de recourir aux démolitions.

¹³⁵ Norynberg Patrick, Op.Cit, p.40

¹³⁶ Entretien du 5 juillet 2017 avec Sandrine Vivier

3.3.4 L'insertion du quartier dans son environnement élargi

Souvent, la mémoire du quartier faisant l'objet d'un renouvellement urbain est restituée aux seuls habitants de ce quartier, à travers une sorte de mise en miroir. Puisqu'il s'agit d'accompagner ces habitants dans un travail de deuil et de faciliter leur expression, il semble qu'il n'y ait pas d'intérêt à faire valoir cet accompagnement au-delà des frontières du quartier. Mais cela participe à renforcer encore davantage cette étiquette stigmatisante que l'on fait porter aux quartiers prioritaires de la ville comme « quartiers à problèmes », comme quartiers ayant une identité bien différente du reste de la ville. Toutefois, parce que certains habitants ne résideront plus dans le quartier et parce que de nouveaux seront amenés à s'y installer, ce travail de mémoire peut être vécu au-delà des frontières du quartier et être relié à l'histoire de la ville. Penser de manière élargie engage aussi une véritable reconnaissance des habitants de ces quartiers. En effet, plus le territoire de mémoire sera conçu de manière restreinte, plus il sera difficile de resituer les mémoires particulières dans la « grande Histoire » et de leur octroyer une lisibilité publique. Comment peut-on alors parvenir à dépasser cette logique géographique du quartier pour inscrire sa mémoire dans une histoire commune ? Le travail de mémoire ne prend en effet sens que dans un cadre de transmission avec l'ensemble des acteurs de la société, où les habitants du quartier sont également reconnus comme citoyens de la ville.

Au quartier Marbé de Mâcon, différentes actions mémorielles ont été portées par plusieurs acteurs. La régie de quartier s'est notamment engagée dans un travail de recueil d'anecdotes envers les habitants, à propos du quartier. Ces anecdotes ont ensuite été mises en chanson puis chantées par la chorale de la « Compagnie des trieurs de son », composée d'habitants du quartier. Aujourd'hui, si les chanteurs ont changé, la chorale existe toujours et fait ainsi vivre cette mémoire au-delà du projet de renouvellement et aide les nouveaux habitants du quartier, n'ayant pas connu l'époque du projet, à s'approprier l'histoire du quartier.

Les artistes et la sphère culturelle en général, parce que leur action n'a pas de limite géographique, sont légitimes à porter ces questions de déplacement des mémoires à une échelle plus large. En effet, le travail artistique peut s'établir à la fois sur les lieux de mémoire, dans les projets de quartiers et les projets de ville et peut également relier ces différentes échelles d'intervention. Cette démarche donne un sens à la mémoire et développe un sentiment d'appartenance à la ville, tant pour ceux qui la revendiquent qu'à l'échelle plus large de la ville ou même de la collectivité.

Ce constat a pu être établi à travers les retours d'expérience étudiés dans les parties précédentes. Certaines créations artistiques ont été présentées dans les centres culturels de la ville où se situait le quartier en question, participant ainsi à une sorte de désenclavement social du quartier par rapport au reste du territoire.

Cet atout vient ainsi compléter le cadre d'action de l'agence de concertation qui se doit d'intervenir dans les limites géographiques assignées par le marché qui la lie avec le maître d'ouvrage. Il ne s'agit pas de vouloir étendre l'action de l'agence de concertation au-delà des frontières du QPV, mais de faire connaître aux territoires alentours, ce qu'il se passe dans le quartier pour que ce projet ne reste pas à huis clos et pour que l'histoire du quartier puisse se transmettre.

3.3.5 Vers une mise en mémoire associant de multiples acteurs

Différents acteurs sont amenés à accompagner le travail de mémoire. Les Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC) et les Directions Interministérielles à la Ville (DIV) ont été sollicitées de façon pionnière par les chargés de projet des villes, dans un but d'abord thérapeutique. Le terme d'« accompagnement » est régulièrement utilisé pour désigner la démarche de collecte mémorielle. Il s'agit, pour ces instances, d'accompagner les habitants face à l'acte de démolition. D'ailleurs, les DRAC ont été officiellement nommées par l'Etat pour être disponibles en cas de sollicitation des villes dans les opérations de démolition. C'est donc la sphère culturelle qui a d'abord été sollicitée dans une logique d'accompagnement¹³⁷.

Il est un point essentiel à considérer lorsque l'on s'engage dans un travail de mémoire : ce travail n'a pas de fin. Le travail de mémoire est un processus qui avance continuellement, au fur et à mesure des souvenirs qui refont surface et des échanges avec d'autres personnes. Dans les différents retours d'expérience étudiés, on remarque que le travail de mémoire ne prend pas la forme d'une action isolée mais qu'une action en appelle souvent une autre, faisant intervenir un nouveau support, de nouveaux outils. Ainsi, la dynamique enclenchée correspond difficilement au temps du projet de renouvellement urbain. Elle peut commencer en amont du projet et s'étendre bien au-delà. Les participants peuvent alors ressentir une certaine frustration lorsque les opérations mémorielles apparaissent éphémères et qu'il est impossible de poursuivre le travail engagé à cause de contraintes administratives. Un paradoxe, alors que ces projets mémoriels touchent à la longue durée de l'Histoire.

Serait-il alors possible d'imaginer un travail de mémoire comme relais de l'histoire du quartier et de sa ville d'appartenance ? Quelles seraient alors la place et la mobilisation des équipes projets sur cette question ? Chacun des acteurs interviendraient ainsi selon leurs compétences et leur place dans le jeu d'acteurs et leur moment d'intervention dans le PRU.

Ainsi, les institutions locales acquièrent toute leur légitimité à intervenir dans la mise en mémoire. Par exemple, le musée Gadagne d'histoire de Lyon accompagne les porteurs de projets dans la création d'actions de mise en mémoire des quartiers. Claire Déglise, chargée des publics au musée constate qu'au départ, parce que ces projets étaient portés par des intervenants extérieurs (artistes, conteurs), il n'était pas possible de les inscrire dans la durée, les artistes repartant après une période définie. Elle soutient le fait qu'aujourd'hui, les missions locales préfèrent que le projet de mémoire soit porté par une institution locale qui s'allie à un artiste¹³⁸.

Pour cette raison, les instances locales (CCAS, centre médico-social, associations locales, médiathèques) sont souvent amenées à porter les travaux de mémoire avec les habitants. Leur connaissance du territoire et des parties prenantes donnent à ces travaux une forme collaborative particulière avec les établissements scolaires, les autres associations du quartier, les maisons de retraite, etc. De plus, le caractère contractuel de la politique de la ville facilite le rassemblement de divers intervenants d'un quartier. Parce que proches des politiques menées sur le territoire, ces structures locales connaissent les lignes politiques et peuvent ainsi inscrire les démarches de mise en mémoire dans les programmes stratégiques. C'est ainsi que des actions mémorielles ont été menées

¹³⁷ Blanchard Pascal, *Histoires, patrimoine et mémoires dans les territoires de la politique de la ville*, Rapport au ministre délégué à la Ville, octobre 2013

¹³⁸ Foret Catherine, op. cit.p.42

dans le cadre des orientations de certains contrats d'agglomération telles que « lutte contre l'exclusion » ou « renforcement du lien intergénérationnel ».

D'autres acteurs à intégrer à ce processus mémoriel sont les historiens, les restaurateurs de musées, ou encore les services d'archives. Sandrine Vivier reconnaissait que le travail artistique autour de la mémoire était « *trop superficiel pour accompagner pleinement les habitants dans l'acceptation des transformations de leur quartier*¹³⁹ ». Nous entrons ici sur le sujet de la capitalisation de la mémoire. Les actions artistiques s'inscrivent dans une démarche de collecte puis de valorisation de souvenirs. Si ces actions visent à enrichir une histoire, à faire naître une identité commune, à donner la parole à une population spécifique, etc. , elles peuvent également servir à constituer un bien public, que l'ensemble des citoyens s'approprierait et qui serait transmissible aux générations futures. Cet objectif nécessite un certain archivage des souvenirs recueillis, ce qui implique une méthodologie de recueil mise en œuvre par des professionnels de l'archivage. Cette démarche d'archivage évite l'accumulation de données inexploitées, sans mise en valeur qui risque d'aboutir à une déception de la part de ceux ayant participé au projet de mémoire. Notamment pour les quartiers d'habitat social qui font parfois l'objet d'une surexploitation à travers la multiplication d'enquêtes et de reportages lors d'opérations de reconstruction/démolition.

Ainsi, la nécessité de préciser les modalités de recueil de témoignages, le souci d'effectuer une collecte de qualité de témoignages audio, écrits et visuels et de faire des habitants les véritables auteurs du travail de mémoire, sont autant d'aspects sur lesquels la collaboration entre archivistes, artistes, professionnels de la participation et structures culturelles locales est précieuse. Les savoirs, les compétences et les moyens des uns et des autres peuvent ainsi se compléter.

¹³⁹ Entretien du 5 juillet 2017 avec Sandrine Vivier.

Conclusion

S'il est question de participation depuis le début des années 1800, à travers l'instauration de l'enquête publique, ce terme s'institutionnalise depuis les années 1970, d'abord sur des questions environnementales puis sur des sujets touchant à l'aménagement urbain suite à des mobilisations civiles. Mais ce terme de « participation » prend essentiellement la forme d'une consultation institutionnelle de la population. En résultent des projets urbains non adaptés aux attentes de la population.

Des luttes urbaines vont alors progressivement émerger, notamment dans les cités HLM pour l'amélioration du cadre de vie. Petit à petit, la Politique de la Ville, créée à cet effet va définir des cadres de participation pour les habitants des quartiers prioritaires.

La création de l'ANRU va transformer en profondeur le cadre de vie de ces quartiers tant au niveau du bâti que de la considération sociale de leurs habitants.

Concernant le bâti, après avoir donné la priorité à la réhabilitation de ces quartiers datant pour la plupart des années 1950, les crédits accordés par l'ANRU favorisent le recours à la rénovation provoquant ainsi démolitions et reconstructions massives.

Du côté de la considération sociale des habitants des quartiers prioritaires, des outils de participation vont être développés par l'ANRU rendant obligatoire l'association des habitants et des usagers de ces quartiers à l'élaboration de tous projets urbains. Des professionnels de la concertation sont ainsi amenés à œuvrer dans ces quartiers pour associer les habitants à l'élaboration de l'état des lieux du quartier puis aux discussions autour des scénarii d'aménagement.

Toutefois, il s'avère que mis côte à côte, les enjeux de démolitions et de participation ne sont pas compatibles. Les démolitions devant répondre à des contraintes strictes, l'association des habitants semble impossible ; alors que dans le même temps, ces démolitions ont un impact psychologique incommensurable sur ceux qui les vivent.

Le travail de mémoire, encadré par des artistes et associations locales, vient alors pallier ce manque de considération des habitants dans le cadre d'opérations de rénovation, en leur permettant de s'exprimer sur leur vécu et les souvenirs qu'ils souhaitent conserver de leur quartier. Dès lors, ces acteurs interviennent parfois de façon improvisée, dans l'urgence, liée à la pression d'opérations de démolition et de procédures de financement serrées. Ces acteurs disposent des moyens liés à leurs compétences – caméras, talents théâtraux ou chorégraphiques, peinture, etc. – ce qui favorise des formes de mémoire très diverses, pouvant aussi nuire à la création d'une logique d'ensemble.

Pour éviter tout abus ou mésusages de la mémoire, il importe de réfléchir au sens des actions qui sont portées, au statut des partenaires qui les portent et avec quels objectifs et dans quel contexte. Catherine Foret rapportait en ce sens que certaines personnes se méfient de ces actions mémorielles en tant qu'opérations de distraction par rapport au projet de renouvellement urbain pour mettre sous silence les véritables débats d'aménagement¹⁴⁰. Si le travail de mise en mémoire a pour finalité de servir les habitants du quartier, il est d'abord nécessaire de penser le rôle des acteurs qui accompagne ce travail, de réfléchir à l'usage qui peut en être fait et à ses impacts.

¹⁴⁰ Foret Catherine, Op.Cit, p.42

Lorsque l'on s'intéresse à l'engagement des professionnels de la concertation dans ces travaux mémoriels, ceux-ci prennent une tournure plus large de fil rouge de la concertation et de lien entre passé, présent et futur. A long terme, il pourra alors être possible d'évaluer la portée de la mémoire habitante et de son impact sur le cours d'un projet de renouvellement urbain.

En d'autres termes, il est important de ne pas s'engager dans un travail de mémoire de façon isolée mais d'inscrire cette démarche, qui fait appel au passé, dans le processus d'ensemble de concertation, qui implique le présent et le futur du quartier, pour qu'il y acquière toute sa légitimité en tant qu'élément complémentaire. Il est en effet essentiel de s'interroger sur le lien qui est fait entre la mémoire et la situation actuelle et future du quartier et de ses habitants pour que cette mémoire s'inscrive dans une démarche de transformation du cadre de vie des quartiers prioritaires et qu'elle ne reste pas seulement un fait culturel. Cela permettra de bonifier la richesse apportée par ces travaux mémoriels en termes de cohésion sociale, d'identité, de reconnaissance et d'implication des habitants. Les apports complémentaires des professionnels de la concertation, en termes de connaissances du quartier, du jeu d'acteurs et d'intervention à différents moments du projet de renouvellement urbain prennent alors une importance majeure.

Le partenariat entre équipes d'architectes/urbanistes, professionnels de la concertation et artistes nécessite donc d'être encouragé et valorisé. C'est la complémentarité de compétences de chacun de ces acteurs qui fera que ces travaux mémoriels s'insèrent dans la démarche plus globale de participation des habitants.

Dans un tout autre objectif, ce partenariat sera de plus en plus récurrent à l'avenir, du fait de la multiplication des projets d'occupation temporaire des espaces urbains, sous forme de « scénographie urbaine ». Ce concept est le fruit d'une rencontre entre la géographie, l'urbanisme, la scénographie et la participation des citoyens. Ces projets s'élaborent en trois phases majeures. Une première phase consiste à arpenter l'espace pour en comprendre ses usages, ses points sensibles et en déceler ses potentiels et ses manques. Ce premier mouvement ne peut se faire sans l'expertise d'usage des habitants lorsqu'il s'agit d'un quartier résidentiel ou des riverains s'il s'agit d'un espace public. La seconde étape pourra faire intervenir le monde artistique puisqu'il s'agit de construire un récit à partir des éléments récoltés au cours de la première étape, pour mettre au jour la composante sensible du territoire, ses intrigues, entre les lieux et les usages qui en sont faits. Puis, vient le temps de l'urbanisme tactique où l'équipe d'urbanistes associée éventuellement à des artistes de rue vont mettre en scène le récit qui a été pensé à l'étape précédente. L'urbanisme tactique consiste en effet à inventer et transformer l'espace urbain avec et pour les usagers. Ces aménagements se développent beaucoup au niveau local et prennent la forme de chantiers participatifs car ils donnent l'occasion aux usagers et habitants d'être force de proposition.

Concernant le champ de la mémoire, ces formes de scénographie urbaine invitent à se questionner non pas tant sur la mémoire des lieux mais plus sur la mémoire du type d'investissement des lieux et de leurs représentations. Font alors surface l'ensemble des difficultés relatives au rapport entre espace social et espace physique.

Grâce à cette étude, nous pouvons également constater que le travail de mémoire ne se limite pas à accompagner les habitants dans l'acceptation de la disparition d'un cadre de vie et à les aider à entrer dans un nouveau. Faire mémoire dans les quartiers prioritaires de la ville est aussi un enjeu majeur pour la politique de la ville car c'est l'histoire de cette politique qui est mise au-devant de la scène, à travers les lieux dans lesquels elle a été mise en œuvre et les acteurs qu'elle a concernés.

C'est finalement l'appréciation d'une société en elle-même qui est faite puisqu'il s'agit d'éviter que la politique de la ville soit oublieuse de sa propre histoire, qu'en quelque sorte, elle ne renie pas son passé, ni les multiples décisions qu'elle a prises et les impacts qui en ont découlé. Sans se focaliser sur les actions sur le bâti, la mémoire aborde les questions sociales, les raisons de l'arrivée de ces populations dans ces quartiers de la ville. En étant au service des habitants de ces quartiers, le travail de mémoire sert aussi à alimenter l'histoire de la ville et même l'Histoire en général, en favorisant la construction d'une connaissance collective, au-delà des savoirs scientifiques et autrement que par une approche purement institutionnelle.

En fait, le travail de mémoire conduit un triple travail de reconnaissance du caractère intime de la mémoire de chacun des habitants, de construction collective d'une mémoire d'un quartier et de production de l'Histoire.

Pourtant, il semblerait que le rapport de Pascal Blanchard « Histoires, patrimoine et mémoires dans les territoires de la politique de la ville », remis à François Lamy en octobre 2013, Ministre délégué chargé de la ville dans le précédent gouvernement, aille dans un tout autre sens. Ce rapport prévoit la création d'une administration spécifique à la production d'un récit historique et mémoriel des quartiers prioritaires de la ville¹⁴¹. Cloisonner la mémoire des quartiers prioritaires de la sorte permettra-t-il d'intégrer l'histoire de ces quartiers dans l'histoire nationale ? Cela ne renforcerait-il pas la marginalisation de ces quartiers ?

Il est également important de veiller à ce que, telle que la participation des habitants est devenue une injonction de la Politique de la Ville, le travail de mémoire ne devienne pas une injonction à se souvenir, au risque de provoquer l'effet paradoxal d'oubli ou d'affaiblissement de l'Histoire. Paul Ricœur disait à ce propos que « *l'injonction à se souvenir risque d'être entendue comme une invitation adressée à la mémoire à court-circuiter le travail de l'histoire*¹⁴² ».

La réflexion qu'il reste alors à mener s'articule autour de la façon de donner à la mémoire une place à part entière dans le processus de concertation tout en laissant une certaine marge de manœuvre aux acteurs intervenant dans ce domaine pour en faire une démarche dynamique adaptée aux vécus singuliers. En découle alors la question du portage politique et technique d'une telle démarche et la durée d'intervention de ces acteurs. En effet, une fois l'opération de réhabilitation achevée, comment va se recomposer la mémoire collective, de manière à construire de nouvelles représentations positives du lieu et de ses habitants ?

¹⁴¹ Fourcaut Annie et Tellier Thibault, *Les quartiers populaires vont-ils perdre la mémoire ?* Métropolitiques.eu, 2014

¹⁴² Ricœur Paul, Op.Cit. p.76

Bibliographie

Ouvrages

DESPONDS Didier et al. 2014. *Les habitants acteurs de la rénovation urbaine ?* Rennes : Presses universitaires de Rennes (Coll. Géographie sociale), 272 p.

DONZELOT Jacques. 2012. *A quoi sert la rénovation urbaine ?* Paris : Presses universitaires de France (Coll. La ville en débat), 237 p.

EPSTEIN Renaud. 2012. *ANRU : Mission accomplie ?* Paris : Presses universitaires de France (Coll. La ville en débat), pp 43-97.

FORET Catherine. 2011. *Mémoires et territoires : Repères pour l'action*. Clamecy : La Contre Allée (Coll. Un singulier pluriel), 79 p.

MILOT Grégoire. 2012. *Construire une ville participative en 10 questions*. Voiron : Territorial éditions (Coll. L'essentiel sur), 104 p.

NORYNBERG Patrick. 2001. *Faire la ville autrement : La démocratie et la parole des habitants*. Saint-Amand-Montrond : Yves Michel, 152 p.

RICOEUR Paul. 2003. *La mémoire, l'histoire, l'oubli* Paris : Seuil (Coll. Points Essais), 736 p.

VESCHAMBRE Vincent. 2008. *Traces et mémoires urbaines : Enjeux sociaux de la patrimonialisation et de la démolition*. Rennes : Presses universitaires de Rennes (Coll. Géographie sociale), 315 p.

Articles de revues scientifiques

BLANC Maurice. 2013. « La rénovation urbaine : démolition ou patrimonialisation ? Comparaison entre la France et l'Allemagne », *La vie des idées* [En ligne], mis en ligne le 11 juin 2013, consulté le 2 mai 2017. URL <http://www.laviedesidees.fr/La-renovation-urbaine-demolition.html>

D'ABOVILLE Gwenaëlle. 2012. « Concevoir l'espace public avec les habitants : la concertation comme gage de « délicatesse urbaine » », *Métropolitiques* [En ligne], mis en ligne le 24 septembre 2012, consulté le 4 avril 2017. URL <http://www.metropolitiques.eu/Concevoir-l-espace-public-avec-les.html>

DAVID Jérôme. 2001. « Politique de la ville : chronologie », *Revue française des affaires sociales* [En ligne], consulté le 3 mai 2017. URL <http://www.cairn.info/revue-francaise-des-affaires-sociales-2001-3-page-15.htm>

GUIHENEUF Pierre-Yves. 2012. « La concertation dans l'environnement et l'aménagement : repères historiques », *Institut de la Concertation* [En ligne], mis en ligne en 2012, consulté le 15 avril 2017. URL

http://www.institutdelaconcertation.org/files/bf_fichierjoint_2_La_concertation_dans_lenvironnement_et_lamenagement.pdf

LOUBIERE Antoine. 2013. « Une nouvelle géographie de l'exclusion », *La revue Urbanisme*, n°391, hiver 2013, pp. 28-65

MERMET Laurent. 2006. « La « concertation » : un terme flottant pour un domaine mouvant ? », *Négociations*, 2006/1 n°5, pp75-79 [En ligne], mis en ligne en 2006, consulté le 10 mai 2017. URL <http://www.cairn.info/revue-negociations-2006-1-page-75.htm>

MILLIOT Virginie. 2005. « Les courts-circuits de l'action culturelle ». Bruston Nadré (dir.) *Des cultures et des villes, mémoires au futur*, Editions de l'aube, pp237-256.

NOYER Jacques et RAOUL Bruno. 2008. « Concertation et « figures de l'habitant » dans le discours des projets de renouvellement urbain », *Etudes de communication* [En ligne], mis en ligne le 01 décembre 2010, consulté le 4 avril 2017. URL : <http://edc.revues.org/766>

VESCHAMBRE Vincent. 2013. « Un nouveau regard sur les grands ensembles ? » *La revue Urbanisme*, n°388, printemps 2013, pp.30-33.

WUHL Simon. 2008. « La démocratie participative en France : repères historiques », *Institut de recherche et de débat sur la gouvernance* [En ligne], mis en ligne en septembre 2008, consulté le 15 avril 2017. URL <http://www.institut-gouvernance.org/es/analyse/fiche-analyse-418.html>

ZETLAOUI-LÉGER Jodelle. 2013. « Urbanisme participatif » in CASILLO I. avec BARBIER R., BLONDIAUX L., CHATEAURAYNAUD F., FOURNIAU J.-M., LEFEBVRE R., NEVEU C. et SALLES D. (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, GIS Démocratie et Participation, 2013. URL: <http://www.dicopart.fr/en/dico/urbanisme-participatif>

Rapports, notes, dossiers

ANRU, *La concertation dans un projet de rénovation urbaine*, Fiche repère n°3, juillet 2007.

ANRU, *La nouvelle étape de la politique de la ville*, Les réponses à vos questions, décembre 2013

ANRU, *NPNRU Elaboration des projets de renouvellement urbain dans le cadre des contrats de ville*, février 2015

ANRU, *Règlement général relatif au NPNRU*, version validée par le conseil d'administration du 16 juillet 2015, 68 p.

Association APPUII, *Témoignages sur deux mobilisations*, Journées du réseau de compétences solidaires, 19 septembre 2015.

Association Orée, *VADE-MECUM de la concertation locale*, 2007

BACQUE Marie-Hélène et MECHMACHE Mohamed, *Pour une réforme radicale de la politique de la ville : ça ne se fera plus sans nous*, Rapport au Ministre délégué chargé de la ville, juillet 2013, 98 p.

Banlieues d'Europe, *Quand l'art accompagne le renouvellement urbain*, Initiatives artistiques et culturelles dans le cadre du renouvellement urbain sur le territoire du Grand Lyon, décembre 2012.

BLANCHARD Pascal, *Histoires, Patrimoine et Mémoires dans les territoires de la politique de la ville*, Rapport au ministre délégué à la Ville, octobre 2013.

CAUE, *La concertation en urbanisme et aménagement*, Atelier URBA, Octobre 2016.

Conseil d'Evaluation et de Suivi de l'ANRU, *Rénovation urbaine 2004-2008 : Quels moyens pour quels résultats*, Rapport 2008, Paris. La Documentation Française, 2008, 148 p.

Conseil d'Evaluation et de Suivi de l'ANRU, *Une échelle de participation citoyenne* – Sherry Arnstein, Mars 2006

CREDOC, *Démocratie de proximité et participation des habitants à la politique de la ville*, Cahier de recherche, juillet 2001.

C&S Conseils, *Etre garant, un rôle particulier*, La lettre n°16, 2014.

DE BOISDEFFRE Martine et BREVIAN Claude, *Colloque « Villes et mémoires »*, Les éditions de la DIV, Séminaire du 17 juin 2004, 98 p.

DELAIRE Yves, *Les dispositifs de concertation : le point sur la législation française*, Les cahiers du DSU, septembre 2002.

Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction, *Réhabilitation urbaine*, Dossier documentaire.

FORET Catherine, *Travail de mémoire et requalification urbaine : repères pour l'action*, Les éditions de la DIV, avril 2007, 180 p.

Hors les murs, *In Situ In Cité : Projets artistiques participatifs dans l'espace public*, Memento, janvier 2013

Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, *Charte de la concertation*, 1996, 3 p.

Ministère des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports, *Conseils citoyens, cadre de référence*, 2015

ORIV, *De la rénovation urbaine au développement social*, Cycle de qualification à destination des acteurs de la politique de la ville, juin 2013

ORIV, *Mobilisation de la parole des habitants et rénovation urbaine*, Dossier thématique, novembre 2011.

QUERCY Pierre et CREPEY Georges, *Politique d'accompagnement des démolitions de logements sociaux*, Rapport de mission, Conseil général des ponts et chaussées, 2002. 168 p.

STOLL Thomas, *Mémoires et Villes*, Dossier thématique : Pistes de réflexion/Outils de travail, Kyrnéa International, juillet 2010, 24 p.

SUEUR Jean-Pierre, *Demain la ville*, Rapport présenté au ministre de l'emploi et de la solidarité, Tome 2, Paris : La Documentation Française, 1998, 391 p.

Sites internet

Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, [En ligne]. <http://www.anru.fr/> (consulté tout au long de l'étude)

Association Geysier, *Comédie, Concertation, participation et médiation appliquées à l'environnement et au territoire* [En ligne]. <http://www.comedie.org/> (consulté tout au long de l'étude)

Caisse des Dépôts, *Direction du réseau et des territoires*, [En ligne]. <http://www.caissedesdepots.fr/direction-du-reseau-et-des-territoires> (consulté tout au long de l'étude)

Gouvernement français, *Légifrance, le service public de la diffusion du droit*, [En ligne]. <https://www.legifrance.gouv.fr/> (consulté tout au long de l'étude)

Gouvernement français, *Le portail de l'Etat au service des collectivités* [En ligne]. <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/> (consulté tout au long de l'étude)

Institut de la Concertation et de la Participation Citoyenne, [En ligne] <https://i-cpc.org/> (consulté tout au long de l'étude)

Ministère de la Cohésion des territoires, *Politique de la ville*, [En ligne]. <http://www.ville.gouv.fr/> (consulté tout au long de l'étude)

Profession Banlieue, *Politique de la ville en Seine-Saint-Denis*, [En ligne]. <http://www.professionbanlieue.org/> (consulté tout au long de l'étude)

Ressources internes

Dossiers internes à l'agence Etat d'Esprit-Stratis

Entretiens

Sylvain Renaud, entretien de visu le 3 juin 2017. Sylvain Renaud est Directeur du pôle Développement et Prospective à la ville de Mâcon. Il a coordonné le projet de renouvellement urbain sur le quartier Marbé, en 2003, en tant que chef de projet rénovation urbaine.

Elian Belon, entretien de visu le 12 juin 2017. Elian Belon est consultant en concertation et démarches participatives chez Missions Publiques. Il travaille principalement sur des projets de rénovation urbaine.

Sandrine Vivier, entretien téléphonique le 5 juillet 2017. Sandrine Vivier est artiste pluridisciplinaire. Elle a réalisé un travail d'accompagnement social et de mise en mémoire du quartier Saint-Blin de Gonesse, pendant 6 mois de résidence.

Patrick Norynberg, entretien de visu le 5 juillet 2017. Patrick Norynberg est formateur-consultant auprès des collectivités territoriales en ingénierie de projets collaboratifs et pour le développement social et territorial. Il est intervenu sur la Cité Pierre Montillet au Blanc Mesnil entre 1998 et 2006, en tant que Directeur de la Politique de la Ville à la ville du Blanc Mesnil.

Entretiens avec des habitants du quartier des Paradis de Fontenay-aux-Roses

Table des matières

REMERCIEMENTS	4
SOMMAIRE	6
TABLE DES ABREVIATIONS.....	7
PREAMBULE	9
INTRODUCTION	15
I. UNE LEGISLATION DE LA PARTICIPATION DANS LES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN EN EVOLUTION CONSTANTE, MAIS PEU PROPICE AUX OPERATIONS DE DEMOLITION.....	18
1.1 GENESE ET APPLICATION DE LA PARTICIPATION DANS DES CONTEXTES URBAINS	18
1.1.1 LE CHAMP URBAIN, LONGTEMPS OUBLIE DES PROCESSUS PARTICIPATIFS	18
Une participation d’abord très centrée sur le domaine environnemental	18
Un élargissement progressif du champ de la participation	18
Dans le domaine urbanistique, une participation qui émerge doucement	19
1.1.2 LA PARTICIPATION, UN CONCEPT D’ABORD PEU CONSIDERE PUIS DEvenu INJONCTION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE. 20	
L’absence de participation des habitants aux origines de la Politique de la Ville	20
Les prémices de la participation des habitants dans le rapport Dubedout, puis répétée au fil de la législation.....	21
2003, une année charnière pour la politique de la ville mais pas pour la participation	22
1.1.3 UNE NOUVELLE AMBITION DE LA PARTICIPATION AVEC LE NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL POUR LA RENOVATION URBAINE (NPNRU).....	23
1.2 LE RECOURS A L’AGENCE DE CONCERTATION POUR FAIRE FACE AUX ENJEUX DE PARTICIPATION DANS LES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN (PRU).	25
1.2.1 LES ENJEUX SOULEVES PAR LA PARTICIPATION DANS LES PRU.....	25
Une contractualisation en trois étapes	25
Des PRU pouvant faire l’objet de trois types d’opérations différentes	26
Les enjeux de la participation dans le cadre de PRU.....	27
1.2.2 L’INTERVENTION D’UN TIERS PROFESSIONNEL POUR ANIMER LE DISPOSITIF DE CONCERTATION	27
La concertation : un seul terme pour plusieurs sens	28
L’animateur de la concertation, pour rationaliser une réaction spontanée	29
Entre animation du dispositif de concertation et animation des ateliers de travail.....	29
Un rôle de tiers facilitateur	30

Le triptyque « indépendance – neutralité – impartialité »	31
1.3 UN CADRE DE LA PARTICIPATION PEU ADAPTE AUX OPERATIONS DE DEMOLITION.....	31
1.3.1 LA DEMOLITION, UN ACTE QUI SE BANALISE	31
Des démolitions d’abord dans les centres-villes au nom de la pensée hygiéniste	31
La réhabilitation préférée à la rénovation	32
Lever le tabou de la démolition	33
1.3.2 UNE CONCERTATION EN DEMI-TEINTE AUTOUR DES OPERATIONS DE RECONSTRUCTION/DEMOLITION	34
La démolition, un acte sous contraintes techniques et économiques.....	34
L’importance donnée à la consultation autour de la question du relogement	35
II. LA MISE EN MEMOIRE : DES STRATEGIES D’INTERVENTION DIVERSES POUR ACCOMPAGNER LES HABITANTS DANS L’ACCEPTATION D’UN ACTE TRAUMATISANT.	39
2.1 UNE VOLONTE D’EUPHEMISER LA BRUTALITE DES OPERATIONS DE DEMOLITION.....	39
2.1.1 LA DEMOLITION, UNE OPERATION BOULEVERSANTE QUI IMPULSE DES MOUVEMENTS D’OPPOSITION	39
2.1.2 DES TENTATIVES D’ATTENUATION DU TERME DE « DEMOLITION »	41
2.1.3 RESTITUER LE PASSE A TRAVERS LA MEMOIRE.....	42
2.2 DES ACTIONS DE MISE EN MEMOIRE REpondant A DIFFERENTS OBJECTIFS	43
2.2.1 AFFRONTER LE SENTIMENT DE PERTE, AIDER A FAIRE LE DEUIL	43
2.2.2 PERMETTRE A DES HABITANTS EN MARGE DE LA SOCIETE DE FAIRE ENTENDRE LEUR VOIX, AU-DELA DES LIMITES DU QUARTIER.....	43
2.2.3 IMPLIQUER LES HABITANTS A UN ELEMENT DU PROJET URBAIN SUR LEQUEL ILS N’ONT PAS DE PRISE.....	45
2.2.4 TISSER UN LIEN ENTRE LE PASSE, LE PRESENT ET LE FUTUR DU QUARTIER	46
2.2.5 CREER UNE IDENTITE DU QUARTIER	47
2.2.6 PALLIER L’IMPOSSIBILITE DE PATRIMONIALISATION DES QUARTIERS D’HABITAT SOCIAL.....	48
2.3 UN MEME STATUT D’ACTEURS POUR DES LOGIQUES D’ACTION DIVERSES.....	49
2.3.1 LA SPHERE ARTISTIQUE PARTICULIEREMENT INVESTIE DANS LE PROCESSUS DE MISE EN MEMOIRE	49
Les porteurs de projet à l’initiative	49
Les artistes à la manœuvre	50

2.3.2	DES TEMPORALITES ET DES MOYENS D’ACTIONS DIVERS	52
	Un travail de mémoire à mener pendant ou au terme du projet urbain ?	52
	Laisser une trace perpétuelle ou favoriser l’intervention éphémère	53
	Des habitants « matériaux » de la mémoire, aux habitants « acteurs » de la mémoire.....	56
	Des supports de la mémoire aussi variés que complémentaires.....	58
	L’unanime ressenti de reconnaissance des habitants.....	59

III. VERS UNE INTERVENTION DE L’AGENCE DE CONCERTATION DANS LE TRAVAIL DE MISE EN MEMOIRE..... 61

3.1 L’AGENCE DE CONCERTATION APPELEE A INTERVENIR EN PHASES DE DIAGNOSTIC ET D’ELABORATION DES SCENARII D’AMENAGEMENT : LE CAS DE L’AGENCE ETAT D’ESPRIT-STRATIS SUR LES QUARTIERS DES PARADIS, DU GRAND VAUX ET DE BELLEVUE..... 61

3.1.1	LE CANEVAS DE LA CONCERTATION : COMMUNIQUER SUR LES « TEMPS MORTS » DU PROJET	61
	L’information en continue sur les pages de sites internet	61
	Les réunions publiques aux étapes charnières du projet.....	63
	La Maison du Projet, un lieu emblématique du PRU	63

3.1.2	LES ACTIONS DE SENSIBILISATION POUR ATTEINDRE LE PUBLIC LE PLUS LARGE POSSIBLE.....	64
	Les acteurs locaux, relais du projet de renouvellement urbain	64
	L’exposition participative comme lien fédérateur entre passé, présent et futur	64
	Sensibiliser au PRU lors de moments festifs du quartier	65
	Le détournement de l’usage d’un lieu public pour porter un nouveau regard sur son quartier	66

3.1.3	LE TRAVAIL DE CO-CONSTRUCTION DU DIAGNOSTIC DU QUARTIER.....	66
	Le diagnostic en marchant pour s’imprégner <i>in situ</i> de la réalité du quartier	66
	Les ateliers participatifs, un travail de diagnostic studieux	67
	L’immersion chez l’habitant, une façon plus intimiste de recueillir la parole des habitants	69

3.1.4	L’ASSOCIATION DES HABITANTS AUX DISCUSSIONS PORTANT SUR L’ELABORATION DES SCENARII D’AMENAGEMENT	69
	Des démarches participatives de quatre natures différentes.....	71
	Le travail de mémoire, une simple évocation par l’agence de concertation	72

3.2 L’INTERVENTION DE L’AGENCE DE CONCERTATION POUR DONNER DE NOUVELLES FINALITES AU TRAVAIL DE MEMOIRE..... 73

3.2.1	PARER AU RISQUE D’OPPORTUNISME DE L’INTERVENTION ARTISTIQUE.....	73
-------	--	----

3.2.2	MINIMISER LA COMPLEXITE DU JEU D’ACTEURS DANS LES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN	74
-------	--	----

3.2.3	INSERER LE TRAVAIL DE MEMOIRE DANS UNE DYNAMIQUE PLUS LARGE : LA RELATION PASSE – PRESENT – FUTUR	75
	La mémoire comme appui à la conception du dessin urbain.....	76

3.2.4	UNE METHODOLOGIE DE TRAVAIL A SE REAPPROPRIER.....	78
3.3	L'HYPOTHESE D'UNE INTERVENTION COMPLEMENTAIRE ENTRE ARTISTES ET AGENCE DE CONCERTATION.....	79
3.3.1	L'ASSOCIATION DE MOMENTS INTELLECTUELS ET LUDIQUES.....	79
3.3.2	LE PARTAGE DE CONNAISSANCES DU QUARTIER ET D'OUTILS ALTERNATIFS A L'EXPRESSION.....	80
3.3.3	LE MAINTIEN DU LIEN AVEC LES HABITANTS TOUT AU LONG DU PROJET URBAIN.....	81
3.3.4	L'INSERTION DU QUARTIER DANS SON ENVIRONNEMENT ELARGI.....	82
3.3.5	VERS UNE MISE EN MEMOIRE ASSOCIANT DE MULTIPLES ACTEURS.....	83
	<u>CONCLUSION.....</u>	<u>85</u>
	<u>BIBLIOGRAPHIE.....</u>	<u>89</u>
	<u>TABLE DES MATIERES.....</u>	<u>94</u>

Depuis la création de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) en 2003, chargée de conduire le Programme National de Renouvellement Urbain (PNRU), puis le Nouveau PNRU sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), les opérations de démolition se font de plus en plus nombreuses. Le quota de démolitions fixé par l'ANRU puis les financements alloués à ces opérations ont participé à faire de cet acte une banalité. Mais le traumatisme provoqué n'est pas insignifiant et peut même être très brutal pour une population ayant vécu la majeure partie de sa vie sur un même quartier, aujourd'hui voué à être démoli.

Consciente de cette violence psychologique, l'ANRU alloue des crédits aux porteurs de projet de renouvellement urbain pour les inciter à mettre en place des actions de mise en mémoire du quartier, visant à accompagner les habitants dans l'acceptation des démolitions et d'un nouvel avenir. Ces actions de mise en mémoire sont principalement portées par des artistes de multiples disciplines : théâtre, musique, danse, arts plastiques, etc.

En parallèle, la concertation avec les habitants des QPV est un élément obligatoire dans tout projet de renouvellement. Cette démarche est bien souvent portée par des professionnels de la concertation, à l'instar de l'agence de concertation Etat d'Esprit-Stratis qui intervient sur les QPV à l'occasion de l'élaboration du diagnostic du quartier avec les habitants et des discussions portant sur les scénarii d'aménagement.

Cette étude a ainsi vocation à réfléchir à la possibilité de mener ces deux processus de concertation et de mise en mémoire de manière concomitante, à travers le questionnement sur la légitimité que pourrait avoir l'agence de concertation à porter de tels travaux de mise en mémoire.

Since the creation of the National Urban Renewal Agency (ANRU) in 2003, in charge of conducting the Renewal Programme (PNRU) on the underprivileged areas, demolitions are more and more commons because of demolition quotas and loan allocations by the ANRU. However, the trauma caused by this act is very violent for inhabitants who have been living in the same area for their whole life, which is now devoted to be demolished.

Aware of this psychological violence, the ANRU encourages project initiators, by its financial assistance, to conduct memory works on those areas so as to help people accepting demolitions and so they can project themselves towards a new future. Artists generally lead those memory works through various fields: theater, music, dance, graphic arts, etc.

Meanwhile, concertation with inhabitants of the underprivileged areas is mandatory for every urban renewal projects. This process is usually led by consultation agencies such as Etat d'Esprit-Stratis, which steps in underprivileged areas for territory analysis and the definition of urban renewal scenario.

Therefore, concertation process and memory works have the same aim: the inhabitants' participation regarding their neighbourhood evolution. This study aims at reflecting on the possibility of conducting these two processes alongside. In that sense, we are going to wonder about the legitimacy of consultation agencies taking part of such memory works.

Mots clés : Concertation – Démolition – Mémoire – Participation - Renouvellement urbain

Key words: Concertation – Demolition – Involvement – Remembrance – Urban renewal